



# PNSCA

## Plan National Stratégique de la Chaîne d'Approvisionnement des produits de santé en Côte d'Ivoire

**2023-2025**

Octobre 2024



### Partenaires & Acteurs



Version révisée



## Table des matières

|                                                                                 |     |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----|
| PREFACE.....                                                                    | 3   |
| REMERCIEMENTS .....                                                             | 4   |
| ACRONYMES .....                                                                 | 5   |
| TABLEAUX ET FIGURES.....                                                        | 6   |
| DEFINITIONS .....                                                               | 7   |
| RESUME EXECUTIF.....                                                            | 9   |
| INTRODUCTION .....                                                              | 10  |
| I. CONTEXTE.....                                                                | 11  |
| II. POLITIQUE PHARMACEUTIQUE NATIONALE .....                                    | 22  |
| III. INTERVENANTS DANS LA CHAINE D'APPROVISIONNEMENT DES PRODUITS DE SANTE..... | 24  |
| IV. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PNSCA 2023-2025 .....                         | 35  |
| V. SITUATION ACTUELLE DE LA CHAINE D'APPROVISIONNEMENT .....                    | 36  |
| VI. PRESENTATION DU PNSCA 2023-2025.....                                        | 52  |
| CONCLUSION .....                                                                | 64  |
| PLANS OPERATIONNELS DU PNSCA 2023-2025 .....                                    | 65  |
| REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....                                               | 108 |
| ANNEXES.....                                                                    | 106 |

## PREFACE



La nouvelle Politique Pharmaceutique Nationale (PPN) vise à améliorer l'état de santé et le bien-être des populations en assurant la disponibilité, l'accessibilité géographique et financière des médicaments essentiels, vaccins et autres intrants stratégiques de qualité à l'ensemble de la population vivant en Côte d'Ivoire.

Dans le processus de mise à disposition des médicaments, il est essentiel de mettre en place un plan de renforcement pour plus d'efficacité sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Celui-ci permettra de faciliter l'approvisionnement, l'entreposage, la distribution et la dispensation, de limiter les avaries et les péremptions et de préserver la sécurité des populations.

A travers l'objectif spécifique 3 de la PPN : « *Garantir la disponibilité et l'accessibilité des produits de santé jusqu'aux derniers kilomètres* », le Plan National Stratégique de la Chaîne d'Approvisionnement (PNSCA) 2023-2025 se propose d'apporter une réponse globale aux problèmes liés à l'approvisionnement, à la gestion des produits de santé (médicaments, vaccins, produits sanguins labiles et intrants stratégiques) et d'assurer la performance de la chaîne d'approvisionnement sur l'ensemble du territoire national.

Je félicite tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement qui ont contribué à la révision de ce plan national stratégique et remercie chaleureusement les partenaires techniques et financiers du Ministère en charge de la santé pour leur soutien.

Aussi j'encourage toutes les structures parties prenantes à en faire une large diffusion et surtout à continuer les efforts de mise en œuvre des interventions clés et orientations définies afin de construire une chaîne d'approvisionnement sûre, fiable et pérenne.

  
Pierre DIMBA

## REMERCIEMENTS

---

Le PNSCA 2023-2025 planifie l'ensemble des interventions à mettre en œuvre au niveau de la chaîne d'approvisionnement en produits de santé et intrants stratégiques de qualité afin d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité géographique et financière des médicaments essentiels, vaccins et autres intrants stratégiques de qualité à l'ensemble de la population vivant en Côte d'Ivoire.

Le Gouvernement à travers le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU), renouvelle ses remerciements à l'ensemble des experts nationaux et des partenaires au développement qui ont hautement contribué à la réalisation de ce plan triennal.

Ces remerciements vont tout particulièrement :

- Aux différents experts des Directions et Services émanant du MSHPCMU, pour leur entière disponibilité et leurs efforts soutenus ;
- Aux partenaires techniques et financiers pour leur participation pleine et active tout au long du processus d'élaboration ;
- Aux Partenaires de Mise en Œuvre (PMO) pour leur appui technique tout au long du processus d'élaboration de ce document.
- Particulièrement à l'OMS, UNFPA, ARC et le Fonds Mondial pour leur soutien financier ;

Le Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle compte sur l'engagement de tous pour la mise en œuvre efficace du PNSCA 2023-2025 afin de contribuer durablement à l'amélioration de la disponibilité, l'accessibilité géographique et financière des produits de santé (médicaments, vaccins, produits sanguins labiles et intrants stratégiques) de qualité pour l'ensemble à l'ensemble de la population vivant en Côte d'Ivoire.

**ACRONYMES**


---

|          |                                                                                                                                               |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AIRP     | Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique                                                                                              |
| AMM      | Autorisations de Mise sur le Marché                                                                                                           |
| ARC      | Africa Resource Centre                                                                                                                        |
| ARVs     | Antirétroviraux                                                                                                                               |
| CDTS     | Centre Départementale de Transfusion Sanguine                                                                                                 |
| CHR      | Centre Hospitalier Régional                                                                                                                   |
| CNCAM    | Commission Nationale pour la Coordination des approvisionnements en Médicaments essentiels et produits de santé stratégiques en Côte d'Ivoire |
| CNTSCI   | Centre National de la Transfusion Sanguine de Côte d'Ivoire                                                                                   |
| CRTS     | Centre régional de Transfusion Sanguine                                                                                                       |
| DAP      | Direction de l'Activité Pharmaceutique                                                                                                        |
| DGS      | Direction Générale de la Santé                                                                                                                |
| DIEMP    | Direction des Infrastructures, Equipement de la Maintenance et du Patrimoine                                                                  |
| DIS      | Direction de l'Information Sanitaire                                                                                                          |
| DS       | District Sanitaire                                                                                                                            |
| ENV      | Enquête sur le Niveau de Vie                                                                                                                  |
| EPHD     | Etablissements Publics Hospitaliers Départementaux                                                                                            |
| EPHN     | Etablissements Publics Hospitaliers Nationaux                                                                                                 |
| EPHR     | Etablissements Publics Hospitaliers Régionaux                                                                                                 |
| EPN      | Établissement Publique National                                                                                                               |
| ESPC     | Établissement Sanitaire de Premier Contact                                                                                                    |
| FM       | Fonds Mondial                                                                                                                                 |
| GEV      | Evaluation externe de la Gestion efficace des Vaccins                                                                                         |
| GHU      | Groupements Hospitalo-Universitaires                                                                                                          |
| HG       | Hôpital Général                                                                                                                               |
| INHP     | Institut National d'Hygiène Publique                                                                                                          |
| IRC      | International Rescue Committee                                                                                                                |
| LHSPLA   | Local Health Supplies Procurement and Logistics activities                                                                                    |
| LNME     | Liste Nationale des Médicaments Essentiels                                                                                                    |
| LNTDE-BM | Liste Nationale des Test et diagnostics essentiels- Biologie Médicale                                                                         |
| LNSP     | Laboratoire National de la Santé Publique                                                                                                     |
| MM       | Maturity Model                                                                                                                                |
| MSHPCMU  | Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle                                                        |
| NPSP-CI  | Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique de Côte d'Ivoire                                                                                      |
| OMS      | Organisation Mondiale de la Santé                                                                                                             |
| ONUSIDA  | Programme Commun des Nations-Unies sur le VIH/Sida                                                                                            |
| PDPN     | Plan Directeur Pharmaceutique National                                                                                                        |
| PEV      | Programme Elargi de Vaccination                                                                                                               |
| PMO      | Partenaires de la Mise en Œuvre                                                                                                               |
| PNDS     | Plan National de Développement Sanitaire                                                                                                      |
| PNSCA    | Plan National Stratégique de la Chaîne d'Approvisionnement                                                                                    |
| PNSME    | Programme National de la Santé Mère/Enfant                                                                                                    |
| PNUD     | Programme des Nations-Unies pour le Développement                                                                                             |
| PON      | Procédures Opérationnelles Normalisées                                                                                                        |
| POS      | Procédures Opérationnelles Standards                                                                                                          |
| PPI      | Produits Pharmaceutiques Inutilisables                                                                                                        |
| PPS      | Point de Prestation de Services                                                                                                               |
| PRES     | Pôles régionaux d'excellence en santé                                                                                                         |
| RSI      | Règlement Sanitaire Internationale                                                                                                            |
| SEV-CI   | Santé Espoir Vie Côte d'Ivoire                                                                                                                |
| SIDA     | Syndrome d'Immunodéficience Humaine Acquise                                                                                                   |
| UCP FM   | Unité de Coordination du Fonds Mondial                                                                                                        |
| UNFPA    | Fonds des Nations Unies pour la Population                                                                                                    |
| UNICEF   | Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance                                                                                                        |

## TABLEAUX ET FIGURES

---

### TABLEAUX

|              |                                                                                                                            |    |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 01 : | Effectif et répartition des acteurs du secteur pharmaceutiques privés de l'approvisionnement et de la distribution en 2023 | 16 |
| Tableau 02 : | Répartition des Pôles Régionaux d'excellence en Santé (PRES) .....                                                         | 22 |
| Tableau 03 : | Nombre d'établissements sanitaires privés par niveau d'intervention .....                                                  | 32 |
| Tableau 04 : | Unités industrielles installées en Côte d'Ivoire et site de production industrielles pharmaceutiques .....                 | 33 |
| Tableau 05 : | Mesure des indicateurs d'effet du PNSCA 2016-2020.....                                                                     | 36 |
| Tableau 06 : | Evolution des indicateurs de performances du niveau central (NPSP-CI) 2016-2022 .....                                      | 37 |
| Tableau 07 : | Evolution des indicateurs de performances du niveau périphérique 2021-2023.....                                            | 37 |
| Tableau 08 : | Niveau de maturité des principaux domaines au niveau central en 2023.....                                                  | 39 |
| Tableau 09 : | Niveau de maturité des domaines de la chaîne d'approvisionnement au niveau périphérique en 2023 .....                      | 40 |
| Tableau 10 : | Niveau de maturité des domaines de la chaîne d'approvisionnement des vaccins en 2023 .....                                 | 42 |
| Tableau 11 : | Niveau de maturité des domaines de la chaîne d'approvisionnement des produits et consommables sanguins en 2023.....        | 44 |
| Tableau 12 : | Mapping des acteurs impliqués dans la chaîne d'approvisionnement d'urgence en 2023 .....                                   | 47 |
| Tableau 13 : | Impact et effets du PNSCA 2023-2025 en Côte d'Ivoire .....                                                                 | 53 |
| Tableau 14 : | Cadre des interventions du Plan Stratégique National de la Chaîne d'Approvisionnement PNSCA 2023-2025 (Côte d'Ivoire)..... | 55 |
| Tableau 15 : | Plans Annuels opérationnels du PNSCA 2023-2025.....                                                                        | 65 |

### FIGURES

|             |                                                                                   |    |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------|----|
| Figure 01 : | Evolution des indicateurs de la mortalité des enfants de 2012 à 2021 (en %) ..... | 18 |
| Figure 02 : | Fondements la Politique Pharmaceutique Nationale (PPN) 2023                       | 22 |
| Figure 03 : | Principes et valeurs de la Politique Pharmaceutique Nationale (PPN) 2023          | 23 |

## DEFINITIONS

---

**Activité** : Action entreprise ou travail mené en vue de produire des réalisations précises. L'activité mobilise des ressources (intrants) telles que des fonds, une assistance technique et d'autres types de moyens.

**Activité stratégique** : Ensemble d'Action entreprise ou travail mené en vue de produire un résultat global précis.

**Besoins essentiels en produits de santé** : l'ensemble des produits de santé se trouvant sur la liste des médicaments essentiels (LNME) ou la LNTDE-BM.

**Chaîne d'approvisionnement** : Flux des produits et de l'information le long des processus logistiques à partir de l'achat des matières premières jusqu'à la livraison des produits finis au consommateur. La chaîne d'approvisionnement inclut tous les fournisseurs de service et les clients.

**Distribution à base communautaire** : Elle résulte de la mise à disposition des produits de santé aux communautaires à partir de la chaîne nationale d'approvisionnement. Ceux-ci deviennent le dernier maillon qui assure la gestion et la distribution des produits de santé au niveau de la communauté.<sup>1</sup>

**Distribution au dernier kilomètre<sup>2</sup>**: Cette expression désigne l'ensemble des agents, opérations et équipements associés et mis en œuvre dans les derniers segments de la chaîne de distribution finale des biens ou services. Le district sanitaire est chargé de l'approvisionnement des établissements sanitaires de premier contact en produit de santé (ESPC). Ceux-ci constituent le dernier point de dispensation des produits de santé dans le cadre de la distribution. Cette entité est définie comme le dernier kilomètre.

Toute cette notion a évolué avec la distribution communautaire réalisée pour certains programmes qui implique dans ce cas que le dernier kilomètre est le segment entre l'agent de santé communautaire et le client dans la communauté.

**Effet** : C'est une action de développement qui doit être accomplie à court ou à moyen terme. Il s'agit des changements tangibles sur les plans comportemental, institutionnel et social qui surviennent sur une période, généralement à la suite d'investissements coordonnés à court terme faits dans le renforcement des capacités individuelles et organisationnelles des principaux acteurs.

**Évaluation** : Appréciation systématique et objective d'un projet, d'un programme ou d'une politique, en cours ou à la fin, de sa conception, de sa mise en œuvre et de ses résultats. Le but est de déterminer la pertinence et l'accomplissement des objectifs, l'efficacité en matière de développement, l'efficacité, l'impact et la durabilité.

---

<sup>1</sup> Guide d'approvisionnement et de distribution des produits de santé au niveau communautaire (GADPSC), DSC, juin 2022

<sup>2</sup> Évaluation de la distribution au dernier kilomètre, LSC sept 2021

**Indicateur** : Facteur ou variable, de nature quantitative ou qualitative, qui constitue un moyen simple et fiable de mesurer les progrès, d'exprimer les changements liés à une intervention ou d'aider à apprécier la performance d'un acteur.

**Indicateur clé de performance** : Indicateur clé permettant de vérifier les changements intervenus en cours d'action ou les résultats obtenus par rapport à ce qui était planifié.

**Objectif général** : Impact attendu, en termes physiques, financiers, institutionnels, sociaux, environnementaux ou autres, d'une ou de plusieurs actions (projet), au bénéfice des populations.

**Produits de santé** : C'est l'ensemble des produits qui relèvent du monopole pharmaceutique. Dans notre contexte il prend en compte les produits de santé des trois (03) chaînes d'approvisionnement (médicaments, sang, vaccins) : les médicaments, les vaccins, les produits sanguins labiles et autres intrants stratégiques.



## RESUME EXECUTIF

---

Le Plan National Stratégique de la Chaîne d'Approvisionnement (PNSCA) vise à garantir une chaîne d'approvisionnement sûre et fiable pour assurer la disponibilité des médicaments et des produits de santé conformément à la Politique Pharmaceutique Nationale (PPN). La gestion de la chaîne d'approvisionnement englobe des activités telles que les achats, l'entreposage, la distribution et la coordination pour fournir les produits appropriés au bon moment, au bon coût, au bon produit, en bonne quantité, en bonne condition, et au bon endroit.

Ce plan prend en compte les nouvelles priorités de santé, notamment en lien avec la Réforme hospitalière.

Il comprend cinq (05) effets, seize (16) produits et quarante (40) stratégies.

Ainsi, dans ce nouveau PNSCA, les réponses à moyen termes ou effets sont :

- **Effet 1** : Les acteurs de la chaîne d'approvisionnement assurent une bonne gouvernance, un bon leadership et un fort engagement à tous les niveaux de la pyramide sanitaire y compris le volet communautaire
- **Effet 2** : Les acteurs de la chaîne d'approvisionnement assurent une bonne couverture des vaccins et intrants de qualité à tous les niveaux de la pyramide sanitaire
- **Effet 3** : Les acteurs de la CA assurent une bonne couverture des produits sanguins labiles
- **Effet 4** : Les prescriptions de produits de santé de qualité sont satisfaites à tous les niveaux de la pyramide sanitaire de l'offre de soins y compris au niveau des services de laboratoire
- **Effet 5** : Les acteurs de la chaîne d'approvisionnement utilisent les informations de qualités pour la prise de décision à tous les niveaux de la pyramide sanitaire

## INTRODUCTION

---

Le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2020-2025 et la nouvelle Politique Pharmaceutique Nationale (PPN) 2023 définissent comme priorité d'assurer la disponibilité, l'accessibilité géographique et financière des médicaments et autres intrants stratégiques de qualité. En effet, aucune politique de santé ne peut être mise en œuvre sans la disponibilité des médicaments.

La disponibilité des médicaments à tous les niveaux de la pyramide sanitaire est le but ultime d'une chaîne d'approvisionnement sûre, fiable et pérenne. La gestion de la chaîne d'approvisionnement est la gestion active de toutes les activités comportant les achats, l'entreposage, la distribution, la gestion des informations, la coordination. De plus, elle a pour but de fournir le bon produit, en bonne quantité, en bonne condition, au bon endroit, au bon moment et au bon coût. C'est pourquoi un plan sectoriel a été élaboré pour 3 ans : le Plan National Stratégique de la Chaîne d'Approvisionnement (PNSCA) 2023-2025.

En effet au terme de la précédente mise en œuvre et dans le cadre de son élaboration, plusieurs analyses situationnelles ont été réalisées :

- Une analyse situationnelle de tout le secteur pharmaceutique réalisé en 2023 y compris la chaîne d'approvisionnement des produits de santé,
- Une analyse situationnelle selon le modèle Maturity Model (MM), réalisée en 2023, mettant en exergue des acquis et des défis.
- L'évaluation externe de la gestion efficace des vaccins (GEV), en 2021

Ces évaluations ont permis de relever des avancées réalisées mais aussi des insuffisances. Des pistes de solutions ont été proposées pour permettre une meilleure appropriation des activités permettant ainsi d'atteindre les objectifs visés par ce plan.

Le Nouveau PNSCA comprend six (6) parties :

- Les deux premières parties font un rappel du contexte général et sanitaire de la Côte d'Ivoire ainsi que de la Politique Pharmaceutique Nationale ;
- La troisième partie présente les intervenants de la chaîne d'approvisionnement ainsi que leurs rôles et responsabilités ;
- La quatrième partie présente la méthodologie de l'élaboration du nouveau PNSCA ;
- La cinquième partie présente l'analyse situationnelle de la chaîne d'approvisionnement ;
- La sixième partie présente le PNSCA 2023-2025 avec son cadre des interventions.

## I. CONTEXTE

### I.1 Contexte général de la Côte d'Ivoire

#### I.1.1 Contexte géographique et démographique

La Côte d'Ivoire est située dans la région occidentale de l'Afrique subsaharienne entre le 5<sup>ème</sup> et le 10<sup>ème</sup> degré de latitude Nord, le 4<sup>ème</sup> et le 8<sup>ème</sup> degré de longitude Ouest, et couvre une superficie de 322 462 km<sup>2</sup>. Elle est limitée au Nord par le Burkina Faso et le Mali, à l'Ouest par le Libéria et la Guinée, à l'Est par le Ghana et au Sud par le Golfe de Guinée. Le pays bénéficie d'un climat de type tropical humide, avec un climat équatorial humide au Sud et un climat tropical de type soudanais au Nord. Le pays connaît quatre saisons dont une grande saison des pluies : d'Avril à la mi-juillet, avec de fréquentes précipitations et de nombreux orages, la petite saison sèche : de la mi-juillet à septembre, où le ciel reste couvert, la petite saison des pluies : qui part de Septembre à Novembre, avec quelques petites précipitations et, la grande saison sèche : de Décembre à mars, marquée par les alizés du nord (harmattan). Le nord, lui présente un climat tropical sec, avec des températures qui varient entre 28° et 37°Celsius. Ici l'on ne distingue que deux saisons principales : la grande saison des pluies allant de Juin à Septembre, due aux alizés humides et la grande saison sèche, qui part d'Octobre à Mai. Les pluies sont assez abondantes sur le long de la côte avec des précipitations importantes, qui vont de 1500 à 2500 millimètres par an, tandis que dans les zones intérieures elles sont généralement moins intenses et vont de 1200 à 1500 millimètres. En zone montagneuse, elles atteignent les 2000 millimètres. Ce profil climatologique et géomorphologique a une influence sur le profil épidémiologique de la Côte d'Ivoire<sup>3</sup>.

La population totale vivant en Côte d'Ivoire est estimée à 29.389.150 habitants (RGPH 2021) avec une densité de 91,1 habitants/km<sup>2</sup> et un taux d'accroissement annuel moyen de 2,9 %<sup>4</sup>. Les hommes représentaient 52,2% contre 47,8 % de femmes. Les femmes en âge de procréer représentent 24 % de la population et les enfants de moins de 5 ans, 16 %. La population vivant en milieu urbain est de 50,3 % contre 49,7 % en milieu rural.

La population ivoirienne est très jeune. Les moins de 35 ans représentent 77,3%. Les femmes constituent toujours la frange importante de la population vivant dans la pauvreté avec une proportion de 47,4%<sup>5</sup>. La part de la population en âge de travailler est plus faible chez les femmes (45,8%) que chez les hommes (67,2%)<sup>6</sup>.

#### I.1.2 Contexte administratif

L'administration territoriale est structurée selon les principes de la déconcentration et décentralisation.

L'administration territoriale déconcentrée est assurée dans le cadre de circonscriptions administratives hiérarchisées avec : 14 Districts autonomes, 31 Régions, 107 Départements, 510 Sous-Préfectures et plus de 8600 Villages. Elle est ainsi organisée en vue d'assurer

<sup>3</sup> <https://www.tourisme.gouv.ci/accueil/cotedivoirebref/105>

<sup>4</sup> Loi n° 2014-453 du 05 août 2014 portant statut du District Autonome d'Abidjan et Loi n° 2014-454 du 05 août 2014 portant statut du District Autonome de Yamoussoukro

<sup>5</sup> Décret N° 2011-263 du 28 septembre 2011 portant organisation du territoire nationale en district et en région

<sup>6</sup> Décret N° 2011-263 du 28 septembre 2011 portant organisation du territoire nationale en district et en région

l'encadrement des populations, de pourvoir à leurs besoins, de favoriser le développement économique, social et culturel et de réaliser l'unité et la cohésion nationales.

La capitale politique, Yamoussoukro, se trouve au centre du pays, à 248 km d'Abidjan (la capitale économique située dans le Sud). Quant à l'administration territoriale décentralisée, elle est représentée par 201 communes et 31 conseils régionaux gérés par les élus locaux.

### I.1.3 Contexte socio politique

La Côte d'Ivoire est une République démocratique de type présidentiel, indépendante depuis le 07 août 1960. Elle comprend plusieurs partis politiques et compte une soixantaine d'ethnies réparties en quatre (4) grands groupes (Akan, Mandé, Krou, Gour). La liberté de culte est garantie par la constitution. Les principales religions sont le Christianisme, l'Islam et l'Animisme. Concernant la situation sécuritaire actuelle de la Côte d'Ivoire, elle s'est considérablement améliorée depuis 2015, traduite par une baisse du niveau de la criminalité sur l'ensemble du territoire national. L'indice de sécurité en Côte d'Ivoire estimé à 3,6 en 2012 s'est établi à 1,39<sup>7</sup> en 2022.

Selon une étude de l'UNESCO publiée en 2021, le niveau d'alphabétisation de la population en Côte d'Ivoire est de 47,2% pour les femmes et 63,8% pour les hommes.

### I.1.4 Contexte socio-économique

En dépit d'un contexte mondial difficile, marqué par les effets négatifs de la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine, l'économie ivoirienne poursuit sa dynamique de croissance avec un taux de 6,7% en 2022 et une projection de plus de 7% par an pour la période 2023-2025<sup>8</sup>.

Malgré cette croissance économique, la proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté bien qu'en baisse, reste élevée. En effet, le taux de pauvreté est passé de 55% en 2011 à 35% en 2020 avec un objectif fixé à moins de 20% en 2030<sup>9</sup>. Bien qu'en nette diminution, la pauvreté est marquée par des disparités régionales et reste toujours défavorable aux femmes et aux zones rurales.

Selon le rapport national sur le développement humain 2021-2022, la Côte d'Ivoire a enregistré un progrès de 0,12 point, passant d'un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,538 en 2019 à 0,550 en 2021, se classant ainsi 159ème sur les 191 pays et intégrant pour la première fois la catégorie des pays à IDH moyen<sup>10</sup>.

L'espérance de vie à la naissance en Côte d'Ivoire est de 57,4 années en 2021<sup>11</sup> et la durée moyenne de scolarisation de 6 années<sup>12</sup>. Le RNB par habitant de la Côte d'Ivoire est de 2290\$ en 2020<sup>13</sup>.

---

<sup>7</sup> <https://twitter.com/Gouvci/status/1613802139091963904>

<sup>8</sup> Extrait du discours du Président de la République de Côte d'Ivoire le 07 août 2023

<sup>9</sup> Extrait du discours de Monsieur Adama COULIBALY, Ministre ivoirien de l'Economie et des Finances lors de la conférence du 22ème programme de formation en Gestion des Politiques Economique GPE

<sup>10</sup> Extrait rapport national sur le développement humain 2021-2022

<sup>11</sup> Extrait rapport Banque Mondiale / <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.DYN.LE00.MA.IN?locations=CI>

<sup>12</sup> Extrait des données Institut de statistique de l'UNESCO / <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SE.PRM.DURS>

<sup>13</sup> Extrait rapport Banque Mondiale

Le taux d'investissement global est passé de 9% du PIB en 2011 à 16,1 % en 2014 (soit un accroissement de plus de 7 points). L'investissement public est passé de 5,4% en 2011 à 6,2 % du PIB en 2014 pendant que l'investissement privé augmentait de 6,3 % du PIB à 9,9 % au cours de la même période. Les investissements publics ont représenté en moyenne 40 % du total des investissements contre 60 % pour les investissements privés<sup>6</sup>, durant cette période.

Malgré ces perspectives économiques optimistes, la proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté reste élevée, passant de 32,3 % en 1993 à 48,9 % en 2008 (ENV 2008) puis à 46,3 % en 2015 (ENV 2015). En 2015, la pauvreté était plus accentuée en milieu rural (56,8 %) qu'en milieu urbain (35,9 %).

La pauvreté touche aussi bien les femmes (47,4% d'entre elles sont pauvres) que les hommes (45,5

% des hommes sont pauvres) même si ces derniers contribuent légèrement plus à cette pauvreté (50,6 % des pauvres sont des hommes) et surtout à Abidjan où 51,3 % des pauvres sont des hommes.

Le rapport sur le développement humain du PNUD de 2014 indique que la Côte d'Ivoire continue de demeurer dans le groupe des pays à faible développement humain avec un Indice de Développement Humain estimé à 0,4528 en 2013 et classant le pays au rang de 171<sup>ème</sup> sur 187. Cet indice s'est accru de 1,08 % entre 2000 et 2013. Ce rapport montre également que dans le domaine de la santé, la Côte d'Ivoire affichait en 2013 une espérance de vie de 50,7 ans contre 59,4 pour les pays à IDH faible et 56,8 ans pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. En 2015, l'espérance de vie en Côte d'Ivoire est passée à 54,3 ans selon l'INS.

## **I.2 Système de santé et situation sanitaire**

### **I.2.1 Politique Nationale Sanitaire**

La Côte d'Ivoire est fermement résolue à garantir un accès équitable à des soins de santé de qualité pour tous. Le Plan National de Développement (PND) 2021–2025 et le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2021-2025 s'inscrivent dans cette dynamique. Pour réaliser cet ambitieux objectif et atteindre les cibles de l'ODD 3, notamment celle relative à la couverture sanitaire universelle (CSU), le gouvernement ivoirien soutenu par ses partenaires au développement, a lancé plusieurs réformes et initiatives. Celles-ci visent à : i) mobiliser des ressources complémentaires en faveur de la santé et améliorer la gestion financière des fonds publics affectés à la santé ; ii) élargir la protection des ménages contre le risque financier par l'intermédiaire d'un régime d'assurance santé ; iii) améliorer l'accès à des services maternels, néonataux et infantiles de qualité.

Le Plan National de Développement Sanitaire 2021-2025 s'inscrit dans la dynamique gouvernementale de renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale afin d'améliorer l'état de santé des populations à travers un système de santé performant et résilient. Le PNDS 2021-2025 est ainsi aligné aux orientations stratégiques du Plan National de Développement 2021-2025. L'exécution du précédent PNDS (2016-2020) a permis d'enregistrer des résultats notables dont des réformes structurelles en matière de financement stratégique telles que la Couverture Maladie Universelle (CMU) et le Financement Basé sur la Performance

(FBP). Il a également permis un renforcement des infrastructures de santé avec un accroissement de l'offre de services de santé à tous les niveaux.

Le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) définit les orientations stratégiques traduisant l'ambition du Gouvernement en matière de santé des populations pour une période de cinq (5) ans. Il est adossé à la loi no 2019-677 du 23 juillet 2019 portant orientation de la politique de santé publique en Côte d'Ivoire et s'inscrit dans la dynamique gouvernementale de renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale afin d'améliorer l'état de santé des populations à travers un système de santé performant et résilient.

### 1.2.2 Organisation du système de santé

Le système de santé ivoirien est de type pyramidal avec un versant administratif ou gestionnaire et un versant offre de soins ou prestataires, répartis chacun en trois échelons.

Le versant administratif ou gestionnaire, du système sanitaire comprend :

#### Versant Administratif

- *Au niveau central*, le Cabinet du Ministre, les Directions et Services centraux et les Programmes de santé. Ces structures sont chargées de la définition de la Politique ainsi que de l'appui et de la coordination globale de la santé ;
- *Au niveau intermédiaire*, 33 Directions Régionales<sup>14</sup> qui ont pour mission d'appuyer les districts sanitaires dans la mise en œuvre de la politique sanitaire ;
- *Au niveau périphérique*, 113 Directions Départementales de la Santé ou Districts Sanitaires chargés de coordonner l'action sanitaire dépendant de leur ressort territorial et de fournir un support opérationnel et logistique aux services de santé. Par ailleurs, le district sanitaire qui constitue l'unité opérationnelle du système de santé est subdivisé en aires sanitaires qui représentent le bassin de desserte d'un établissement sanitaire de premier contact.

Au titre de la réforme hospitalière adoptée depuis 2021 (décret N° 2021-756 du 1er décembre 2021 portant attribution, organisation et fonctionnement), 10 Pôles Régionaux d'Excellence Santé (PRES) seront bâtis autour d'établissements hospitaliers existants. Ainsi, seront mis en place :

- les Etablissements Publics Hospitaliers Nationaux (EPHN) regroupant les Centres Hospitaliers Universitaires, les Instituts, les laboratoires de référence et les centres hospitaliers spécialisés de soins ou d'aide au diagnostic ainsi que les instituts de diagnostic, de recherche et de formation de santé ;
- les Etablissements Publics Hospitaliers Départementaux (EPHD) ; il est créé au niveau de chaque département un Réseau de Soins de Proximité (RSP), cadre de la coopération entre les Etablissements Publics Hospitaliers Départementaux (EPHD) et les ESPC. Sa mission est d'améliorer l'offre de soins de spécialité des populations fréquentant les ESPC. A ce titre, l'HG, support du RSP, assure l'encadrement technique et administratif de tous les ESPC du réseau. Il

---

<sup>14</sup> Arrêté N°1057 /MSHP/CAB/ du 06 Décembre 2019 modifiant l'Arrêté N°872 /MSHP/CAB/ du 08 Mai 2019 portant organisation et composition des régions sanitaires

assure également la gestion financière et comptable des ESPC dirigés par du personnel de catégorie inférieure au grade A.<sup>15</sup>

#### Versant offre de soins<sup>16</sup>

##### **Le secteur public de la santé**

Le versant offre de soins, au niveau du public comprend plusieurs niveaux qui sont :

- Le niveau primaire avec 2490 ESPC publics, assure une fonction de premier contact avec les usagers pour dispenser des prestations de type curatif, préventif, éducatif et promotionnel
- Le niveau secondaire assure une fonction de premier recours pour les cas ne pouvant pas être pris en charge par le niveau primaire et possédant une capacité technique de diagnostic et de traitement. Le pays compte 134 hôpitaux de référence (102 hôpitaux publics, 12 confessionnels et 20 Centres Hospitaliers Régionaux) et 2 Centres Hospitaliers Spécialisés (Hôpitaux psychiatriques de Bingerville et de Bouaké)<sup>17</sup>.
- Le niveau tertiaire est constitué de toutes les structures sanitaires publiques assurant une fonction de second recours pour les cas ne pouvant pas être pris en charge par le niveau secondaire et possédant une capacité technique de diagnostic, de traitement, de formation et de recherche. Ce sont les cinq Centres Hospitaliers Universitaires et Dix Instituts Nationaux Spécialisés dont l'Institut de Médecine Nucléaire d'Abidjan (IMENA), le Centre National de Radiothérapie Alassane Ouattara (CNRAO), le Centre National de Transfusion Sanguine (CNTSCI), le Laboratoire National de Santé Publique (LNSP) et la Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique de Côte d'Ivoire (Nouvelle PSP CI), l'Institut de Cardiologie d'Abidjan (ICA), l'Institut Raoul Follereau de Côte d'Ivoire (IRFCI), l'Institut National d'Hygiène Publique (INHP), l'Institut National de la Santé Publique (INSP) et le Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).

A côté de ce secteur public, il existe le secteur privé de la santé qui est en plein essor et contribue au niveau national à environ 40% de l'offre de service de santé.

##### **Le secteur privé de la santé**

Le secteur privé de la santé est en plein essor et contribue au niveau national à environ 40% de l'offre de service de santé. Il est complémentaire du secteur Public et permet d'augmenter l'accessibilité de la population à certains services. Son rôle est essentiel en matière d'amélioration de la proximité des soins, de la qualité des prestations, d'utilisation de nouvelles technologies et de création d'emploi. Il est organisé par le décret N°96-877 du 25 octobre 1996 portant classification, définition et organisation des établissements sanitaires privés, complété par l'Arrêté N° 21/MSHP/DGS/DEPS/S-DESPR du 16 juillet 2007 qui crée le cadre du partenariat public – privé. Il est important de souligner que le MSHPCMU a entrepris la révision du cadre réglementaire, de la classification et du cahier de charges des établissements sanitaires privés.

---

<sup>15</sup> Loi N°2019-678 du 23 juillet 2019 portant réforme hospitalière

<sup>16</sup> RASS 2021, DIIS

<sup>17</sup> RASS 2021, DIIS

Au niveau du secteur privé, la Côte d'Ivoire dispose de : (i) 1523 établissements sanitaires privés dont 861 établissements médicaux (24 polycliniques, 317 cliniques médicales et 465 établissements médicaux) ; (ii) 662 établissements paramédicaux<sup>18</sup>.

En plus des établissements précités, il existe 947 ESPC privés qui comprennent 665 privés lucratifs de premier niveau, 95 privés confessionnels, 80 privés d'entreprise et 107 privés ONG. Par ailleurs certains ministères autres que celui de la santé participent également à l'offre de soins à travers leurs infrastructures sanitaires etc.)<sup>19</sup>

Au niveau du secteur privé, la répartition des structures est disponible dans le tableau ci-dessus.

**Tableau 01** : Effectif et répartition des acteurs du secteur pharmaceutiques privés de l'approvisionnement et de la distribution en 2023

| Type d'établissements pharmaceutiques | Nombre en 2023 |
|---------------------------------------|----------------|
| Centrale d'achat                      | 0              |
| Grossistes répartiteurs               | 4              |
| Dépositaires                          | 4              |
| DGIE                                  | 1              |
| Officines privées de pharmacie        | 1132           |

(Source : CNOP 2023)

A côté du système de soin public ou privé, il existe un système communautaire basé sur les prestations des acteurs communautaires. On note dans ce système communautaire, environ 17.308 Agents de Santé Communautaires (ASC)<sup>20</sup>, des organisations à base communautaire, des leaders communautaires, etc... qui sont des canaux de sensibilisation communautaire et qui favorisent l'autonomie des membres des communautés à la prise en charge de leurs propres problèmes de santé. Ils sont encadrés et supervisés par les agents de santé des ESPC (infirmier et ou sage-femme).

Il existe également le secteur de la médecine traditionnelle, en pleine extension dont l'exercice et l'organisation sont réglementés par la Loi n°2015-536 du 20 juillet 2015 et le Code d'Ethique et de Déontologie des praticiens de médecine et pharmacopée traditionnelles par le Décret n°2016-24 du 27 janvier 2016. Le répertoire national des PMT a enregistré en 2020, 7020 praticiens<sup>21</sup>.

### I.2.3 Profil épidémiologique de la Côte d'Ivoire

Le profil épidémiologique de la Côte d'Ivoire est marqué par une importante morbidité en lien avec la prévalence de maladies transmissibles, non transmissibles et des maladies tropicales négligées, les grossesses précoces, la sécurité routière et le vieillissement.

<sup>18</sup> Base de données de la DEPS décembre 2020

<sup>19</sup> Plan stratégique d'intégration et de développement du secteur privé de la santé 2021-2025 - Côte d'Ivoire

<sup>20</sup> PSNSC 2022-2025

<sup>21</sup> Analyse situationnelle de la politique pharmaceutique nationale de Côte d'Ivoire, p22, DAP 2021



Selon les estimations de la Banque Mondiale, la Côte d'Ivoire a un niveau de mortalité générale de 9,9 ‰ en 2020 (niveau le plus élevé des pays de l'UEMOA)<sup>22</sup>.

Cette situation est largement tributaire du niveau élevé de mortalité de certains groupes spécifiques notamment les femmes en âge de procréer, les enfants de moins de 5 ans, les adolescents et jeunes et les personnes âgées.

## 1. Santé de la mère et de l'enfant

### a. Morbidité, mortalité maternelle

La mortalité maternelle en Côte d'Ivoire reste élevée malgré une baisse d'environ 50% par rapport à 2005. La Côte d'Ivoire fait partie des pays ayant les plus forts taux de décès maternels au monde avec un taux de décès maternel de 385 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2021 contre 614 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015<sup>23</sup> avec la moyenne Afrique Subsaharienne de 542 décès pour 100 000 naissances vivantes<sup>24</sup>.

La mortalité maternelle est essentiellement due à des causes médicales directes et indirectes qui peuvent être évitées :

- Les complications obstétricales (80%) avec les hémorragies (23%), le travail prolongé / dystocie (20,4%), les éclampsies, les ruptures utérines, les rétentions placentaires.<sup>25</sup>
- VIH/sida
- Paludisme

### b. Morbidité et Mortalité néonatale et infantile

La santé des nouveaux nés et des enfants demeure également préoccupante avec des niveaux de mortalité par groupe spécifique élevés. Les taux de mortalité néonatale, infantile et infanto-juvénile connaissent des faibles réductions par rapport à la mortalité maternelle. Le taux de mortalité infanto-juvénile reste le plus élevé et se situe à 79 ‰<sup>26</sup> en 2021 en Côte d'Ivoire.

En effet le pays a un fort taux de mortalité néonatal estimé à 30‰ naissances vivantes en 2021<sup>27</sup> avec une moyenne pour l'Afrique subsaharienne de 27,10‰<sup>28</sup>. Les causes et les facteurs de risque sont entre autres, l'âge maternel avancé, la multiparité, l'infection génitale, la prématurité, le faible poids de naissance, l'ictère et la souffrance fœtale aigüe.

La situation des enfants dans le pays reste préoccupante avec seulement 36% des enfants âgés de 12-23 mois qui ont reçu toutes les vaccinations recommandées par le programme national de vaccination avant leur premier anniversaire. Par ailleurs 8% des enfants souffrent de malnutrition modéré et grave et 2% de malnutrition sévère.<sup>29</sup>

En 2021, le paludisme occupait toujours la première place des morbidités diagnostiquées chez les enfants de moins de 05 ans, suivi par les IRA et la diarrhée. Les incidences du Paludisme, des IRA et de la malnutrition aigüe globale chez les enfants de moins de 05 ans ont connu une hausse par rapport à celles de 2020, avec 493,65‰ contre 440,97‰ en 2020 pour le paludisme,

---

<sup>22</sup> Source : [www.donnees.banquemondiale.org](http://www.donnees.banquemondiale.org)

<sup>23</sup> EDS 2021

<sup>24</sup> Estimation Banque Mondiale taux de mortalité néonatale (pour 1000) en Afrique subsaharienne

<sup>25</sup> Plan Stratégique Mère-Nouveau-Né-Enfants 2021-2025

<sup>26</sup> EDS 2021

<sup>27</sup> EDS 2021

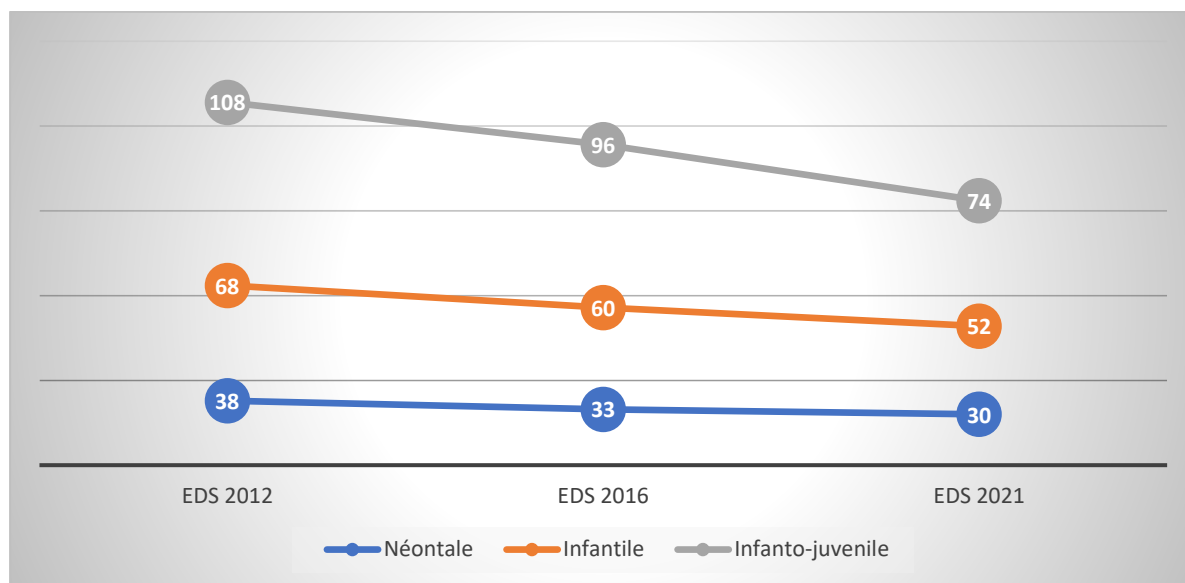
<sup>28</sup> Estimation Banque Mondiale taux de mortalité néonatale (pour 1000) en Afrique subsaharienne

<sup>29</sup> EDS 2021

pour les IRA, (Infections Respiratoires Aigües) 174,69‰ contre 167,44‰ en 2020 et pour la malnutrition 14,53‰ contre 9,39‰ en 2020.<sup>30</sup>

L'incidence de la diarrhée enregistre une baisse, passant de 61,31‰ en 2020 à 56,12‰ en 2021. L'incidence de l'anémie chez les moins de 05 ans est également en baisse, passant de 158,66‰ en 2020 à 145,56‰ en 2021.

Par ailleurs, le taux de mortalité infantile en Côte d'Ivoire reste élevé à l'instar de celui de la mortalité néo-natale. Il se situait à 30/1000 naissances et celui de la mortalité infanto-juvénile de 74/1000.



**FIGURE 1 : Evolution DES INDICATEURS DE LA mortalité DES ENFANTS DE 2012 A 2021 (EN ‰)<sup>31</sup>**

Source : Rapports d'enquêtes

### c. La planification familiale

Seulement 21% des femmes âgées de 15-49 ans actuellement mariées utilisent ou non une méthode contraceptive (moderne ou traditionnelle)<sup>32</sup>.

L'injection de 3 mois est la méthode contraceptive moderne la plus utilisée dans les services publics de soins et ce constat est fait dans presque toutes les régions sauf dans les régions sanitaires du Folon, du Kabadougou et du Bafing où c'est l'utilisation de l'implant qui prédomine. Les méthodes les moins utilisées dans l'ensemble sont le DIU et l'injection de 2 mois.

Selon le RASS 2021, la méthode contraceptive moderne la plus utilisée dans les établissements publics en 2021 est l'injection de 3 mois (58,68%), suivie des implants (28,85%). L'on note cependant que dans la zone Nord-Ouest, c'est l'implant qui est la méthode la plus utilisée.

<sup>30</sup> RASS 2021

<sup>31</sup> EDS 2021

<sup>32</sup> EDS 2021

Par ailleurs, les besoins non satisfaits pour les femmes âgées de 15-49 ans actuellement mariées qui sont fécondes et qui veulent espacer leurs naissances ou limiter le nombre d'enfants qu'elles ont et qui n'utilisent pas actuellement de contraceptif sont de 18%.

## 2. La morbidité et la mortalité générale

La mortalité dans la population générale en Côte d'Ivoire reste élevée par rapport à la moyenne de l'Afrique subsaharienne. En effet selon les estimations de la Banque Mondiale le taux de mortalité brut pour 1000 personnes en Côte d'Ivoire est de 9,7/1000 personnes contre 8,27 pour l'Afrique subsaharienne<sup>33</sup>. La morbidité dans la population générale est dominée par les maladies infectieuses transmissibles et les maladies non transmissibles.

### a. Les maladies transmissibles

Elles sont dominées par le paludisme et le VIH/sida.

L'incidence du paludisme dans la population générale est en hausse, avec 230,95‰ en 2021 contre 173,43‰ en 2020. L'un des principaux moyens de lutte contre le paludisme est l'utilisation des Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action (MILDA). Le taux d'utilisation des (MILDA) est de 63,2% en 2019 avec une inégalité d'utilisation entre les milieux urbain et rural (74,7% en zone rurale contre 46,9% en zone urbaine et 28,8% en Abidjan). Ce taux d'utilisation bien qu'en nette progression, reste encore loin de l'objectif de 80%. Chez les enfants de moins de 5 ans ce taux est de 70% et chez la femme enceinte 69% sur la même période.

Avec 1.82% de taux de prévalence (2.56% chez les femmes et 1,08% chez les hommes) en 2022 avec de grandes disparités dans la distribution. En 2022, La CI a enregistré 8878 nouvelles infections de 63% de femme et 65% d'homme avec 9952 décès<sup>34</sup>.

L'incidence de la tuberculose dans le pays reste élevée et se situe à 148 cas pour 100 000 habitants<sup>35</sup>. En 2018, 21 303 cas de tuberculose ont été notifiés avec une forte proportion dans les régions d'Abidjan, Gbêké et Sud Comoé.

### b. Les maladies non transmissibles

Les pathologies non transmissibles en Côte d'Ivoire sont largement dominées par l'hypertension artérielle, le diabète et les cancers.

En 2020, le pays a enregistré 3,06% de femmes présentant des lésions précancéreuses parmi les femmes dépistées pour le cancer du col de l'utérus<sup>36</sup>. Le cancer demeure un problème de santé en Côte d'Ivoire avec des répercussions socio-économique importantes. Les 05 cancers les plus diagnostiqués en 2020, dans la population totale, sont : (i) le cancer du sein 3 306 cas soit 19%, (ii) le cancer de la prostate 2 757 cas soit 16%, (iii) le cancer du col de l'utérus 2 067 cas soit 12%, (iv) le cancer du foie 1 136 cas soit 6%, (v) le cancer colorectal 951 cas soit 5%.

<sup>33</sup> Estimation Banque mondiale taux de mortalité générale en Afrique subsaharienne

<sup>34</sup> Spectrum 2022, ONUSIDA

<sup>35</sup> PSN lutte contre la tuberculose 2021-2025

<sup>36</sup> RASS 2020

Le tabagisme et la consommation excessive d'alcool font partie des comportements à risque qui ont des effets néfastes sur la santé et qui constituent des facteurs de risques des principales maladies non transmissibles comme l'hypertension artérielle ou les maladies cardiovasculaires et les cancers.

#### c. Les maladies à potentiel épidémique

Les maladies à potentiel épidémique sont dominées par le COVID-19, la rougeole, la méningite, la fièvre jaune, la dengue.

Le premier cas de COVID19 a été enregistré dans le pays le 11 mars 2020. Du 11 mars 2020 au 25 janvier 2022, la Côte d'Ivoire a enregistré 79 978 cas confirmés sur 1 233 370, tests avec un taux moyen de positivité de 5,7 % et 773 décès (0,96 %)<sup>37</sup>. Toutes les régions sont touchées par la pandémie avec pour épiscentre le district autonome d'Abidjan qui concentre plus de 98% des cas suivi de la région de l'Agneby-Tiassa avec 0,2% des cas et du district autonome de Yamoussoukro avec 0,19% des cas.

La transmission de la pandémie est interhumaine et se fait par la projection de gouttelettes lors de la toux, éternuement, par un contact personnel étroit et non protégé avec une personne infectée (transmission manuportée : toucher, serrer la main) ou par l'intermédiaire de surfaces souillées.

En 2020, la Côte d'Ivoire enregistre 1974 cas suspects de rougeole confirmés, 15 cas de méningite, 129 cas de fièvre jaune, 08 cas suspects de dengue, aucun de Paralysie Flaccide Aiguë (PFA) et de choléra.<sup>38</sup>

#### I.2.3 Réforme Hospitalière

Dans le cadre du renforcement de l'offre et de l'accessibilité des populations aux soins de qualité, la Côte d'Ivoire s'est engagée en 2022 à la réforme hospitalière (décret N° 2021-756 du 1er décembre 2021 portant attribution, organisation et fonctionnement). A travers les Etablissements Publics Hospitaliers Nationaux (EPHN) qui sont les Centres Hospitaliers Universitaires, les Instituts, les laboratoires de référence et les centres hospitaliers spécialisés de soins ou d'aide au diagnostic ainsi que les instituts de diagnostic, de recherche et de formation de santé. Il est créé au sein de chaque EPHN, 5 pôles d'activités dont le pôle médicotechnique composé des services odontologie, pharmacie et des unités et gestion de sang, buanderie.<sup>39</sup>

Les EPHN sont placés sous la tutelle technique du Ministre en charge de la santé et sous la tutelle financière du Ministre en charge de l'Economie et des finances et du Ministre en charge du budget.

Les EPHN sont des établissements de références de troisième niveau et leur compétence s'étend sur tout le territoire national. Ils sont chargés: (i) d'assurer le service sanitaire et de participer à la mise en œuvre de la politique nationale de santé publique, (ii) d'assurer les soins d'urgence, les consultations, les examens de diagnostic, les traitements ambulatoire ainsi que les

---

<sup>37</sup> Site officiel Ministère de la Santé, COVID19TRACKING CNTIG mise à jour du 10/10/2021

<sup>38</sup> RASS 2021

<sup>39</sup> Réforme hospitalière (décret N° 2021-756 du 1er décembre 2021 portant attribution, organisation et fonctionnement

hospitalisations des malades, (iii) de participer aux actions de médecine préventives et promotionnelle, (iv) de participer à l'enseignement universitaires et post universitaire médical, pharmaceutique, odontologique, paramédical et secteurs connexes, à la formation initiale ainsi qu'à la formation professionnelle continue des personnes de santé dans leurs domaines de compétences respectifs.

Les EPHN fonctionnent en réseau avec les Etablissements Publics Hospitaliers Régionaux (EPHR) et les Etablissements Publics Hospitaliers Départementaux (EPHD) par le biais de Groupements Hospitalo-Universitaires (GHU).

Il est créé au niveau de chaque département (EPHD) un Réseau de Soins de Proximité (RSP), cadre de la coopération entre les Etablissements Publics Hospitaliers Départementaux (EPHD) et les ESPC. Sa mission est d'améliorer l'offre de soins de spécialité des populations fréquentant les ESPC. A ce titre, l'HG, support du RSP, assure l'encadrement technique et administratif de tous les ESPC du réseau. Il assure également la gestion financière et comptable des ESPC dirigés par du personnel de catégorie inférieure au grade A.

L'arrêté N°00203 MSHPCMU/CAB du 02/05 /2023 portant création, attribution, organisation et fonctionnement des pôles régionaux d'excellence de santé en abrégé PRES. Le Pôle Régional de la Santé (PRES) est une organisation fonctionnelle permettant une prise en charge holistique et de qualité de la population sur la base de l'utilisation des ressources de plusieurs structures sanitaires d'une ou plusieurs régions sanitaires. Le PRES veille à garantir aux populations de son aire sanitaire d'influence tous les services de santé, globaux, spécialisés, continus, intégrés, efficaces dans une approche de continuum de soins à travers les différents niveaux de la pyramide sanitaire.<sup>40</sup>

Les PRES reposent sur une organisation fonctionnelle et structurées, basée sur la mise en réseau de tous les établissements sanitaires publics et sur une meilleure coordination avec les établissements privés de santé agréés.

Il est créé 10 Pôles Régionaux d'Excellences Santé (PRES) bâtis autour d'établissements hospitaliers existants qui auront été réhabilités, agrandis et mis à niveau à des standards internationaux pour être des références en matière de qualité et de disponibilité de soins et répartis comme suit :

**Tableau 02 : Répartition des Pôles Régionaux d'excellence en Santé (PRES)**

| N° | PRES       | Directions Régionales de la Santé (DRS)                           |
|----|------------|-------------------------------------------------------------------|
| 1  | Abengourou | Indénié-Djuablin, Moronou, Iffou,                                 |
| 2  | Abidjan    | Abidjan 1, Abidjan 2, Agnèby-Tiassa, Grand Pont, la Mé, Sud Comoé |
| 3  | Bondoukou  | Boukani, Gontougou                                                |
| 4  | Bouaké     | Gbèkè, Hambol, Béré                                               |
| 5  | Daloa      | Haut Sassandra, Worodougou                                        |

<sup>40</sup> Arrêté N° 0023 MSHPCMU/CAB du 02/05/2023 portant création, attribution et fonctionnement des PRES

|    |              |                                          |
|----|--------------|------------------------------------------|
| 6  | Korhogo      | Poros, Tchologo                          |
| 7  | Man          | Cavally, Guémon, Tonpky, Bafing          |
| 8  | Odienné      | Bagoué, Folon, Kabadougou                |
| 9  | San Pédro    | Gboklè, Nawa, San Pédro                  |
| 10 | Yamoussoukro | Bélier, Marahoué, N'zi, Loh-Djiboua, Gôh |

## II. POLITIQUE PHARMACEUTIQUE NATIONALE

En adoptant la Politique Pharmaceutique Nationale en 2023<sup>41</sup>, le gouvernement s'engage à l'avènement d'un secteur pharmaceutique industrialisé et performant, à la hauteur de l'objectif visant la protection de la santé et le bien-être des populations vivant en Côte d'Ivoire.

Le secteur pharmaceutique ivoirien sera ainsi capable d'une contribution structurée, de proximité et durable, pour la santé et le bien-être des populations.

Les dispositions législatives relatives au monopole pharmaceutique, et à la régulation de ce secteur, ainsi que les valeurs de bonne gouvernance et d'équité fondent notre optimisme.

### Fondements



Figure 2 : Fondements la Politique Pharmaceutique Nationale (PPN) 2023

<sup>41</sup> Décision N° 12636 /MSHPCMU/CAB du 13 Septembre 2023 portant validation de la Politique Pharmaceutique Nationale (PPN) et mise en place de ses organes de pilotage et de suivi

## Principes et valeurs



Figure 3 : Principes et valeurs de la Politique Pharmaceutique Nationale (PPN) 2023

L'objectif général de la nouvelle PPN est d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité géographique et financière des médicaments essentiels, vaccins et autres intrants stratégiques de qualité à l'ensemble de la population vivant en Côte d'Ivoire.

Les cinq (5) Objectifs spécifiques de la PPN sont :

1. Assurer au secteur pharmaceutique un niveau de maturité en adéquation avec ses enjeux de santé publique et de performances ;
2. Assurer l'émergence d'un tissu industriel pharmaceutique local compétitif, de qualité et résilient orienté vers la satisfaction des besoins nationaux prioritaires en produits de santé ;
3. Garantir la disponibilité et l'accessibilité des produits de santé jusqu'aux derniers kilomètres ;
4. Garantir la qualité, l'efficacité et l'usage rationnel des produits de santé et des innovations thérapeutiques ;
5. Garantir la pérennisation des financements et des investissements dans les secteurs pharmaceutiques public et privé.

Pour une mise en œuvre efficace et efficiente de la PPN, la mise en place d'une Coordination Nationale s'avère nécessaire sous le leadership des plus hautes autorités du secteur. Cette coordination devra être dotée de mécanismes et d'outils suffisamment robustes pour permettre un dialogue intersectoriel et sous-sectoriel. Elle devra assurer : i) la coordination et l'intégration des contributions de toutes les parties prenantes, ii) le suivi de la performance du secteur et la redevabilité, iii) la facilitation des échanges d'expériences ainsi que la mobilisation des ressources tout en renforçant les synergies.

Le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU) est responsable de la réalisation des objectifs de la présente Politique.

Cette Politique servira d'unique boussole pour toutes les interventions dans le secteur pharmaceutique sur la période, quel que soit le lieu de l'intervention et la source de

financement. Il sera adopté en Conseil des Ministres et sa mise en œuvre sera pilotée par le Ministre en charge de la santé en collaboration avec toutes les parties prenantes.

Les organes de pilotage et de suivi de la mise en œuvre de la PPN<sup>42</sup> sont :

- Le Comité interministériel de pilotage de la PPN (CIP-PPN)
- Le Secrétariat Permanent de la PPN et de son PDPN (SP-PPN)
- Les Comités techniques de suivi de la mise en œuvre de la PPN (CT-PPN)
- Le Cadre de concertation des acteurs du secteur pharmaceutique (CC-PPN)

Les Comités techniques sont les organes techniques d'animation et de suivi de la mise en œuvre de la PPN et ils sont arrimés aux cinq (05) objectifs spécifiques de la PPN. Ainsi pour la chaîne d'approvisionnement, le Comité technique N°3 est en charge de garantir la disponibilité et l'accessibilité des produits de santé jusqu'aux derniers kilomètres.

### **III. INTERVENANTS DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DES PRODUITS DE SANTÉ**

Les acteurs intervenants de la chaîne d'approvisionnements des produits de santé de la Côte d'Ivoire sont constitués de structures étatiques rattachées ou non au ministère de la santé, les partenaires techniques et financiers, les partenaires de mise en œuvre et organisations non gouvernementales et organisation de la société civile.

#### **III.1 Acteurs étatiques**

##### **III.1.1 Les acteurs étatiques rattachés au Ministère de la santé**

###### **Direction Générale de la Santé et de l'Hygiène Publique (DGS)**

Selon le Décret n° 2021-465 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle, la DGS a, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique générale de santé et de la cohésion de l'action sanitaire à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, pour mission d'animer, de coordonner et d'évaluer les activités des direction centrales, des programmes de santé, des directions régionales et départementales de la santé.

Elle est chargée entre autres de :

- de coordonner et d'évaluer les activités des directions centrales et des programmes de santé placés sous son autorité ;
- de coordonner les actions des directions régionales et des districts sanitaires dans le domaine de la santé et de l'hygiène publique ;
- d'assurer le suivi et l'évaluation du fonctionnement et de la mise en œuvre du plan d'action des directions régionales et départementales ;
- de coordonner la mise en œuvre de la politique de décentralisation dans le secteur de la santé.

---

<sup>42</sup> Arrêté N°0512 du MSHPCMU/CAB du 13 Septembre 2023 portant composition et fonctionnement des organes de pilotage et de suivi de la Politique Pharmaceutique Nationale (PPN)



### Direction de l'Activité Pharmaceutique (DAP)

Par décret n° 2021-465 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Couverture Maladie Universelle, la DAP est chargée de :

- de contribuer à l'amélioration de l'état sanitaire de la population vivant en Côte d'Ivoire par l'animation de l'activité pharmaceutique décrite dans la Politique Pharmaceutique Nationale, en abrégée PPN ;
- de définir la politique pharmaceutique nationale notamment :
  - Fixer les objectifs et élaborer le plan directeur de la politique pharmaceutique nationale ;
- d'assurer le suivi des textes réglementaires proposés par l'Autorité Ivoirienne de la Régulation Pharmaceutique au niveau du Ministère en charge de la santé ;
- d'élaborer la liste nationale des médicaments essentiels et d'établir les nomenclatures par niveau sanitaire dans le secteur public (sélection des médicaments) ;
- de piloter le cadre de concertation qui réunit les différents acteurs du système pharmaceutique ;
- d'instruire et d'élaborer les documents techniques pharmaceutiques à l'attention du Ministre chargé de la santé, relevant de sa compétence ;
- d'assurer la veille stratégique continue sur la disponibilité et l'accessibilité des médicaments et autres produits de santé, stratégiques aux populations vivant en Côte d'Ivoire.

Cette structure comprend trois (3) Sous Directions dont une chargée (i) de la coordination de la PPN, (ii) de la recherche, des études, de la formation et de (iii) la coordination des approvisionnements des produits de santé.

### Coordination des Approvisionnements en Médicaments essentiels et Produits de santé stratégique en Côte d'Ivoire (CNCAM-CI)

Par arrêté n°134/MSLS/CAB du 20 mars 2015 portant création, composition, attribution et organisation de la Commission Nationale pour la Coordination des Approvisionnements en Médicaments essentiels et Produits de santé stratégique en Côte d'Ivoire (CNCAM-CI), la CNCAM-CI est chargée de coordonner les approvisionnements et d'assurer le suivi des activités liées à la gestion logistique des médicaments essentiels et produits de santé stratégiques utilisés pour le diagnostic, la prévention et la prise en charge des pathologies cibles en Côte d'Ivoire. Le secrétariat de la CNCAM-CI est assuré par la DAP et la DGS assure la présidence.

Quatre (4) missions principales : i. coordonner l'élaboration et la validation des plans d'approvisionnement annuels après les exercices de quantification ; ii. Organiser le plaidoyer pour la mobilisation des ressources financières ; iii. Contribuer au fonctionnement du système d'alerte précoce basé sur un système d'information coordonné et informatisé de la gestion logistique des médicaments ; iv. Traiter toute autre question relative à la sécurisation de la chaîne d'approvisionnement des médicaments essentiels et produits de santé stratégiques ; v. veiller à l'usage rationnel des médicaments essentiels et produits de santé stratégiques selon les normes et protocoles en vigueur ; vi. Diffuser toute information utile liée à l'approvisionnement des médicaments auprès du cabinet du Ministère en charge de la santé.

### Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP)

L'AIRP est une Autorité Administrative Indépendante dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, instituée par la loi 2017-541 du 03 août 2017 et dont l'organisation et le fonctionnement sont fixés par décret n° 2018- 926 du 12 décembre 2018. L'AIRP assure, de la conception à leur utilisation, la qualité, la sécurité et l'efficacité des médicaments y compris ceux à base de plantes et autres produits pharmaceutiques ainsi que celles des matières premières destinées à leur fabrication.

A ce titre, elle est chargée de :

- Octroyer les licences de création des entreprises pharmaceutiques d'autorisations d'exercice ;
- Octroyer les autorisations de mise sur le marché des produits pharmaceutiques ;
- Réaliser l'inspection pharmaceutique ;
- Veiller à l'organisation de la biologie médicale ;
- Veiller au respect des textes relatifs à l'assurance et au contrôle qualité des produits de santé et établissements pharmaceutique ;
- Assurer les vigilances et la surveillance du marché pharmaceutique ;
- Essais cliniques ;
- Information et promotion des produits de santé et des établissements pharmaceutiques

### Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique de Côte d'Ivoire (Nouvelle PSP Côte d'Ivoire)

Au terme de la réforme de l'ex-Pharmacie de la Santé Publique de Côte d'Ivoire (PSP-CI) de son statut d'Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) en Association Sans But Lucratif (ASBL), l'Etat de Côte d'Ivoire a assuré à la Nouvelle PSP Côte d'Ivoire, le monopole de la distribution des produits pharmaceutiques aux établissements sanitaires publics par convention en date du 04 avril 2019 et approuvée par le décret N°2019-524 du 19 juin 2019.

La Nouvelle PSP Côte d'Ivoire a pour missions :

- Assurer la disponibilité des médicaments essentiels et intrants stratégiques de santé à destination des établissements sanitaires publics et des autres établissements sanitaires associés au service public sanitaire, et ce, sur toute l'étendue du territoire national ;
- Approvisionner les établissements sanitaires privés pour des raisons de santé publique en médicaments essentiels et intrants stratégiques, notamment les grossistes répartiteurs privés dans le cadre de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ;
- Assurer l'accessibilité des médicaments essentiels et intrants stratégiques de santé de bonne qualité aux populations en Côte d'Ivoire ;
- Contribuer au développement d'une production locale en produits pharmaceutiques.

Dans le cadre de la déconcentration la nouvelle pharmacie sante publique et de la réforme hospitalière, une nouvelle agence a été créée à Bouaké depuis 2020 et trois (03) dépôts régionaux ont été créés Man, Korhogo et Odienné.

### Laboratoire National de Santé Publique (LNSP)

Selon le Décret n°2022- 709 du 14 septembre 2022, le LNSP devient Etablissement Public Hospitalier National (EPHN) et devient le laboratoire de référence en matière d'expertises analytiques, physico- chimiques et biologiques pour le Ministère en charge de la Santé.

Dans le cadre de sa mission de service public, le LNSP assure la protection des biens de consommation et la sécurité sanitaire des personnes vivant en Côte d'Ivoire.

A ce titre, il est chargé entre autres :

- de la conformité des produits destinés à la consommation ;
- du contrôle de la qualité des produits pharmaceutiques, y compris les dispositifs médicaux, les produits vétérinaires et les produits issus des plantes médicinales, des produits diététiques, des produits de parapharmacie, des eaux de consommation, des denrées alimentaires et des boissons ;
- de la surveillance du marché pharmaceutique en collaboration avec l'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique ;
- des expertises relatives aux fraudes en matière de produits pharmaceutiques, de produits diététiques, de produits de la pharmacie, d'eaux de consommation, de denrées alimentaires et de boissons, conformément aux dispositions en vigueur en matière de répression des fraudes.

#### Direction de l'Information Sanitaire (DIS)

Au vu du décret N° 2021-465 du 08 Septembre 2021 portant organisation du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle, est rattaché directement au Cabinet, la Direction de l'Information Sanitaire (DIS).

La Direction de l'Information Sanitaire est donc chargée de :

- Collecter, de traiter, de diffuser l'information sanitaire et d'élaborer le Rapport Annuel sur la Situation Sanitaire nationale ;
- Elaborer et actualiser annuellement la Carte Sanitaire et le répertoire des Etablissements Sanitaires ;
- Mettre en place une base de données et d'assurer l'archivage électronique de toutes les informations relatives au système sanitaire ;
- Réaliser les études, de planifier et de programmer le développement du système de santé en collaboration avec la Direction de la Prospective, de la Planification et des Stratégies ;
- Tenir à jour les statistiques sanitaires ;
- Elaborer et de promouvoir un système d'évaluation épidémiologique, en liaison avec les services concernés.

#### Direction de l'Hygiène Publique et de la Santé Environnement (DHPSE)

Selon l'arrêté N°0218 du 05/10/2020, la Direction de l'Hygiène Publique et de la Santé Environnement a pour mission entre autres de :

- Elaborer la politique nationale d'hygiène publique ;
- De promouvoir l'hygiène publique et l'hygiène de l'environnement ;
- D'élaborer et de suivre la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des déchets sanitaires.

#### Institut National d'Hygiène Publique (INHP)

Selon le Décret n°2022- 705 du 14 septembre 2022 portant transformation de L'INHP, Etablissement Public à caractère Administratif en Etablissement Public à Hospitalier National

(EPHN). L'INHP a pour mission d'assurer la prévention des maladies et la gestion des urgences de sante publique. A ce titre il est chargé entre autres de :

- de l'organisation de la mise en œuvre de la lutte antivectorielle ;
- d'assurer la riposte aux épidémies et aux urgences de santé publiques
- de l'application de la politique de la promotion de la santé, de l'hygiène et de la recherche ;
- de l'application du règlement sanitaire internationale (RSI)
- de surveiller les frontières et de contrôler la circulation des personnes en matière d'hygiène sanitaire.

➤ Le Centre des opérations d'urgences

Le décret N° 2019-292 du 03 Avril 2019 portant création, attribution, organisation et fonctionnement du Centre des Operations d'urgences de santé publiques.

Le COUSP est un espace de coordination des actions de santé publique pour la mise en place des mécanismes nationaux multisectoriels de prévention, de détection des menaces sanitaires et de riposte contre ces menaces.

Le COUSP intègre les services de santé publique traditionnelle dans un modèle de gestion des urgences, dans le respect des règles et lois établies au niveau national, Il s'appuie sur les autorités ou entités nationales de gestion des catastrophes sanitaires existantes.

La coordination nationale est assurée par l'INHP.

La Direction de la coordination du programme élargi de vaccination (DCPEV)

L'arrêté N° 117 MSHP/CAB du 06 mai 2009 modifiant l'arrêté N° 254 MSHP/CAB du 10 septembre 2007<sup>43</sup> portant organisation et fonctionnement du programme élargi de vaccination fixe les missions suivantes :

Réduire la morbidité et la mortalité liée aux maladies prioritaires en santé publique évitables par l'immunisation. Les maladies visées sont la tuberculose, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la poliomyélite, la rougeole, la fièvre jaune, l'hépatite virale et toutes autres affections selon les besoins et la faisabilité.

A ce titre, le PEV est chargé de :

- Organiser à l'échelle nationale particulièrement en campagne, la vaccination systématique des populations les plus vulnérables, principalement les enfants de 0 à 11 mois et les femmes enceintes ;
- Animer le réseau de surveillance des maladies visées par le programme.

Le Centre National de Transfusion Sanguine de Côte d'Ivoire (CNTSCI)

Par décret n° 2022-701 du 14 septembre 2022 portant transformation de l'établissement public à caractère administratif dénommé Centre National de Transfusion Sanguine en Etablissement Public Hospitalier National (EPHN), le CNTSCI est chargé entres autre de :

---

<sup>43</sup> L'arrêté N° 117 MSHP/CAB du 06 mai 2009 modifiant l'arrêté N° 254 MSHP/CAB du 10 septembre 2007 portant organisation et fonctionnement du programme élargi de vaccination

- L'application de la politique sanitaire nationale en matière de sécurité transfusionnelle ;
- Prélèvement du sang en vue de la constitution de banque de sang ;
- L'analyse totale et du contrôle du sang prélevé ;
- La fabrication des produits ionisés provenant du fractionnement du sang ;
- L'approvisionnement en produits sanguins des différentes formations sanitaires ;
- Transport du sang ou des succédanés du sang sur l'étendue du territoire.

#### Direction de la Santé Communautaire et de la Promotion de la Santé (DSCPS)

Le Décret N° 2021-465 du 08 Septembre 2021 portant organisation du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle, octroie à la Direction de la Santé Communautaire et de la Promotion de la Santé (DSCPS) les missions suivantes notamment :

- Définir et mettre en œuvre la politique nationale de la santé communautaire ;
- Définir et suivre la mise en œuvre de la politique nationale de promotion de la santé ;
- Coordonner et évaluer les activités communautaires réalisées par les services, programmes de santé, projets de santé et ONG nationale et internationale ;
- Organiser et coordonner l'action humanitaire dans le domaine de la santé.

Plusieurs autres structures du MSHPCMU interagissent avec les acteurs de la Chaîne d'approvisionnement, ce sont :

- Direction de l'Informatique et de la Santé Digitale (DISD)
- Direction de l'Economie de la Santé (DES)
- La Police sanitaire
- Institut national de la formation des agents de santé (INFAS)

#### Programmes Nationaux de Santé

Les programmes nationaux de santé (PNS) sont des organes d'élaboration et de mise en œuvre de politique et de stratégies pour la résolution de problèmes spécifiques de santé. Ce sont les programmes intervenant dans la prise en charge des maladies prioritaires.

En Côte d'Ivoire, il existe 20 programmes nationaux de santé. Ils jouent un rôle important dans la chaîne d'approvisionnement en produits de santé.

Sous la coordination de la CNCAM et en collaboration avec la Nouvelle PSP Côte d'Ivoire, ils ont la charge de :

- Quantification des produits de santé ;
- Elaboration et suivi des plans d'approvisionnement ;
- Acquisition des produits de santé ;
- Suivi régulier des états des stocks et l'animation du système d'alerte précoce.

Les programmes majeurs intervenant en interactions avec le PNSCA sont : Le programme national de lutte contre le SIDA (PNLS), le programme national de lutte contre le paludisme (PNLP), le programme national de lutte contre la tuberculose (PNLT), le programme national de

nutrition (PNN), le programme national de la santé de la mère et de l'enfant (PNSME), le programme national de nutrition (PNN) et le programme élargi de vaccination (PEV).

#### Les Directions Régionales de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (DRSHPCMU)

Le décret n° 2021-465 du 08 septembre 2021 situe les Directions Régionales de la santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle aux chefs-lieux des Régions Administratives.

La Direction Régionale assure la coordination des services du Ministère implantés dans son ressort territorial, conformément aux dispositions de la réforme hospitalière. Elle fournit une assistance-conseil aux entités décentralisées de la circonscription dans les domaines de compétences transférés à celles-ci. Elle conseille, par ailleurs, l'administration déconcentrée dans le domaine de la santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle.

Dans la chaîne d'approvisionnement, elles sont chargées de<sup>44</sup> :

- Coordonner et suivre les activités de la chaîne d'approvisionnement au niveau régional ;
- Planifier toutes les activités du MSHPCMU dans la région sanitaire ;
- Mettre en œuvre les activités de gestion des données : collecte, compilation, traitement, analyse, validation, rapportage ;
- Assurer le contrôle de la gestion des stocks de médicaments et intrants de laboratoire des établissements sanitaires de sa région ;
- Analyser et contrôler trimestriellement les rapports de la gestion financière liée aux produits de santé ;
- Organiser le renforcement des capacités des agents intervenant dans les activités de la chaîne d'approvisionnement au niveau de son aire régionale (gestion logistique, supervision ...);
- Superviser le personnel des pharmacies de l'aire régionale de santé.

#### Les Districts Sanitaires (DS) et Points de Prestation de Services (PPS)

Le décret n° 2021-465 du 08 septembre 2021 situe les Directions Départementales de la santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle ou Districts Sanitaires comme des aires départementales ou communales de santé, délimitées par arrêté et qui comprennent l'ensemble des services sanitaires publics et privés implantés à l'intérieur de ces limites.

Elles fournissent une assistance-conseil aux entités décentralisées de leur circonscription dans les domaines de compétences transférés à celles-ci.

Elles conseillent, par ailleurs, l'administration déconcentrée dans le domaine de la santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle.

Dans la chaîne d'approvisionnement, elles sont chargées de :

---

<sup>44</sup> Rapport final de l'Analyse situationnelle de la PPN Côte d'Ivoire 2021

- Assurer la disponibilité permanente des médicaments essentiels et des consommables médicaux dans la pharmacie du district et les ESPC sous sa responsabilité ;
- Assurer la supervision formative du personnel des EPSC de son aire sanitaire ;
- Organiser, suivre et contrôler les activités des pharmacies des ESPC : tenue des outils de gestion, gestion des médicaments ;
- Mettre en œuvre les activités de gestion des données : collecte, compilation, traitement, analyse, validation, rapportage à la Direction régionale ;
- Apporter un appui technique aux prescripteurs ;
- Assurer la Gestion financière de la pharmacie ;
- Effectuer le recouvrement des ventes de médicaments auprès des centres de santé
- Réviser les rapports de rétro information reçus de la DIS et de la NPSP-CI et prendre les actions correctrices nécessaires ;
- Assurer l'archivage des documents de gestion ;
- Evaluer les besoins annuels en médicaments et commander les produits de santé et les outils de gestion à la Nouvelle PSP et à la DC PEV ;
- Assurer une Gestion optimale des stocks de la pharmacie de district et des centres de santé rattachés au district ;
- Organiser la Distribution des produits de santé et des outils de gestion dans l'aire de couverture de la direction départementale.

### III.1.2 Les autres acteurs étatiques

#### La Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)

Créée par décret n°2014-395 du 25 juin 2014, la CNAM assure

- la gestion des régimes créés dans le cadre de la Couverture Maladie Universelle ;
- la gestion de tous les programmes spéciaux dans le cadre de la prise en charge du risque maladie ;
- le recouvrement des cotisations et les services des prestations afférentes aux différents régimes du système d'assurance maladie ;
- La gestion des fonds collectés au titre des régimes du système d'assurance maladie.

La CNAM constitue un acteur important de la chaîne d'approvisionnement car elle sera chargée du paiement des prestations des établissements sanitaires dans le cadre de la Couverture Maladie Universelle. Les mécanismes de paiement de la CNAM peuvent impacter fortement sur la disponibilité des produits de santé.

#### La Direction Générale des Douanes (DGD)

La Direction générale des douanes ivoiriennes est rattachée au Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat. Elle est chargée de mettre en œuvre et de faire respecter les dispositions législatives et réglementaires auxquelles sont soumis les mouvements des personnes, des marchandises, des moyens de transport et des capitaux à l'entrée et à la sortie du territoire. La

DGD est une Administration nationale dont les activités s'intègrent dans le contexte des relations régionales et internationales<sup>45</sup>.

Avec 90% des besoins nationaux en produits de santé acquis de l'extérieur, la DGD est un acteur majeur de la chaîne d'approvisionnement des produits de santé. Ses procédures doivent permettre d'accélérer les processus de dédouanement des produits de santé (Médicaments et vaccins) afin d'éviter les ruptures à l'échelle nationale.

Plusieurs autres structures étatiques interagissent aussi avec la chaîne d'approvisionnement ce sont :

- La Direction de la Police nationale chargée des stupéfiants et des drogues (DPSD)
- Direction de la formation et de la recherche en santé du MSHPCMU
- La Direction des infrastructures, de l'équipement, de la maintenance et du patrimoine
- UFR Sciences pharmaceutiques et biologiques

### III.2 Acteurs non étatiques

#### a. Les Centres de santé et cliniques privés

Les centres de santé et cliniques privées dans le cadre du partenariat public privé et à travers diverses initiatives (SHOPS) prennent une part active dans la prise en charge des patients souffrant de pathologies dont le VIH/SIDA et le paludisme.

En fin 2020, le tableau ci-dessous montre le nombre d'établissements sanitaires privés par niveau d'intervention.

**Tableau 03** : Nombre d'établissements sanitaires privés par niveau d'intervention <sup>46</sup>

| NIVEAU D'INTERVENTION      | NOMBRES D'ETABLISSEMENTS |
|----------------------------|--------------------------|
| Polyclinique médicale      | 24                       |
| Clinique médicale          | 317                      |
| Centre médical             | 465                      |
| Cabinet médical            | 55                       |
| Maternité                  | 114                      |
| Centre de soins infirmiers | 548                      |

SOURCES : RASS 2021

#### b. L'industrie pharmaceutique locale

Le secteur de la production industrielle pharmaceutique locale a été inscrit dans les différentes éditions de politique pharmaceutique nationale et leurs différents plans directeurs de mise en œuvre depuis 2009. Il ne fait pas l'objet d'une planification stratégique spécifique, toutefois une feuille de route des bonnes pratiques de fabrication (BPF) devant permettre aux industries de production pharmaceutique d'atteindre les BPF reconnues internationalement a été élaboré.<sup>47</sup>

<sup>45</sup> <https://www.douanes.ci/>

<sup>46</sup> RASS 2021, DIS

<sup>47</sup> Feuille de Route Bonnes Pratiques de Fabrication de Côte d'Ivoire [Internet]. [Cité 19 sept 2021]. Disponible sur : <https://www.wahooas.org>



Le secteur de l'industrie pharmaceutique est classé « marchés de niche à forte innovation destiné au marché local et régional » par le secteur privé national, dans le livre blanc pour l'industrialisation de la Côte d'Ivoire<sup>48</sup>.

Des projets de politique industrielle pharmaceutique et de plan stratégique de l'industrie pharmaceutique ont été élaborés au cours de la période 2016-2020, sans aboutir à une adoption formelle.

Les importations du secteur se chiffrent à 201 Milliards en 2016 et la part aux exportations régionales (CEMAC+ CEDEAO hors CIV) est très faible (moins de 0,1%). Il n'existe pas de véritable connexion entre la Recherche & Développement et le monde industriel. De plus, l'approvisionnement en matières premières est fortement dépendant de l'extérieur. La production locale, ne couvre que 7% de besoins comparativement à d'autres pays (Tunisie 60%, Ghana 34% et Nigeria 56%) et est essentiellement sur des produits de base<sup>49</sup>.

Au premier trimestre 2021, les unités industrielles qui disposent d'une licence portant création et exploitation sont au nombre de 14, dont 12 en activités (voir Tab 04). Elles produisent des médicaments génériques de synthèse, des phyto-médicaments et des produits cosmétiques.

Les principales classes thérapeutiques produites sont : les antipaludiques, les antiparasitaires, les antalgiques et antipyrétiques, les solutés massifs, les anti-inflammatoires, les solutions antiseptiques à usage externe. Les formes galéniques produites sont : les formes sirop, les formes comprimés, les formes suppositoires, les formes injectables.

Les unités industrielles sont regroupées au sein de 2 associations corporatistes : l'Association des Producteurs de Produits Pharmaceutique de Côte d'Ivoire (APPCI créée et en activité depuis 2015) et l'Association des Industriels Pharmaceutiques en Afrique Francophone Subsaharienne (LIPA créée et en activité en Côte d'Ivoire depuis septembre 2019)

L'absence d'une planification des besoins en développement de la capacité locale de production pharmaceutique crée un déficit de visibilité sur les parts de marché satisfait par la production locale.

**TABLEAU 04** : Unités industrielles installées en Côte d'Ivoire et site de production

| N° | UNITES INDUSTRIELLES | SITES DE PRODUCTION |
|----|----------------------|---------------------|
| 1  | CIPHARM              | Cocody              |
| 2  | PHARMIVOIR-NOUVELLE  | Yopougon            |
| 3  | LIC-PHARMA           | Yopougon            |
| 4  | OLEA                 | Cocody              |
| 5  | PHARMANOVA           | Bassam              |
| 6  | AFRICURE             | Bassam              |
| 7  | COOPER**             | Yopougon            |
| 8  | GALEFOMY             | Bouaké              |

<sup>48</sup> Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire. L'industrialisation de la Côte d'Ivoire- Livre Blanc [Internet]. Abidjan, Côte d'Ivoire ; 2019 [cité 3 nov 2021]. Disponible sur: <https://amcham-ci.org>

<sup>49</sup> Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire. L'industrialisation de la Côte d'Ivoire- Livre Blanc [Internet]. Abidjan, Côte d'Ivoire ; 2019 [cité 3 nov 2021]. Disponible sur: <https://amcham-ci.org>

|    |            |             |
|----|------------|-------------|
| 9  | S-TERRE    | Koumassi    |
| 10 | LPCI **    | Bingerville |
| 11 | MEDISOURCE | Bingerville |
| 12 | CPF        | Bingerville |
| 13 | PHARMAVIE  | Cocody      |
| 14 | DERMOPHARM | Cocody      |

Source : PPN 2023 (DAP)

### c. Le secteur pharmaceutique privé

La Côte d'Ivoire possède un vaste et performant réseau privé d'approvisionnement, de distribution et de dispensation des médicaments. Il s'agit des :

- Distributeurs en Gros à l'Importation et à l'Exportation (DGIE) : 02 ;
- Dépositaires : 01 ;
- Grossistes répartiteurs : 05 ;
- Officines privées de pharmacie et dépôts pharmaceutiques : environs 2000.

Le secteur pharmaceutique privé s'est régulièrement adapté aux changements et autres conjonctures économiques en comptant généralement sur l'appui institutionnel et son organisation propre.

Dans le cadre des réformes en cours le secteur pharmaceutique privé pourrait intervenir dans la distribution et la dispensation des médicaments de prise en charge du VIH/sida, de la tuberculose, etc.

## III.3 Les Partenaires Techniques et Financiers (Bailleurs et les Partenaires de mise en œuvre)

La chaîne d'approvisionnement bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires qui interviennent selon des domaines qui sont complémentaires (acquisition des intrants, distribution, stockage, surveillance du marché, renforcement du système de santé, etc.).

Ces partenaires peuvent être classés en :

**Institutions Bilatérales** : PEPFAR, USAID, AFD

**Institutions Multilatérales** : OMS, UNFPA (FOND DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION), BANQUE MONDIALE, FONDS MONDIAL de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme, COMMISSION de l'UNION EUROPEENNE, UNICEF (FOND DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE), ONUSIDA (PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES POUR LE VIH/SIDA)

**Partenaires de mise en Œuvre** : LHSPLA, EGPAF, ICAP, ACONDA VS, CARE, IRC, HAI, ARIEL GLASER, SEVCI, TDH, MDM, MSF, CRF, Measure Evaluation, JPHIEGO, SAVE THE CHILDREN, ARC, MSH, etc

Leurs interventions sont souvent limitées à certaines zones du pays et portent sur des thématiques bien définies. Ces partenaires appuient les entités déconcentrées à la mise en œuvre des activités permettant l'atteinte des objectifs.

### **Organisations Non Gouvernementales (ONG) et Organisation de la Société Civile (OSC)**

Les ONG et OSC de santé font parties intégrantes du système de santé ivoirien. Parmi ces OSC, nous avons les mutuelles de santé, les associations de consommateurs qui sont fortement impliqués dans le suivi des activités de la chaîne d'approvisionnement notamment dans le cadre de la PDPN.

Toutes ces structures notamment les ONG des communautaires participent à l'administration directe des médicaments aux patients (PECADOM) ou au suivi de leur utilisation dans le cadre de la distribution communautaire, le suivi de la disponibilité des produits traceurs, l'usage rationnel et alertes de pharmacovigilances.

#### **IV. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PNSCA 2023-2025**

Cette section présente la méthodologie mise en œuvre pour l'évaluation de la chaîne d'approvisionnement d'une part et pour définir les interventions stratégiques à mettre en œuvre ainsi que la méthodologie de leur budgétisation.

La méthodologie adoptée pour l'élaboration de ce plan stratégique se décline en cinq (05) étapes décrites ci-dessous :

##### **1. La revue documentaire**

La revue de ces documents a permis de mieux s'imprégner et avoir une bonne compréhension du système de santé et de la stratégie communautaire afin de bien identifier les forces, faiblesses, menaces, opportunités et de définir les problèmes. Elle a porté sur : (i) les textes de réglementation, législation et gouvernance de la chaîne d'approvisionnement en produits de santé et au secteur pharmaceutique en Côte d'Ivoire, (ii) l'analyse situationnelle 2021 du secteur pharmaceutique en Côte d'Ivoire, (iii) le Plan National de Développement Sanitaire 2021-2025, (iv) la nouvelle Politique Pharmaceutique Nationale (PPN), (v) l'évaluation de la maturité de la chaîne d'approvisionnement des produits de santé en Côte d'Ivoire à l'aide de l'outil Maturity Model et son plan d'optimisation, (vi) la GEV 2021 ainsi que son plan d'optimisation.

##### **2. La planification**

Elle a été participative et inclusive avec tous les acteurs et parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement au cours d'un atelier. Elle a permis de définir le cadre des résultats, de déterminer les produits, d'identifier les stratégies et les activités.

##### **3. L'élaboration du PNSCA**

Les informations issues de l'analyse de la situation et celle de l'atelier de planification ont permis d'élaborer le draft du PNSCA.

##### **4. Budgétisation**

La méthode analogique a été utilisée pour la budgétisation du PNSCA. Cette méthode a consisté à se référer aux coûts réels des programmes et/ou projets similaires à celui décrit à travers le PNSCA et également les adapter en faisant quelques ajustements. Il a été aussi question de s'appuyer sur les avis des personnes expérimentées qui ont travaillé sur un projet semblable. Cette méthode permet d'obtenir des prévisions au plus proche de la réalité. L'outil utilisé est similaire à celui utilisé pour estimer les budgets des projets Fonds Mondial.

##### **5. Validation du PNCA et du budget**

Elle s'est faite avec les parties prenantes clés de la CA sous forme de rencontres individualisées avec les structures. Une synthèse du PNCA et du budget ont été présentés aux participants. Les différentes observations ont été prises en compte pour l'élaboration du document final.

## V. SITUATION ACTUELLE DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

La situation actuelle de la Chaîne d'approvisionnement en produits de santé a été décrite à partir du bilan de suivi du PNSCA 2016-2020 et de l'analyse situationnelle de chaîne d'approvisionnement des produits de santé.

### V.1 BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNSCA 2016-2020 ET SES ANNEXES

Le plan stratégique de la chaîne d'approvisionnement 2016-2020 avait pour objectif de « **Améliorer la disponibilité et l'accessibilité financière des médicaments, vaccins et autres intrants stratégiques de qualité pour l'ensemble des clients des établissements sanitaires publics** ». Pour atteindre cet objectif, plusieurs activités ont été regroupées en projet et dont la mise œuvre permettait d'obtenir des résultats immédiats appelés extrants qui était au nombre de 13. Les effets attendus des résultats immédiats étaient au nombre de 9.

Le suivi des activités du PNSCA 2016-2020 et l'évaluation au terme de la mise en œuvre ont permis d'apprécier le niveau d'atteinte de certains indicateurs de performance. La majorité des indicateurs de résultats effets/extrants n'ont pas atteints les cibles fixées.

Aussi pour le PNSCA 2016 à 2020 seulement 48% des activités planifiées dans le cadre du PNSCA ont été réalisées. Il faut noter que même si ce taux réalisation est moyen, il faut toutefois relever qu'il est meilleur que celui du plan stratégiques 2012-2015 qui étaient de 31% et cela dénote d'une amélioration de la planification stratégiques.

Concernant les résultats du PNSCA précédent, un plan de suivi de mise en œuvre a été élaboré mais celui-ci n'a pu être mis en œuvre entièrement suite aux différentes mutations du secteur pharmaceutique dans la période 2018-2021 d'où la non disponibilité de l'exhaustivité des résultats des indicateurs choisis pour son évaluation toutefois quelques indicateurs d'effets ont pu être évalués et sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 05** : Mesure des indicateurs d'effet du PNSCA 2016-2020

| Indicateurs                                                                                                                       | Valeurs | Cibles  | Période                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|-------------------------------|
| Pourcentage de besoins essentiels en produits de santé couverts par la LNME                                                       | 60%     | 95%     | 1 <sup>er</sup> semestre 2023 |
| Taux des médicaments essentiels inscrits sur la LNME acquis par la NPSP, la DC PEV/INHP, le CNTS et les autres structures d'achat | 85%     | 95%     | 1 <sup>er</sup> semestre 2023 |
| Taux de vaccins et intrants stratégiques disponibles à tous les niveaux de la pyramide sanitaire                                  | 100%    | 100%    | 1 <sup>er</sup> semestre 2023 |
| Nombre de Prélèvements réalisées par le CNTSCI                                                                                    | 214 813 | 270 000 | Fin 2022                      |
| Taux d'exécution du plan du suivi-évaluation des activités du PNSCA                                                               | 48%     | 100%    | Fin 2022                      |

Les tableaux ci-dessous présentent les résultats par année de quelques indicateurs de performance des niveaux centraux et périphériques

**Tableau 06 :** Evolution des indicateurs de performances du niveau central (NPSP-CI) de 2016 à 2022<sup>50</sup>

| N° | Indicateurs Clés NPSP-CI                                                     | Cible | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021  | 2022  |
|----|------------------------------------------------------------------------------|-------|------|------|------|------|------|-------|-------|
| 1  | Taux de respect du plan d'approvisionnement                                  | 80%   | 87%  | 83%  | 84%  | 83%  | 86%  | 89%   | 83%   |
| 2  | Ratio Technique d'Achat de médicaments                                       | 80%   | 90%  | 97%  | 94%  | 81%  | 81%  | 87%   | 96%   |
| 3  | Taux de disponibilité des produits traceurs NPSP-CI (Disponibilité continue) | 80%   | 83%  | 86%  | 82%  | 85%  | 80%  | 57%   | 59%   |
| 4  | Taux de disponibilité des produits traceurs (Vitaux)                         | 80%   | 79%  | 87%  | 96%  | 94%  | 94%  | 59%   | 70%   |
| 6  | Taux de service des commandes clients de produits vitaux                     | 85%   | 76%  | 82%  | 90%  | 84%  | 66%  | 73%   | 43%   |
| 7  | Pourcentage des produits pharmaceutiques inutilisables                       | ≤ 1%  | 0%   | 1%   | 1%   | 0%   | 1%   | 0,67% | 1,90% |
| 8  | Taux de respect des délais contractuels de livraison des commandes clients   | 80%   | 35%  | 57%  | 69%  | 53%  | 58%  | 81%   | 80%   |

**Tableau 07 :** Evolution des indicateurs de performances du niveau périphérique de 2021 à 2023

| N° | Indicateurs                                                                                  | Cibles | 2021                           | 2022                               | 2023                               |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| 1  | Taux de disponibilité des produits traceurs pour les 05 PNS (PNN, PNLS, PNLT, PNSME et PNLP) | 95%    | 82,95%                         | 82,87%                             | 82,87% (Janv-sept 23)              |
| 2  | Proportion de sites ayant rapporté au moins 80% de conformité avec les données sources       | 90%    | Pas de RDQA logistique en 2021 | 37% (Rapport RDQA logistique 2022) | 05% (Rapport RDQA logistique 2023) |
| 3  | Proportion d'ESPC livrés par le district sanitaire                                           | 70%    | 62%                            | 73%                                | 46% (1er semestre 2023)            |
| 4  | Taux de couverture de mSupply                                                                | 100%   | 17%                            | 33%                                | 46% (Fin septembre 2023)           |
| 5  | Taux d'utilisation de l'application de gestion quotidienne des stocks de produits de santé   | 100%   | 53% (Fin décembre 2021)        | 62% (Fin décembre 2022)            | 63% (Fin septembre 2023)           |
| 6  | Complétude des rapports commandes des 05 PNS clients directs de la NPSP via e-SIGL           | 95%    | 96%                            | 95%                                | 92%                                |
| 7  | Promptitude des rapports des 05 PNS clients directs de la NPSP via e-SIGL                    | 100%   | 90%                            | 89%                                | 69%                                |

Source : Suivi des Performance/DAP

<sup>50</sup> Nouvelle PSP, service communication

## **V.2 ANALYSE DE LA SITUATION DU SYSTEME DE SUIVI EVALUATION DU PNSCA 2016-2020**

Les différentes évaluations du système de suivi évaluation ont montré des insuffisances qui constituent un frein à la disponibilité d'indicateurs fiables pour la prise de décisions correctes. Ces insuffisances se situent à plusieurs niveaux et se traduisent par de faibles promptitudes et complétudes des données. Ces difficultés se situent au niveau institutionnel, des ressources humaines et des équipements et matériels.

Au niveau institutionnel, il existe une décision pour le suivi et le pilotage du PNSCA. Selon la décision N° 0115 MSLS / CAB du 13 Oct. 2011 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de suivi et évaluation du Plan National Stratégique de la Chaîne d'Approvisionnement en Produits Pharmaceutiques en abrégé CSE PNSCA, deux (02) organes ont été mis en place pour le suivi du PNSCA :

- Le comité central (CC) dont la présidence est assurée par la DGS et le secrétariat par le Programme National de Développement de l'Activité Pharmaceutique (PNDAP) actuel DAP ;
- Le comité technique (CT) dont la présidence était assurée par le PNDAP et le secrétariat technique par la Pharmacie de Santé Publique (PSP) actuel Nouvelle PSP-CI.

Le secrétariat est doté d'un service de suivi évaluation avec ses rôles, missions et sa composition bien définis. Cependant ce service n'est pas doté d'un budget conséquent pour son fonctionnement afin de remplir efficacement sa mission. Par ailleurs, on note une insuffisance de directives pour les différentes procédures d'enregistrement, de collecte, de compilation, de transmission des informations, d'assurance qualité des données ainsi que la gestion des outils et dossiers médicaux. A cela s'ajoute : (i) la faiblesse du système d'archivage des données qui ne permet pas l'accès aux informations en temps voulu, (ii) l'insuffisance des mécanismes de vérifications systématiques des données au niveau opérationnel et intermédiaire et mesures de correction, (iii) l'absence d'outils pour l'audit de la qualité des données.

Par ailleurs, toutes les activités de suivi et d'évaluation hormis l'enregistrement des données et d'informations du niveau périphérique se déroulent essentiellement au niveau central. Le niveau intermédiaire (les équipes cadres de Districts) ne joue pas pleinement leur rôle dans la compilation, l'analyse des données et informations pour la prise de décision stratégique et opérationnelles au niveau décentralisé.

Concernant les ressources humaines, des points focaux ont été formés dans divers domaines notamment en suivi-évaluation des projets de santé, en leadership et management, en outil Excel etc. Cependant, des difficultés demeurent. L'évaluation menée relève un dysfonctionnement du Comité de Suivi Evaluation (CSE). En effet, tel que décrit dans la décision No 0115 MSLS/CAB du 13 octobre 2011, des insuffisances ont été constatées dans l'identification formelle des membres composant le CSE à savoir le Comité Central (CC) et le Comité Technique (CT). Aussi, on note une faible redevabilité des autres structures vis-à-vis du plan.

D'autres facteurs exogènes ont concouru à cette insuffisance à savoir :

- La faible appropriation des activités par les acteurs ;
- L'absence de financement pour certaines activités ;
- Des conflits d'agenda ;

- L'indisponibilité de plusieurs points focaux ;
- Le non-respect des délais fixés pour le retour des canevas à renseigner ;
- Une insuffisance de leadership de la coordination pour le suivi des projets ;
- Les procédures administratives de décaissements lourdes.

### V.3 LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DES PRODUITS DE SANTÉ

A la fin de la mise en œuvre du PNSCA 2016-2020, plusieurs activités ont été menées en vue de préparer le PNSCA 2023-2025. En 2021, des études ont été réalisées, notamment l'analyse situationnelle du secteur pharmaceutique, l'évaluation externe de la Gestion Efficace des Vaccins (GEV)<sup>51</sup> et sur la distribution au dernier kilomètre ; une évaluation à l'aide de l'outil MM a été réalisée en 2023. (Voir annexe 01 sur les niveaux de maturité défini dans l'outil MM).

Notre analyse situationnelle a été basée sur l'évaluation de la maturité des différents maillons de la chaîne d'approvisionnement des produits de santé issu des évaluations réalisées avec l'outil du MM de ARC et nous avons matché les résultats de celle-ci avec les résultats obtenus de l'analyse situationnelle du secteur pharmaceutique en 2021 et de la GEV 2021.

La chaîne d'approvisionnement des produits de santé de la Côte d'Ivoire est composée de 4 sous composantes spécifiques qui sont :

- **La chaîne d'approvisionnement des médicaments essentiels**
- **La chaîne d'approvisionnement des vaccins**
- **La chaîne d'approvisionnement des produits sanguins**
- **La chaîne d'approvisionnement d'urgence**

#### V.3.1 La chaîne d'approvisionnement des médicaments essentiels

La chaîne d'approvisionnement des médicaments essentiels et intrants stratégiques est la chaîne qui prend en compte les médicaments Essentiels Génériques (MEG), les Antirétroviraux (ARVs), les Antituberculeux (TB), les médicaments de prévention des Infections Opportunistes (IO), les Antipaludiques et les Dispositifs médicaux. Tous ces produits médicaux transitent par le circuit de la centrale d'achat nationale (Nouvelle PSP).

L'analyse de cette chaîne a montré de bonnes performances pour certains domaines au niveau central. Les niveaux de maturité de 7 domaines sur les 15 évalués de cette chaîne oscillent entre 70% et 100%.

Ces performances sont traduites dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 08 : Niveau de maturité des principaux domaines au niveau central en 2023**

| DOMAINES                                  | MATURITE    |
|-------------------------------------------|-------------|
| <i>Infrastructures et équipements</i>     | <b>100%</b> |
| <i>Gouvernance</i>                        | <b>90%</b>  |
| <i>Analyse et Evaluation</i>              | <b>90%</b>  |
| <i>Gestion des dates de péremption</i>    | <b>90%</b>  |
| <i>Opération des entrepôts / magasins</i> | <b>87%</b>  |

<sup>51</sup> Evaluation de la Gestion Efficace des Vaccins de la Côte d'Ivoire, OMS, Mars 2021

|                                         |            |
|-----------------------------------------|------------|
| <i>Gestion de la performance</i>        | <b>80%</b> |
| <i>Visibilité de l'entrepôt/magasin</i> | <b>80%</b> |

Source : Rapport évaluation MM 2023

Au niveau périphérique, seulement 4 domaines ont une maturité comprise entre 80% et 100%.

**Tableau 09** : Niveau de maturité des domaines de la chaîne d'approvisionnement au niveau périphérique en 2023

| DOMAINES                                            | MATURITE |
|-----------------------------------------------------|----------|
| <i>Gestion des stocks dans les PPS/ETS</i>          | 80%      |
| <i>Gestion de stock dans les entrepôts/magasins</i> | 80%      |
| <i>Approvisionnement</i>                            | 80%      |
| <i>Gestion des dates de péremption</i>              | 90%      |

Source : Rapport évaluation MM 2023

Les principales forces de la chaîne d'approvisionnement des médicaments essentiels et intrants sont :

- Existence de plan national stratégique de la chaîne d'approvisionnement, plans stratégiques sectoriels (VIH, Paludisme, santé communautaire, mère enfant, communautaire etc.) et de plan de gestion de la performance de la chaîne d'approvisionnement,
- Exercice régulier de cartographie des appuis et des financements au niveau de la CA
- Autonomie financière et de gestion de la centrale d'achat ;
- Existence d'une Direction de l'Activité Pharmaceutique adressant les aspects normatifs et de suivi-évaluation de la chaîne d'approvisionnement en médicaments.
- Existence d'une Commission Nationale de Coordination des Approvisionnements en Médicaments et en intrants stratégique en Côte d'Ivoire ;
- Existence d'un Manuel national de quantification des produits de santé ;
- Processus de déconcentration des entrepôts de la Nouvelle PSP ;
- Mise en œuvre du système d'alerte précoce de gestion des alertes sur les approvisionnements (SAP) ;
- Existence de plans architecturaux type des pharmacies de District du secteur public ;
- Implémentation d'un logiciel intégré de gestion électronique des stocks (mSupply) ;
- Acquisition de moyens logistiques pour la distribution des produits de santé jusqu'au dernier km ;
- Grande expérience des acteurs de l'approvisionnement et de la distribution des secteurs publics et privés ;
- Existence de POS et d'outils de distribution du DS vers les ESPC ;
- Existence d'un cadre de suivi et évaluation de la CA ;
- Existence d'un GTT RAM
- Existence d'une commission chargée du bon usage des produits de santé 2023
- Existence d'une commission chargée de la pharmacovigilance mis en place en 2021
- Adoption d'un Plan National de Gestion des Antimicrobiens (PNGAM)
- Existence des textes de la réforme hospitalière



Certains points de faiblesses ont toutefois été identifiés. Il s'agit :

- Existence d'un standard d'organisation et de fonctionnement des services de pharmacie non actualisé,
- Insuffisance et retard dans la mise à disposition des fonds pour l'exécution des activités liées à la quantification (des plans d'approvisionnements...);
- Non-respect du plan d'approvisionnement ;
- Absence d'une plateforme logistique numérique intégrée de quantification et de suivi du plan d'approvisionnement des produits de santé ;
- Non-respect des délais de paiement des factures échues de l'Etat (NPSP) ;
- Absence de mécanisme de préfinancement des produits de santé de programmes ;
- Mauvaise qualité des données logistiques ;
- Insuffisance des espaces de stockage au niveau central et au niveau des services de pharmacies des établissements sanitaires ;
- Absence de mécanisme pérenne de destruction des PPI dans le secteur public ;
- Ruptures de stocks en médicaments et intrants au niveau des centres de santé publics ;
- Insuffisance de ressources humaines dédiées à la gestion des produits de santé (ESPC) ;
- Absence de tableau de bord intégré pour le suivi de la performance de la CA ;
- Insuffisance de couverture nationale et d'utilisation de mSupply ;
- Absence de l'interopérabilité des différentes applications de la CA (eSIGL, mSupply, ERP NPSP...) ;
- Insuffisance du système de contrôle qualité (pré et post-commercialisation) des produits de santé pour en assurer l'intégrité ;
- Insuffisance de formation des ASC en gestion de stock ;
- Insuffisance du mécanisme de suivi de l'usage rationnel des médicaments et produits de santé
- Insuffisance de déclaration des effets indésirables
- Aucune étude sur les pratiques de prescriptions suite au passage de visiteurs médicaux en lien avec l'usage rationnel des médicaments

Au vu de ces faibles performances, **les principales recommandations** pour le renforcement de cette chaîne d'approvisionnement sont listées ci-dessus :

- Assurer la déconcentration de la NPSP pour améliorer l'accessibilité des médicaments au dernier kilomètre ;
- Augmentation des capacités de stockage des magasins centraux existants
- Adapter les textes en lien avec la réforme hospitalière
- Recruter davantage de RH dédié à la logistique
- Financement de la destruction des PPI
- Acquisition ERP performant au niveau au niveau de la NPSP
- Assurer l'autonomie financière de la NPSP
- Renforcement des capacités d'analyse et de prise de décision au niveau périphériques et intermédiaires
- Construction et mise aux normes des pharmacies
- Finaliser le déploiement mSupply des structures périphériques et intermédiaires
- Mettre en place un mécanisme de renforcement des capacités au leadership et management des acteurs du niveau périphériques et intermédiaires
- Améliorer la dotation et la couverture en internet
- Améliorer la couverture en électricité par l'usage d'autres sources d'énergie
- Assurer le redéploiement des RH selon les besoins des ESPC

### V3.1.2 La chaîne d'approvisionnement des vaccins

La chaîne d'approvisionnement des vaccins prend en compte les vaccins du Programme Elargi de Vaccination (PEV) gérés par la direction de coordination du Programme (DC-PEV) et les vaccins Hors PEV gérés par l'INHP. Les vaccins du PEV sont gratuits et sont destinés en grande partie à la protection des femmes enceintes et les enfants de moins de 12 mois tandis que les vaccins Hors PEV sont payants et sont destinés à toutes les tranches d'âges.

En 2021, la chaîne d'approvisionnement des vaccins a fait l'objet d'une évaluation (GEV 2021) et deuxième évaluation a été faite avec l'outil MM en 2023 et a permis de faire ressortir les maturités des chaînes des vaccins du PEV et celle de l'INHP.

La chaîne d'approvisionnement des vaccins de l'INHP a un score moyen de 71,3% et celle du PEV à un score moyen de 65,9%.

Aussi les domaines ayant les meilleures performances sont dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 10** : Niveau de maturité des domaines de la chaîne d'approvisionnement des vaccins en 2023

| DOMAINES            |                                         | MATURITE |
|---------------------|-----------------------------------------|----------|
| <b>Vaccins INHP</b> | Planification/gestion de la demande     | 90,0%    |
|                     | Formation/perfectionnement du personnel | 90,0%    |
|                     | Opération des entrepôts / magasins      | 93,3%    |
|                     | Infrastructures et équipements          | 80,0%    |
|                     | Planification/gestion de l'offre        | 80,0%    |
|                     | Analyse et Evaluation                   | 80,0%    |
|                     | Gouvernance                             | 80,0%    |
|                     | Gestion de la performance               | 80,0%    |
|                     | Visibilité de l'entrepôt/magasin        | 80,0%    |
| <b>Vaccins PEV</b>  | Gestion des stocks dans les PPS/ETS     | 80,0%    |
|                     | Visibilité de l'entrepôt/magasin        | 80,0%    |
|                     | Gestion des dates de péremptions        | 80,0%    |
|                     | Planification/gestion de l'offre        | 80,0%    |
|                     | Gestion des financements                | 80,0%    |
|                     | Opération des entrepôts / magasins      | 80,7%    |

Source : Rapport évaluation MM 2023

#### Les forces de cette chaîne sont les suivantes :

- Existence de convention pour l'achat des vaccins
- Déconcentration de l'INHP et de la DC PEV (Antennes régionales INHP, Dépôts régionaux PEV) ;
- Taux de disponibilité acceptable (69%-90%)
- Bonnes conditions de distribution
- Planification annuelle de travail bien réalisé (Budget dispo, RH formées, outils,) à chaque niveau de la pyramide sanitaire sauf au niveau régional
- Bonnes conditions de stockage pour la plupart des produits
- Supervision formative partiellement réalisée à tous les niveaux de la pyramide sanitaire (financement, RH formées et recommandations disponibles)

- Présence de ressources humaines compétentes en Gestion Efficace des Vaccins (GEV) ;

**Les faiblesses de cette chaîne sont :**

- Insuffisance du financement pour l'achat des vaccins hors PEV ;
- Insuffisance des fonds destinés pour l'enlèvement et l'acheminement des vaccins et consommables (INHP) ;
- Lourdeur dans les procédures de dédouanement et pour l'enlèvement et l'acheminement des vaccins et consommables ;
- Lenteur administrative au niveau de la Direction des marchés publics (INHP) ;
- Insuffisance du système de suivi de température à distance dans les chambres froides ;
- Absence de procédures opérationnelles normalisées (PON) de gestion de la température pendant le transport ;
- Absence de capacités spécifique de production des accumulateurs au niveau district ;
- Mauvaise qualité des données logistiques de rapportage ;
- Absence d'outil électronique de gestion des vaccins de l'INHP ;
- Non intégration des vaccins dans le logiciel électronique de stock des produits de santé au niveau périphérique ;
- Insuffisance de personnel au niveau au niveau central surtout (maintenance, logistique, chauffeur, informaticiens) ;
- Insuffisance du système de distribution des vaccins vers les points de prestation ;
- Absence de plateforme logistique numérique et de géolocalisation pour le suivi des livraisons en temps réel.

Au vu de ces résultats **les principales recommandations** sont :

- Doter les districts et les centres de santé de système électronique de suivi de la température pour le PEV ;
- Elaborer les PON dans tous les domaines et les diffuser à tous les niveaux ;
- Renforcer la supervision formative à tous les niveaux ;
- Former le personnel du niveau régional dans le domaine de la planification des ressources et des activités ;
- Elaborer des tableaux de bords pour le suivi des indicateurs clés de la chaîne d'approvisionnement ;
- Organiser une réunion annuelle de suivi de la chaîne d'approvisionnement basé sur les indicateurs clés ;
- Renforcer la DC PEV en moyens roulants pour l'approvisionnement des dépôts ;
- Doter les structures en équipements et matériels appropriés pour la gestion des déchets (bacs de déchets, sacs poubelles, containers par type de déchets...)
- Créer le dépôt régional d'Abidjan en faisant une gestion séparée des districts qui s'y approvisionnent.

### V.3.1.4 La chaîne d'approvisionnement des produits de transfusion sanguine

Le sang et les produits sanguins labiles sont indispensables aux soins médicaux. Le Centre National de Transfusion Sanguine (CNTSCI) crée en 1958, s'est étendu au niveau régional et départemental.

Il faut noter qu'en 2022 seulement 214.813<sup>52</sup> poches de sang ont été prélevées représentant 85% de l'objectif de 250.000 poches. En 2023, on dénombrait 07 CRTS, 16 CDTs, 05 sites de prélèvement et 213 banques de sang<sup>53</sup>.

Le CNTSCI s'est fixé comme objectif de prélever chaque année une quantité de poche de sang correspondant à 1% de la population, selon les directives de l'OMS.

L'évaluation réalisée à partir du MM en 2023 a permis de relever le niveau de maturité de cette chaîne qui est subdivisée en deux sous chaînes qui sont : la CA des produits sanguins, la CA des produits consommables.

La revue de ces deux sous chaînes fait ressortir des niveaux de maturité performant représenté dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 11** : Niveau de maturité des domaines de la chaîne d'approvisionnement des produits et consommables sanguins en 2023

|                              | DOMAINES                                    | MATURITE    |
|------------------------------|---------------------------------------------|-------------|
| <i>Produits sanguins</i>     | <i>Gestion des dates de péremptions</i>     | <b>100%</b> |
|                              | <i>Analyse et Evaluation</i>                | <b>90%</b>  |
|                              | <i>Opération des entrepôts / magasins</i>   | <b>80%</b>  |
|                              | <i>Infrastructures et équipements</i>       | <b>80%</b>  |
|                              | <i>Planification/gestion de l'offre</i>     | <b>80%</b>  |
| <i>Consommables sanguins</i> | <i>Gestion des dates de péremptions</i>     | <b>100%</b> |
|                              | <i>Analyse et Evaluation</i>                | <b>90%</b>  |
|                              | <i>Gestion des stocks dans les PPS/ETS</i>  | <b>80%</b>  |
|                              | <i>Performance centrée sur les patients</i> | <b>80%</b>  |
|                              | <i>Planification/gestion de l'offre</i>     | <b>80%</b>  |
|                              | <i>Infrastructures et équipements</i>       | <b>80%</b>  |

Source : Rapport évaluation MM 2023

#### Les forces de cette chaîne sont :

- Existence de textes réglementaire régissant l'activité transfusionnelle pharmaceutique
- Existence de documents de politique et un plan stratégique prenant en compte tous les aspects de la chaîne transfusionnelle ;
- Existence de comité d'hémovigilance installé dans les établissements transfusionnels pour recueillir des effets indésirables
- Existence de laboratoires de qualification des dons
- Autonomie de chaque site en production de produits sanguins.

<sup>52</sup> Rapport d'activités du CNTSCI, Année 2022

<sup>53</sup> CNTSCI, 2023

- Existence de chambres froides pour la conservation des produits sanguins.
- Existence d'un logiciel médico technique interconnecté sur tous les sites de transfusion sanguine pour la gestion des produits sanguins ;
- Existence d'un service hygiène et sécurité ;
- Existence d'un incinérateur pour la destruction des produits sanguins au siège du CNTSCI à Abidjan ;
- Existence de capacité de stockage (magasin de stockage des intrants de collecte de sang et des chambres froides ou réfrigérateur type banque de sang pour la conservation des réactifs et produits sanguins).

**Les faiblesses sont :**

- Insuffisance du financement des activités de transfusion sanguine ;
- Insuffisance de la promotion des dons de sang ;
- Difficultés dans la destruction sécurisée des déchets liés à la transfusion sanguine au niveau des CRTS et CDTS;
- Insuffisance de véhicule pour la distribution et la collecte de sang ;
- Insuffisance des équipements de transport et de stockage (glacière).

**Recommandations**

- Renforcer les missions de collecte mobile et proposer une nouvelle approche pour favoriser le don volontaire de sang ;
- Renforcer les équipements des CRTS, CDTS et dépôts pour la conservation des produits sanguins et matérielles informatiques ;
- Mettre en place un logiciel intégré qui permet de faire le suivi de la CA des produits sanguins et consommables depuis le niveau central jusqu'à la périphérie ;
- Créer des laboratoires dans toutes les structures du CNTS pour l'analyse des tubes afin de réduire les délais de mise à disposition du sang ;
- Renforcer les capacités des ressources humaines en stratégies d'amélioration des performances ;
- Renforcer les capacités en incinération des 10 pôles régionaux pour la destruction des PPI y compris les produits sanguins labiles ;

#### **V.3.1.4 La chaîne d'approvisionnement d'urgence**

La mise en place de la chaîne d'approvisionnement d'urgence (CAU) était une activité du PNSCA 2016-2020 face aux défis majeurs des maladies émergentes ou prioritaires dans le cadre de la politique One Health qui prenait en compte les pathologies humaines et animales nécessitant la mise en place du règlement sanitaire internationale (RSI). Aussi dans le cadre de la rédaction de ce PNSCA, vu sa spécificité nous avons décidé de le rédiger séparément. Le Règlement Sanitaire International de 2005 (RSI 2005) intègre les situations qui résultent de la libération accidentelle ou intentionnelle de germes pathogènes, ou encore de l'exposition à des substances chimiques ou radioactives.

Un « événement extraordinaire » qui présente un risque de propagation internationale ou qui pourrait requérir une action internationale coordonnée. Les événements susceptibles de constituer une urgence de santé publique de portée internationale sont évalués par les Etats parties au moyen d'un instrument de décision et, si certaines conditions sont remplies, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) doit en avoir notification.

La mise en place du mécanisme « One Health » a montré lors son analyse situationnelle réalisée sur la chaîne d'approvisionnement nationale en produits de santé a montré l'absence d'une chaîne d'approvisionnement d'urgence et multisectorielle.

Dans l'optique d'une meilleure préparation pour une riposte efficace à d'éventuels urgences sanitaires, le Ministère en charge de la Santé en collaboration avec les Ministères techniques concernés, a bénéficié de l'appui technique et financier de partenaires pour :

- La création d'un Centre des Opérations d'Urgence de Santé Publique (COUSP), logé dans l'enceinte de l'Institut National d'Hygiène Publique (Le centre des opérations d'urgence de santé publique (COUSP) a été institué par décret le 3 avril 2019, en réponse à une recommandation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du CDC conseillant aux Etats membres la mise en place de cette structure pour renforcer les capacités de gestion des urgences sanitaires et des catastrophes au niveau nationale.) ;
- L'élaboration de procédures opérationnelles standards d'animation des urgences sanitaires ;
- Le choix d'un outil de gestion de la chaîne d'approvisionnement d'urgences

Toutefois élaboré en pleine crise COVID19 et vu l'urgence, aucun exercice de simulation n'a pu être réalisé. Aussi il a été donné de constater que la gestion des approvisionnements dans le cadre de la COVID19 n'a pas exploité le Playbook CAU.

Aussi pour tenir compte de l'actualité sanitaire liée à la COVID19, et au virus Ebola, le MSHPCMU a débuté un processus de révision du Playbook en 2021, grâce à l'appui financier du PAM suivi de la formation de 25 acteurs du COUSP et de la réalisation d'un exercice de simulation réalisé à Aboisso au mois de juin 2022. Depuis lors la CI dispose désormais d'un outil de gestion en cas de crises sanitaires et cet outil a été confié à l'INHP qui assure la direction de la coordination du COUSP.

### • Les acteurs de la chaîne d'approvisionnement des produits de santé y compris CAU

Les acteurs impliqués dans la chaîne d'approvisionnement d'urgence sont représentés dans ce tableau selon les maillons du cycle logistique des produits de santé.

**Tableau 12 : Mapping des acteurs impliqués dans la chaîne d'approvisionnement d'urgence en 2023**

|                                                       |                                                                                                                                                                                                |                                                                                        |                                                                                        |                                                                                          |                                                                                          |                                                                                       |                                                                                          |                                                                                            |                                                                                         |                                                                                         |
|-------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Sélection des produits de santé                       |  INHP                                                                                                         |  DAPL |  AIRP |  OMS    |                                                                                          |                                                                                       |                                                                                          |                                                                                            |                                                                                         |                                                                                         |
|                                                       | Définir le protocole de prise en charge                                                                                                                                                        |                                                                                        |                                                                                        |                                                                                          |                                                                                          |                                                                                       |                                                                                          |                                                                                            |                                                                                         |                                                                                         |
| Quantification et Acquisition                         |  NPSPCI                                                                                                       |  INHP |  AIRP |  DS     |  UNICEF |  C.R |  M.D    |  IHSC-TA |                                                                                         |                                                                                         |
|                                                       | Collecte des données / Assurer la quantification / Passer commande / Assurer l'acquisition des produits                                                                                        |                                                                                        |                                                                                        |                                                                                          |                                                                                          |                                                                                       |                                                                                          |                                                                                            |                                                                                         |                                                                                         |
| Gestion du stockage                                   |  NPSPCI                                                                                                       |  INHP |  DS   |  UNICEF |  C.R    |  M.D |                                                                                          |                                                                                            |                                                                                         |                                                                                         |
|                                                       | Ressortir les capacité de stockage / Définir la cartographie de stockage / Définir les volume de produits à stocker (en cours d'acquisition)                                                   |                                                                                        |                                                                                        |                                                                                          |                                                                                          |                                                                                       |                                                                                          |                                                                                            |                                                                                         |                                                                                         |
| Distribution                                          |  NPSPCI                                                                                                       |  INHP |  DS   |  UNICEF |  C.R    |  M.D |  PAM    |                                                                                            |                                                                                         |                                                                                         |
|                                                       | Définir les circuits de distribution d'urgence / Ressortir les moyens logistique de deployment des produits / Définir les points de distributions                                              |                                                                                        |                                                                                        |                                                                                          |                                                                                          |                                                                                       |                                                                                          |                                                                                            |                                                                                         |                                                                                         |
| Utilisation des produits                              |  DS                                                                                                           | Suivi des produits utilisés sur le terrain                                             |                                                                                        |                                                                                          |                                                                                          |                                                                                       |                                                                                          |                                                                                            |                                                                                         |                                                                                         |
| Retours produits                                      |  NPSPCI                                                                                                       |  DAPL |  AIRP |  DS     |                                                                                          |                                                                                       |                                                                                          |                                                                                            |                                                                                         |                                                                                         |
|                                                       | Notifier les produits contrefaits pendant les épidémies / Assurer le retrait de sites de prise en charge / Retour fournisseur                                                                  |                                                                                        |                                                                                        |                                                                                          |                                                                                          |                                                                                       |                                                                                          |                                                                                            |                                                                                         |                                                                                         |
| Suivi des activités                                   |  NPSPCI                                                                                                       |  INHP |  DAPL |  AIRP   |  DS     |  OMS |  UNICEF |  C.R     |  M.D |  PAM |
|                                                       | Réunion de coordination de tous les acteurs pour le niveau de réalisation des activités menées                                                                                                 |                                                                                        |                                                                                        |                                                                                          |                                                                                          |                                                                                       |                                                                                          |                                                                                            |                                                                                         |                                                                                         |
| Système d'information de Gestion Logistique d'Urgence |  NPSPCI                                                                                                       |  INHP |  DAPL |  AIRP   |  DS     |  OMS |  UNICEF |  C.R     |  M.D |  PAM |
|                                                       | Enregistrer toutes activités de réception (Dons, Achats); Distribution ; Quantité en stock; Nombre de cas par districts; Besoins ; Moyen logistique ; capacité de stockage de chaque districts |                                                                                        |                                                                                        |                                                                                          |                                                                                          |                                                                                       |                                                                                          |                                                                                            |                                                                                         |                                                                                         |
| LEGENDE                                               |                                                                                                                                                                                                |                                                                                        |                                                                                        |                                                                                          |                                                                                          |                                                                                       |                                                                                          |                                                                                            |                                                                                         |                                                                                         |
|                                                       | Fonctions de la chaîne d'approvisionnement                                                                                                                                                     |     | Structures Nationales                                                                  |                                                                                          | INHP : Institut Nationale d'hygiène publique                                             | AIRP : Agence Ivoirienne de régularisation Pharmaceutique                             | DAPL : Direction des activités de la Pharmacie et du Laboratoire                         | PAM : Programme Alimentaire Mondial                                                        | UNICEF : Organisation des Nations Unies pour la protection de l'enfance                 | M.D : Médecin du Monde                                                                  |
|                                                       | Activités au niveau de chaque fonction                                                                                                                                                         |     | Partenaires techniques                                                                 |                                                                                          | NPSP : Nouvelle Pharmacie de la santé Publique                                           | DS : District Sanitaire                                                               | OMS : Organisation Mondiale de la Santé                                                  | IHSC-TA : Integrated Health Supply Chain – Technical Assistance                            | CR : Croix Rouge                                                                        | C.R : Croix Rouge                                                                       |

Source : Rapport d'activité mise en place playbook

Les forces de la chaîne d'approvisionnement d'urgence bénéficie de l'appui de partenaires dont le PAM pour la mise en place des outils (Playbook) et des procédures permettant de faire aux crises sanitaires. Les atouts de La CAU sont :

- Existence d'un Centre des Opérations d'Urgence de Santé Publique (COUSP) ;
- Existence du Manuel des procédures de la chaîne d'approvisionnement ;
- Disponibilité d'outils de planification et de quantification des produits de santé en situation d'urgence ;
- Capacité de stockage suffisante en froid positif à tous les niveaux ;
- Existence d'un plan d'urgence de distribution au niveau du playbook ;
- Existence d'un plan de gestion des déchets ;
- Existence d'un incinérateur de grande capacité pour la destruction des déchets ;
- Disponibilité des ressources humaines formées à la CAU.

Des insuffisances sont constatées dans le déploiement de cette CAU :

- Faible appropriation du playbook par le COUSP ;

- Insuffisance des exercices de simulation ;
- Absence de mécanisme de financement pérenne des exercices de simulation du Playbook CAU ;
- <sup>54</sup>Mise à jour irrégulière du playbook ;
- Absence de guide d'orientation à l'intention des gestionnaires pour la prévision des besoins à tous les niveaux ;
- Insuffisance des dispositifs de traitement des déchets de la chaîne d'approvisionnement notamment des produits pharmaceutiques inutilisables.

Pour une chaîne d'approvisionnement réactive pouvant faire face aux situations de crise sanitaire, il faut :

### Recommandations

- Faire un plaidoyer pour une appropriation du Playbook par les acteurs du COUSP
- Réaliser régulièrement des exercices de simulations
- Faire un plaidoyer pour le financement des supervisions logistiques ;
- Faire une mise à jour annuelle du Playbook pour tenir compte des nouvelles urgences sanitaires.
- Mettre en place un guide d'orientation pour la gestion des stocks d'urgences à tous les niveaux de la pyramide sanitaires
- Construire / Réhabiliter les magasins de stockage du matériel d'injection au niveau district, centre de santé et antennes INHP ;
- Elaborer les PON de distribution en cas de crise sanitaire ;
- Acquérir un incinérateur de plus grande capacité.
- Renforcer les capacités des RH (logisticiens, gestionnaires de données et maintenanciers de froid) à la gestion des stocks d'urgences
- Mettre en place un mécanisme de pharmacovigilance pour les stocks d'urgences
- Améliorer la visibilité des données de la gestion des stocks d'urgences
- Automatiser le playbook
- Intégrer les produits de la CAU dans le déploiement de l'outil de gestion de stock des produits de santé (mSupply) ;
- Former les gestionnaires de stock à l'élaboration du tableau de bord de suivi des indicateurs de performances de la CA, au niveau régional, district des COUSP

### V.4 Couverture maladie universelle

La couverture maladie universelle (CMU) en Côte d'Ivoire a été instituée par la loi 2014-131 du 24 mars 2014. C'est un système obligatoire de couverture du risque maladie au profit des populations résidant en Côte d'Ivoire. Elle comprend (i) un régime contributif dit régime général de base, (ii) et un régime non-contributif dit régime d'assistance médicale.

---

<sup>54</sup> Rapport général de consultance sur la révision du manuel de procédure de la chaîne d'approvisionnement d'urgence sanitaire, Abidjan 2021



Sa régulation est sous la responsabilité de l'Institution de Prévoyance Sociale Caisse Nationale d'Assurance Maladie (IPS-CNAM). Tandis que, l'opérationnalisation et la généralisation de la CMU sont confiées au MSHP-CMU.

La Couverture Maladie Universelle (CMU) a pour objectif de garantir à l'ensemble des populations résidant en Côte d'Ivoire, l'accès à des soins de santé de qualité à moindre coût. Une des conditions indispensables au démarrage de la CMU était la disponibilité et la dispensation des médicaments de qualité selon un mécanisme fiable, traçable et économiquement viable pour la CNAM et les acteurs du secteur pharmaceutique.

Le 22 mars 2023, le gouvernement a adopté en conseil de ministres un décret modifiant les spécialités, médicales, les actes de médecine, de biologie et les classes thérapeutiques des produits garantis par la CMU. Ce décret actualise et enrichit la liste des prestations garanties par la CMU en élargissant l'offre de soins au profit des assurés. Ainsi ont été intégrées à la liste des affections, celles relevant des spécialités telles que la cardiologie, la diabétologie, l'anesthésie et la réanimation. De même, la liste des classes thérapeutiques des produits pharmaceutiques garantis par la CMU a été actualisée en lien avec les pathologies des spécialités ajoutées.

Le réseau de soins de la CMU est constitué des établissements de santé publics (hôpitaux publics, établissements sanitaires militaires, hôpitaux confessionnels, services médicaux des sociétés d'Etat, services médicaux des sociétés à participation financière publique, services médicaux des EPN, établissements sanitaires privés investis d'une mission de service public) et de l'ensemble des pharmacies privées.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Couverture Maladie universelle (CMU), deux conventions importantes ont été conclues :

- La convention d'approvisionnement en produits de santé dans le cadre de la CMU entre la Nouvelle PSP et la Chambre syndicale des répartiteurs Pharmaceutiques.
- La convention entre la CNAM et l'UNPPCI pour la distribution des médicaments de la CMU

Les points forts de la CMU sont :

- Effectivité des prélèvements et du paiement des cotisations
- Existence d'un réseau de soin constitué d'établissements de santé public
- Existence d'un réseau de dispensation des produits de la CMU dans les pharmacies privées
- Les patients ont accès désormais aux produits du circuit des grossistes privés.
- Accélération du processus des enroulements pour les cartes CMU
- La mise en place d'un fonds de garantie de 30 milliards par la CNAM pour les officines privés

Nous avons aussi noté des insuffisances qui sont :

- Absence de prise en charge dans le réseau de soins privé ;
- Menaces sur l'équilibre du modèle d'approvisionnement du fait des insuffisances observées dans la mise en œuvre de la CMU.

Les Recommandations pour une CMU efficace passe par la nécessité de :

- Renforcer les cadres de collaboration et de suivi évaluation du volet pharmaceutique de la CMU ;
- Intégrer le réseau de soin privé .....
- Mettre en place un mécanisme financier (fonds de garantie) permettant de sécuriser le recouvrement des ventes publiques de produits pharmaceutiques dans le cadre de la CMU

## **V.5 Collaboration entre le secteur public et le secteur privé**

L'Etat de Côte d'Ivoire a établi un cadre institutionnel des Partenariats Public Privé à travers :

- le décret n°2018-358 du 29 mars 2018 déterminant les règles relatives aux contrats de partenariats public-privé ;
- le décret n° 2018-359 du 29 mars 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Comité national de Pilotage des Partenariats Public-Privé.

Les partenariats publics privés effectifs dans le secteur pharmaceutique ivoirien portent essentiellement sur les activités d'approvisionnement et de distribution. Ce sont notamment :

- la convention Etat de Côte d'Ivoire – Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique : établit dans le cadre de la gestion des approvisionnements des structures sanitaires du secteur publics ;
- la convention d'approvisionnement en produits de santé dans le cadre de la CMU entre la Nouvelle PSP- la Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique ;
- la convention entre la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et l'Union Nationale des Pharmaciens Privés de Côte d'Ivoire pour la distribution des médicaments de la CMU.

En 2021, un accord-cadre entre la Nouvelle PSP et Pharmivoire Nouvelle portant sur l'approvisionnement en solutés nécessaires à la prise en charge des patients dans les établissements sanitaires publics. Outre les accords-cadres portant sur des produits pharmaceutiques spécifiques pour une amélioration de la production pharmaceutique locale, la Nouvelle PSP Côte d'Ivoire a organisé un appel d'offres national à l'effet de s'approvisionner auprès des industries pharmaceutiques et des fournisseurs locaux et à des prix compétitifs. A terme, il s'agira de ne commander à l'extérieur, que les médicaments qui ne seront pas produits sur le territoire ivoirien.

En 2019, l'état de Côte d'Ivoire a signé une convention avec les laboratoires Roche portant sur la mise à disposition de médicaments pour la prise en charge de de cancers, de l'hépatite B, de l'insuffisance rénale et de l'hémophilie. Cet accord s'étend de 2020 à 2024.

En octobre 2021, la compagnie Zipline, a signé une convention de partenariat avec le ministère ivoirien en charge de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle. La collaboration porte sur la fourniture de drones pour approvisionner les centres de santé. La structure va permettre à ce département ministériel et ses démembrements d'accélérer la matérialisation de la vision du gouvernement ivoirien, celle d'approvisionner les centres de santé en produits médicaux que sont le sang, les vaccins et autres produits pharmaceutiques. Ainsi quatre zones de distribution ont été créés pour faire les livraisons par drone dans plus de 1000 centres de santé à travers le pays. Il faut signaler que la convention a une durée de quatre ans, elle est entrée en vigueur le 1er janvier de l'année 2022. Le premier centre de distribution est situé à Daloa.

### **Points forts**

- Existence d'un cadre national pour la définition des partenariats public-privé ;
- Convention entre l'Etat et la Nouvelle PSP pour l'approvisionnement des structures sanitaires publics

- Convention entre acteurs public et privé dans le cadre de l'approvisionnement et la distribution des médicaments de la CMU.
- Convention entre l'Etat et les laboratoires Roche pour l'accès à des médicaments spécifiques
- Existence d'un circuit d'approvisionnement des produits de santé par voie aérienne.

#### **Points faibles**

- Maîtrise insuffisante des principes des PPP par les acteurs nationaux du secteur pharmaceutique ;
- Les projets PPP portent presque exclusivement sur l'approvisionnement et la distribution ;
- Absence de projets PPP formels pour la production pharmaceutique local.

#### **Recommandations**

- Promotion des PPP auprès des acteurs du secteur pharmaceutique national

## **VI. PRESENTATION DU PNSCA 2023-2025**

### **1. OBJECTIF GENERAL**

L'objectif général du PNSCA 2023-2025 est << ***d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des médicaments, vaccins et autres intrants stratégiques de qualité pour l'ensemble des clients des établissements sanitaires publics***>>.

En vue d'atteindre cet objectif, cinq (05) effets ont été retenus et se déclinent en seize (16) produits et quarante (40) stratégies.

### **2. PRESENTATION DU CADRE DES INTERVENTIONS**

Le PNSCA 2023-2025 est arrimé au PNDS 2021-2025 à travers « les stratégies et logiques d'interventions de l'axe stratégique 2 sur ***l'accessibilité aux médicaments, vaccins, produits sanguins, consommables et autres produits de santé de qualité*** » et de l'effet 3.

Ainsi, les réformes entreprises seront poursuivies dans le but d'assurer la qualité des médicaments d'une part et d'améliorer la disponibilité de ces produits. Ainsi, le projet de gestion électronique des produits de santé au niveau des ESPC à travers le logiciel m-SUPPLY sera poursuivi et mis à échelle. Cela permettra la mise à disposition de données de qualité pour les exercices de quantification afin d'anticiper et de gérer tous les écueils de la gestion logistique (rupture, péremption, surstock, etc.).

Dans le cadre de la généralisation de la CMU, la Nouvelle Pharmacie de Santé Publique (NPSP) mettra à disposition de la population des médicaments génériques appartenant au panier CMU à un prix abordable aussi bien auprès des pharmacies du secteur public de la santé qu'auprès des pharmacies privées.

De plus, le MSHPCMU assurera la disponibilité des produits sanguins à tous les niveaux de la pyramide sanitaire. Ainsi pour rapprocher les populations des besoins en produits sanguins dans le cadre des pôles régionaux d'excellence de santé, les Ateliers de Transfusion Sanguine (ATS) de Bouaké, Man, Korhogo, Bondoukou et San-Pedro seront réhabilités et équipés.

Pour atteindre ces résultats, le PNDS 2021-2025 prévoit les actions suivantes : (i) Renforcer la régulation du secteur pharmaceutique et de la transfusion sanguine, (ii) Renforcer les capacités de production locale des produits de santé y compris les médicaments traditionnels homologués et les vaccins, (iii) Renforcer la disponibilité des produits de santé (produits sanguins, vaccins, médicaments et intrants stratégiques) en quantité suffisante, (iv) Renforcer la qualité des produits de santé (produits sanguins, vaccins, médicaments et intrants stratégiques).

Par ailleurs le PNSCA 2023-2025 s'appuie sur la Politique Pharmaceutique Nationale (PPN) dont l'objectif est d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité géographique et financière des médicaments essentiels, vaccins et autres intrants stratégiques de qualité à l'ensemble de la population vivant en Côte d'Ivoire et de son plan directeur qui est le PDPN.

Le PNSCA 2023-2025 s'articule autour de trois (03) grands piliers que sont : (i) renforcement et amélioration de la gouvernance, (ii) amélioration de la couverture des services, de la qualité des prestations et de la sécurité, (iii) efficience des interventions en vue de l'amélioration de l'état de santé des populations.

Tableau 13 : Impact et effets du PNSCA 2023-2025 en Côte d'Ivoire

| <b>Impact : Les populations ont leur état de santé amélioré d'ici 2025.</b> |                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effets                                                                      |                                                                                                                                                                                    |
| Effet 1                                                                     | Les acteurs de la chaine d'approvisionnement assurent une gouvernance, un leadership et un engagement à tous les niveaux (central, régional, départemental et communautaire)       |
| Effet 2                                                                     | Les acteurs de la chaine d'approvisionnement assurent une bonne couverture des vaccins et intrants de qualité à tous les niveaux de la pyramide sanitaire                          |
| Effet 3                                                                     | Les acteurs de la chaine d'approvisionnement assurent une bonne couverture des produits sanguins labiles                                                                           |
| Effet 4                                                                     | Les prescriptions de produits de santé de qualité sont satisfaites à tous les niveaux de la pyramide sanitaire de l'offre de soins y compris au niveau des services de laboratoire |
| Effet 5                                                                     | Les acteurs de la chaine d'approvisionnement utilisent les informations de qualités pour la prise de décision à tous les niveaux de la pyramide sanitaire                          |

**Effet 1 : Les acteurs de la chaine d'approvisionnement assurent une gouvernance, un leadership et un engagement à tous les niveaux de la pyramide sanitaire y compris le niveau communautaire**

Quatre produits concourent à l'atteinte de cet effet. Ce sont : (ii) Le cadre juridique, institutionnel et organisationnel est favorable à la mise en œuvre de la politique d'approvisionnement ; (iii) la coordination des interventions de la chaîne d'approvisionnement est efficace à tous les niveaux de la pyramide sanitaire y compris le niveau communautaire ; (iv) Les structures de la CA sont couvertes en ressources humaines qualifiées ; (v) les financements de la CA sont mobilisés et utilisés de façon efficace pour la mise en œuvre des interventions.

**Effet 2 : Les acteurs de la chaine d'approvisionnement assurent une bonne couverture des vaccins et intrants de qualité à tous les niveaux de la pyramide sanitaire**

L'atteinte des résultats de l'effet 3 se traduira par la réalisation des produits suivants : (i) les capacités de gestion des vaccins et intrants stratégiques sont renforcés à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, (ii) les besoins des structures sanitaires en vaccins et consommables sont couverts

**Effet 3 : Les acteurs de la chaine d'approvisionnement assurent une bonne couverture des produits sanguins labiles**

L'atteinte des résultats suivants des extrants : (i) les besoins en produits de transfusion sanguine sont couverts ; (ii) la gestion des produits de transfusion sanguine est renforcée à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.

**Effet 4 : Les prescriptions de produits de santé de qualité sont satisfaites à tous les niveaux de la pyramide sanitaire de l'offre de soins y compris au niveau des services de laboratoire**

Six extrants doivent concourir à l'atteinte de ce résultat d'effet. Ce sont : (i) Les entrepôts centraux et périphériques disposent de médicaments essentiels et produits de santé stratégiques sont inscrits sur la LNME et la LNTDE-BM qui ont une AMM valide, (ii) Les structures en charge du contrôle qualité sont renforcés afin de garantir la qualité des produits de santé ; (iii) Les établissements de santé y compris le niveau communautaire dispose de façon continue des produits de santé ; (iv) Les produits acquis et reçus pour couvrir les besoins nationaux en médicaments essentiels et produits de santé stratégiques sont stockés selon les bonnes pratiques de stockage au niveau des entrepôts ; (v) Les besoins des laboratoires de biologies médicales en réactifs et autres intrants stratégiques sont couverts ; (vi) La gestion rationnelle des antimicrobiens est optimisée à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.

**Effet 5 : Les acteurs de la chaîne d'approvisionnement utilisent les informations de qualité pour la prise de décision à tous les niveaux de la pyramide sanitaire**

L'atteinte de ce résultat d'effet intermédiaire se fait à travers la réalisation des extrants suivants : (i) le cadre institutionnel du dispositif de suivi-évaluation des interventions de la CA est renforcé (ii) les données de la CA de qualité sont disponibles et utilisées à tous les niveaux.

## Le cadre des interventions

Le cadre des interventions s'articule autour de cinq (05) effets qui constituent le squelette du nouveau Plan Stratégique National de la Chaîne d'Approvisionnement 2023-2025.

**Tableau 14** : Cadre des interventions du Plan Stratégique National de la Chaîne d'Approvisionnement PNSCA 2023-2025 (Côte d'Ivoire)

| Produits                                                                                                                                                                                                           | Stratégies                                                                                                                                                       | Activités stratégiques proposées                                                                                                                                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Effet 1 : Les acteurs de la chaîne d'approvisionnement assurent une bonne gouvernance, un bon leadership et un fort engagement à tous les niveaux de la pyramide sanitaire y compris le volet communautaire</b> |                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                            |
| <b>P1 : Le cadre juridique, institutionnel et organisationnel est favorable à la mise en œuvre de la chaîne d'approvisionnement</b>                                                                                | S1. Renforcement du cadre réglementaire et institutionnel régissant le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement (CA)                                      | AS1.1 Rendre disponible aux acteurs les textes réglementaires et institutionnels nécessaires au bon fonctionnement de la CA                                                                |
|                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                  | AS1.2 Promouvoir le nouveau PNSCA 2023-2025 auprès de tous les acteurs intervenant dans la CA                                                                                              |
|                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                  | AS1.3 Elaborer le Prochain PNSCA et ses annexes budgétisés                                                                                                                                 |
|                                                                                                                                                                                                                    | S2. Renforcement du respect des normes et des directives de prise en charge médicamenteuses et intrants stratégiques à tous les niveaux de la pyramide sanitaire | AS2.1 Renforcer le respect des procédures de gestion des produits de santé et intrants stratégiques à tous les niveaux de la pyramide sanitaire                                            |
|                                                                                                                                                                                                                    | S3. Renforcement du cadre organisationnel entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement des produits de santé dans le contexte de la Réforme Hospitalière   | AS3.1 Décrire et mettre en place un cadre organisationnel entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement des produits de santé dans le contexte de la réforme hospitalière et des PRES |
| <b>P2 : La coordination des interventions de la chaîne d'approvisionnement est efficace à tous les niveaux de la</b>                                                                                               | S4. Renforcement de la coordination des interventions de la CA à tous les niveaux de la pyramide sanitaire y compris le niveau communautaire                     | AS4.1 Rendre opérationnel les cadres de coordination des interventions de la CA à tous les niveaux de la pyramide sanitaire y compris le niveau communautaire                              |

| Produits                                                                                                                      | Stratégies                                                                                                                                                                 | Activités stratégiques proposées                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>pyramide sanitaire y compris le niveau communautaire</b>                                                                   |                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>P3 : Les structures de la Chaîne d'approvisionnement sont couvertes en ressources humaines suffisantes et qualifiées</b>   | S5. Renforcement de la couverture de ressources humaines intervenantes dans la Chaîne d'approvisionnement des produits de santé                                            | AS5.1 Doter en Ressources humaines selon les besoins les structures intervenant dans la CA des produits de santé                                                                                                                              |
|                                                                                                                               | S6. Renforcement des capacités des RH intervenant dans la Chaîne d'approvisionnement                                                                                       | AS6.1 Renforcer les capacités de ressources humaines intervenant dans la Chaîne d'approvisionnement                                                                                                                                           |
| <b>P4 : Les financements sont suffisants et utilisés de façon efficiente pour la mise en œuvre des interventions de la CA</b> | S7. Renforcement et appropriation du cadre de mobilisation des ressources pour le financement pérenne de la Chaîne d'approvisionnement                                     | AS7.1 Mobiliser et fédérer des ressources suffisantes pour le financement des interventions sur la chaîne d'approvisionnement<br>AS7.2 Proposer une stratégie de transition et de viabilité des financements de la Chaîne d'approvisionnement |
|                                                                                                                               | S8. Evaluation de la couverture et de l'efficience des financements pour la mise en œuvre des interventions de la CA                                                       | AS8.1 Réaliser périodiquement la Cartographie des appuis et des financements pour les interventions de la CA                                                                                                                                  |
|                                                                                                                               | S9. Renforcement du financement issu de la vente des médicaments dans le contexte de la CMU                                                                                | AS9.1 Mettre en place un mécanisme financier (fonds de garantie) permettant de sécuriser le recouvrement des ventes publiques de produits pharmaceutiques dans le cadre de la CMU                                                             |
|                                                                                                                               | <b>EFFET 2 : Les acteurs de la chaîne d'approvisionnement assurent une bonne couverture des vaccins et intrants de qualité à tous les niveaux de la pyramide sanitaire</b> |                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>P5 : Les capacités de gestion des vaccins et intrants stratégiques</b>                                                     | S10. Renforcement du système d'information et de gestion des vaccins et intrants                                                                                           | AS10.1 Disposer d'un guide pour les procédures sur la gestion logistique des vaccins                                                                                                                                                          |



| Produits                                                                                                                  | Stratégies                                                                                                         | Activités stratégiques proposées                                                                                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>sont renforcés à tous les niveaux de la pyramide sanitaire</b>                                                         | stratégiques (procédure de commande, de réception, de gestion d 'entrepôt...)                                      | AS10.2 Renforcer les capacités en équipement et système de gestion de la logistique                                                                 |
|                                                                                                                           | S11. Renforcement des capacités et des conditions de stockage des antennes régionales INHP/ PEV                    | AS11.1 Réaliser l'état des lieux sur la chaine de froid                                                                                             |
|                                                                                                                           |                                                                                                                    | AS11.2 Rendre opérationnel la chaine de froid à tous les niveaux                                                                                    |
|                                                                                                                           |                                                                                                                    | AS11.3 Renforcer les capacités d'incinération de l'INHP                                                                                             |
| <b>P6 : Les besoins des structures sanitaires en vaccins et consommables sont couverts</b>                                | S12. Renforcement de la distribution des vaccins et consommables dans les établissements sanitaires                | AS12.1 Renforcer les capacités de distribution de la DCPEV et de l'INHP                                                                             |
|                                                                                                                           | S13. Accroissement de la disponibilité des vaccins et des intrants stratégiques dans les établissements sanitaires | AS13.1 Améliorer le processus d'achat des vaccins et intrants stratégiques Accroître le volume de vaccin et intrants stratégique au niveau national |
| <b>EFFET 3 : Les acteurs de la chaine d'approvisionnement assurent une bonne couverture des produits sanguins labiles</b> |                                                                                                                    |                                                                                                                                                     |
| <b>P7 : Les besoins en produits de transfusion sanguine sont couverts.</b>                                                | S14. Renforcement de la promotion du don de sang (sensibilisation, recrutement, fidélisation)                      | AS14.1 Renforcer les capacités de promotion du CNTSCI                                                                                               |
|                                                                                                                           | S15. Accroissement de la fidélisation des donneurs (Accroissement du nombre de donneurs réguliers)                 | AS15.1 Accroître le nombre de donneurs réguliers de sang                                                                                            |
|                                                                                                                           | S16. Renforcement de la collaboration avec les ONG club des donneurs et d'autres partenaires                       | AS16.1 Renforcer le partenariat avec la société civile sur le don de sang                                                                           |
|                                                                                                                           | S17. Accroissement du réseau de collecte de transfusion sanguine                                                   | AS17.1 Renforcer les infrastructures, équipements, matériels, intrants et consommables pour le CNTSCI                                               |
| <b>P8 : La gestion des produits de transfusion sanguine est</b>                                                           | S18. Mise en place d'un système pérenne d'assurance qualité en transfusion sanguine                                | AS18.1 Renforcer les capacités du CNTSCI en assurance qualité des produits sanguins                                                                 |

| Produits                                                                                                                                                                                            | Stratégies                                                                                                                                          | Activités stratégiques proposées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>renforcée à tous les niveaux de la pyramide sanitaire</b>                                                                                                                                        | S19. Renforcement de la gestion des produits de transfusion sanguine et des données transfusionnelles                                               | AS19.1 Renforcer les capacités des acteurs du CNTSCI sur les directives de gestion des produits de la transfusion sanguine<br>AS19.2 Renforcer le système d'information en matière de transfusion sanguine afin d'améliorer la qualité des données                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Effet 4 : Les prescriptions de produits de santé de qualité sont satisfaites à tous les niveaux de la pyramide sanitaire de l'offre de soins y compris au niveau des services de laboratoire</b> |                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>P9 : Les centraux et périphériques disposent de médicaments essentiels et produits de santé stratégique inscrits sur la LNME et LNTDE-BM et ayant une AMM valide</b>                             | S20. Renforcement du processus d'acquisition et d'homologation des médicaments essentiels et produits de santé stratégiques                         | AS20.1 Renforcer le processus périodique de sélection des médicaments essentiels et produits de santé stratégiques à travers les différentes listes de référence des médicaments essentiels (LNME et LNTDE)<br>AS20.2 Améliorer le processus d'homologation pour l'ensemble des achats des produits de santé y cp les produits d'urgence sans AMM<br>AS20.3 Rendre disponible les produits de santé (médicaments, intrants produits de laboratoires...) inscrits sur les listes nationales (LNME et LNTDE-BM) |
| <b>P10 : La régulation pharmaceutique y compris le contrôle qualité des produits de santé est renforcé</b>                                                                                          | S21. Renforcement de l'inspection pharmaceutique<br>S22. Renforcement du contrôle de la qualité des produits de santé pré et post commercialisation | AS21.1 Améliorer les performances des services de l'inspection pharmaceutique<br>AS22.1 Équiper le LNSP en matériels, intrants et consommables pour le contrôle qualité pré et post commercialisation<br>AS22.2 Renforcer les capacités techniques des ressources humaines en contrôle qualité des produits de santé<br>AS22.3 Renforcer les capacités des infrastructures du LNSP pour le contrôle qualité des produits de santé                                                                             |

| Produits                                                                                                                     | Stratégies                                                                                                                                                | Activités stratégiques proposées                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>P11 : Les établissements de santé y compris le niveau communautaire disposent de façon continue des produits de santé</b> | S23. Renforcement du système national de vigilance sanitaire                                                                                              | AS23.1 Renforcer les capacités techniques de la commission nationale de vigilance des produits de santé et ses comités<br>AS23.2 Renforcer le processus de notification des effets indésirables des produits de santé                                             |
|                                                                                                                              | S24. Développement de la production pharmaceutique locale des médicaments                                                                                 | AS24.1 Mettre en place un cadre pour accompagner la création et le développement de l'industrie pharmaceutique locale répondant aux besoins des systèmes de santé au niveau national et sous régional                                                             |
|                                                                                                                              | S25. Renforcement du mécanisme d'achat des produits de santé                                                                                              | AS25.1 Renforcer la performance du pays en matière d'achats et d'approvisionnements des produits de santé                                                                                                                                                         |
|                                                                                                                              | S26. Amélioration des performances de la distribution de la centrale d'achat jusqu'au dernier Kilomètre                                                   | AS26.1 Mettre en place système efficace et efficient de distribution de la centrale d'achat<br>AS26.2 Mettre en place un système efficace et efficient de distribution au dernier kilomètre                                                                       |
|                                                                                                                              | S27. Renforcement de la gestion des produits de santé au niveau des pharmacies des établissements sanitaires publics et privés dans le contexte de la CMU | AS27.1 Renforcer le déploiement du mSupply<br>AS27.2 Evaluer la disponibilité et l'utilisation des produits de santé dans les structures publiques et privées dans le contexte de la CMU                                                                          |
|                                                                                                                              | S28. Renforcement des capacités de la CNCAM en matière de coordination des approvisionnements en médicaments essentiels et produits de santé              | AS28.1 Renforcer les capacités de la CNCAM en quantification et suivi des approvisionnements en médicaments essentiels et produits de santé<br>AS28.2 Renforcer les capacités de la CNCAM en gestion des alertes sur les approvisionnements des produits de santé |
|                                                                                                                              |                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                                                                                                              |                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                                                                                                              |                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                                                                                                              |                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                   |

| Produits                                                                                                                                                                                                             | Stratégies                                                                                                                                                      | Activités stratégiques proposées                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                 | AS28.3 Renforcer les capacités des Pharmaciens de région au niveau des PRES, pour la gestion des alertes et le suivi des performances                                                                                                                                                                    |
|                                                                                                                                                                                                                      | S29. Renforcement des capacités des acteurs de la santé communautaire en gestion des produits de santé                                                          | AS29.1 Renforcer les capacités techniques en gestion logistique (formation, équipement, médicament et intrant stratégique) des acteurs pour la mise en œuvre des interventions communautaires                                                                                                            |
|                                                                                                                                                                                                                      | S30. Amélioration de la chaîne d'approvisionnement d'urgence (CAU) dans les cas d'urgences et de catastrophes sanitaires                                        | AS 30.1 Rendre opérationnel les régions et districts sanitaires dans la prise en charge des urgences et catastrophes<br>AS 30.2 Améliorer les procédures et outils Playbook pour la chaîne d'approvisionnement d'urgence<br>AS 30.3 Renforcer la coordination de la chaîne d'approvisionnement d'urgence |
| <b>P12 : Les produits acquis et reçus pour couvrir les besoins nationaux en médicaments essentiels et produits de santé stratégiques sont stockés selon les bonnes pratiques de stockage au niveau des entrepôts</b> | S31. Poursuite du processus de déconcentration de la Nouvelle PSP CI                                                                                            | AS31.1 Renforcement des capacités de stockage et de distribution des entrepôts de la NPSPCI au niveau central et régional                                                                                                                                                                                |
|                                                                                                                                                                                                                      | S32. Mise aux normes des services de pharmacies des Etablissements sanitaires Publics (ESP)                                                                     | AS32.1 Renforcement des capacités de stockage des entrepôts au niveau des Régions, Districts et PPS                                                                                                                                                                                                      |
| <b>P13 : Les besoins des laboratoires de biologies médicales en réactifs et autres</b>                                                                                                                               | S33. Développement du système de gestion logistique des réactifs et autres intrants stratégiques de laboratoire au niveau des établissements sanitaires publics | AS33.1 Mettre en place un système de gestion globale électronique des laboratoires                                                                                                                                                                                                                       |

| Produits                                                                                                                                                           |              |      | Stratégies                                                                                                                                                | Activités stratégiques proposées                                                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| intrants<br>couverts                                                                                                                                               | stratégiques | sont | S34. Renforcement des capacités des laboratoires de biologie médicale des établissements sanitaires publics                                               | AS34.1 Renforcer les capacités opérationnelles des laboratoires publics de biologie médicale ( <i>pôles de compétence, mise à niveau certains labo et POS</i> ) |
|                                                                                                                                                                    |              |      | S35. Mettre en place un Système intégré de transport sécurisé des échantillons TB, VIH, virus lié au cancer du col de l’utérus                            | AS35.1 Organiser le transport intégré et sécurisé des matières à risques infectieux dans 34 districts                                                           |
| P 14 : La gestion rationnelle des produits de santé y compris des antimicrobiens est optimisée à tous les niveaux de la pyramide sanitaire                         |              |      | S36. Renforcement des capacités des comités médicaments à la gestion rationnelle des antimicrobiens dans les centres hospitaliers                         | AS36.1 Opérationnaliser les comités médicaments                                                                                                                 |
|                                                                                                                                                                    |              |      |                                                                                                                                                           | AS36.2 Renforcer les capacités des comités médicaments                                                                                                          |
|                                                                                                                                                                    |              |      | S37. Renforcement des capacités des prestataires à la surveillance de la consommation et à l'utilisation des antimicrobiens dans les centres hospitaliers | AS36.3 Organiser des supervisions des comités médicaments                                                                                                       |
|                                                                                                                                                                    |              |      |                                                                                                                                                           | AS37.1 Renforcer les capacités des pharmaciens des régions sanitaires sur la surveillance de la consommation des antibiotiques                                  |
|                                                                                                                                                                    |              |      |                                                                                                                                                           | AS37.2 Réaliser des enquêtes de prévalence sur l'utilisation des antibiotiques                                                                                  |
|                                                                                                                                                                    |              |      |                                                                                                                                                           | AS37.3 Sensibiliser les prescripteurs et la population sur l'utilisation des antimicrobiens                                                                     |
| Effet 5 : Les acteurs de la chaine d'approvisionnement utilisent les informations de qualité pour la prise de décision à tous les niveaux de la pyramide sanitaire |              |      |                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                 |
| P15 : La performance de la chaine d’approvisionnement est régulièrement mesurée et partagée à l’ensemble des acteurs                                               |              |      | S38. Renforcement du système de suivi-évaluation des interventions de la CA                                                                               | AS38.1 Elaborer les documents pour le suivi du PNSCA                                                                                                            |
|                                                                                                                                                                    |              |      |                                                                                                                                                           | AS38.2 Organiser les réunions de suivi-évaluation des interventions de la CA                                                                                    |
|                                                                                                                                                                    |              |      |                                                                                                                                                           | AS38.3 Evaluer la capacité et la performance de la chaine d’approvisionnement                                                                                   |

| Produits                                                                                                                                                                            | Stratégies                                                                                                                                                       | Activités stratégiques proposées                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>P16 : Les données de qualité de la chaîne d'approvisionnement sont disponibles et exploitables à temps pour la prise de décision à tous les niveaux de la pyramide sanitaire</b> |                                                                                                                                                                  | AS38.4 Réaliser les missions de supervision des acteurs de la CA                                                                                                                |
|                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                  | AS38.5 Renforcer les capacités des acteurs en suivi-évaluation, planification et gestion des projets sur la CA                                                                  |
|                                                                                                                                                                                     | S39. Amélioration de la qualité de l'analyse des données de la chaîne d'approvisionnement pour une prise de décision à tous les niveaux de la pyramide sanitaire | AS39.1 Renforcer la disponibilité des outils pour la collecte des données de gestion physiques et électroniques des données de la CA                                            |
|                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                  | AS39.2 Renforcer les capacités des acteurs sur l'analyse, l'exploitation et la qualité des données de la CA                                                                     |
|                                                                                                                                                                                     | S40. Renforcement du pilotage et le suivi de la chaîne d'approvisionnement pour les décideurs                                                                    | AS40.1 Réaliser l'automatisation intégrée des outils logistiques pour le pilotage de la chaîne d'approvisionnement de bout en bout à tous les niveaux de la pyramide sanitaire. |

### 3. BUDGET DU PNSCA 2023-2025

Au cours de la période 2023-2025, les interventions de la chaîne d'approvisionnement nécessiteront un financement total de **19 433 375 619 F CFA**. Ainsi :

- **35%** de ce budget soit 6 835 829 233 FCFA seront consacré à l'Effet 2 : « Effet 2 : Les acteurs de la chaîne d'approvisionnement assurent une bonne couverture des vaccins et intrants de qualité à tous les niveaux de la pyramide sanitaire » ;
- **44%** de ce budget soit 8 521 673 612 FCFA seront consacré à l'Effet 4 : « Les prescriptions de produits de santé de qualité sont satisfaites à tous les niveaux de la pyramide sanitaire de l'offre de soins y compris au niveau des services de laboratoire » ;

Il faut noter que les **19 433 375 619 F CFA** ne prennent pas en compte les salaires des ressources essentielles, la construction des bâtiments, les coûts d'amortissements des infrastructures et des équipements (Ces charges sont déjà supportées par l'État Ivoirien), ainsi que les achats de produits de santé (médicaments essentiels, vaccins et intrants de transfusion sanguines).

### 4. CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU PNSCA

Le succès de la mise en œuvre du PNSCA 2023-2025 repose sur une gestion coordonnée des interventions avec une synergie d'action de toutes les parties prenantes.

A cet effet, le suivi et l'évaluation du PNSCA est assuré par le Comité Technique (CT 3) de suivi de la mise en œuvre de la politique pharmaceutique nationale (PPN) tel que défini par l'arrêté N° 00512 MSHPCMU/CAB du 13 septembre 2023 portant composition et fonctionnement des organes de pilotage et de suivi de la PPN<sup>55</sup>. Il faut noter que le CT 3 a la charge de garantir la disponibilité et l'accessibilité des produits de santé jusqu'aux derniers kilomètre.

Ce CT se réunira en session ordinaire sur convocation de son président trois fois l'an et en cas de besoin en session extraordinaire toutes les parties prenantes clés intervenant dans la chaîne d'approvisionnement. Ce comité sera chargé de coordonner la mise en œuvre du plan, de fournir des orientations et de coordonner la mobilisation des ressources financières.

Le secrétariat (DAP) sera chargé de faire :

- La collecte et le traitement des informations liées à la réalisation des activités du PNSCA ;
- La préparation des rapports d'activités (trimestriel et annuel) ;
- La proposition de plan opérationnel annuel.

### 5. RISQUES A LA MISE EN ŒUVRE DU PNSCA

- Faible appropriation des activités par les structures responsables d'activités ;
- Insuffisance dans la mobilisation des ressources financières ;
- Limites liées au statut juridique des structures dans le cadre de la coordination ;
- Insuffisances dans le suivi des produits issus du PNSCA.

---

<sup>55</sup> Arrêté N° 00512 MSHPCMU/CAB du 13 septembre 2023 portant composition et fonctionnement des organes de pilotage et de suivi de la PPN

## CONCLUSION

---

Le renforcement de la chaîne d'approvisionnement en médicaments et autres intrants stratégiques est un levier pour atteindre les objectifs du PND 2021-2025, notamment la disponibilité et l'accessibilité à des médicaments et autres intrants stratégiques de qualité. En dépit des acquis notables produits par le PNSCA 2016-2020, des défis majeurs restent à relever et cette nouvelle planification stratégique axe ses interventions sur la déconcentration et le soutien aux régions sanitaires en matière de gestion des produits de santé.

Le PNSCA 2023-2025 est une feuille de route stratégique pour améliorer la disponibilité des médicaments en Côte d'Ivoire, document de référence nationale pour tous les intervenants locaux et les partenaires techniques et financiers.

L'engagement de tous aboutira à atteindre les objectifs ci-dessous :

- Les acteurs de la chaîne d'approvisionnement assurent une gouvernance, un leadership et un engagement à tous les niveaux de la pyramide sanitaire au terme de l'année 2025 ;
- Les acteurs de la chaîne d'approvisionnement assurent une bonne couverture des vaccins et intrants de qualité à tous les niveaux de la pyramide sanitaire au terme de l'année 2025 ;
- Les acteurs de la chaîne d'approvisionnement assurent une bonne couverture des produits sanguins labiles au terme de l'année 2025 ;
- Les prescriptions de produits de santé de qualité sont satisfaites à tous les niveaux de la pyramide sanitaire de l'offre de soins y compris au niveau des services de laboratoire au terme de l'année 2025 ;
- Les acteurs de la chaîne d'approvisionnement utilisent les informations de qualité pour la prise de décision à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.

Le suivi de la mise en œuvre du PSE PNSCA permettra périodiquement de suivre l'amélioration de la disponibilité des produits de santé dans le contexte de la CMU et de la mise en place des PRES, l'amélioration de la disponibilité de l'information, la distribution des médicaments jusqu'au dernier kilomètre, le renforcement de la distribution communautaire.



**Tableau 15 : PLANS ANNUELS OPERATIONNELS DU PNSCA 2023-2025**

| Stratégie                                                                                                                                                                                             | Activité Stratégique                                                                                                        | Activité                                                                                                 | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                             |                                                                                                          | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| Effet 1 : Les acteurs de la chaine d'approvisionnement assurent une bonne gouvernance, un bon leadership et un fort engagement à tous les niveaux de la pyramide sanitaire y compris le communautaire |                                                                                                                             |                                                                                                          |                             |      |      |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| P1: Le cadre juridique, institutionnel et organisationnel est favorable à la mise en œuvre de la politique d'approvisionnement                                                                        |                                                                                                                             |                                                                                                          |                             |      |      |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S1. Renforcement du cadre réglementaire et institutionnel régissant le fonctionnement de la chaine d’approvisionnement (CA)                                                                           | AS1.1 Rendre disponible aux acteurs les textes réglementaires et institutionnels nécessaires au bon fonctionnement de la CA | A 1.1.1 Elaborer les textes réglementaires et institutionnels nécessaires au bon fonctionnement de la CA |                             | 1    | 1    | DAP              |                              |                       |                       |                       | -                          |
| S1. Renforcement du cadre réglementaire et institutionnel régissant le fonctionnement de la chaine d’approvisionnement (CA)                                                                           | AS1.1 Rendre disponible aux acteurs les textes réglementaires et institutionnels nécessaires au bon fonctionnement de la CA | A 1.1.2 Diffuser à tous les niveaux les textes réglementaires régissant la chaine d'approvisionnement    |                             | 1    | 1    | DAP              | PM                           |                       |                       |                       | -                          |
| S1. Renforcement du cadre réglementaire et institutionnel régissant le fonctionnement de la chaine d’approvisionnement (CA)                                                                           | AS1.2. Promouvoir le nouveau PNSCA auprès de tous les acteurs intervenant dans la CA                                        | A1.2.1 Diffuser à tous les niveaux les textes réglementaires régissant le PNSCA                          |                             | 1    | 1    | DAP              | PM                           |                       |                       |                       | -                          |
| S1. Renforcement du cadre réglementaire et institutionnel régissant le fonctionnement de la chaine d’approvisionnement (CA)                                                                           | AS1.3 Elaborer le PNSCA et ses annexes budgétisées                                                                          | A1.3.1 Organiser des ateliers dans le cadre de l'élaboration du PNSCA 2023-2025                          |                             |      |      | DAP              | ARC/UNFPA/FM                 | 60 000 000            | -                     | -                     | 60 000 000                 |

| Stratégie                                                                                                                                                        | Activité Stratégique                                                                                                                              | Activité                                                                                                                                             | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                      | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S1. Renforcement du cadre réglementaire et institutionnel régissant le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement (CA)                                      | AS1.3 Elaborer le PNSCA et ses annexes budgétisées                                                                                                | A1.3.2 Prévoir l'extension 2026 du PNSCA 2023-2025 et ses annexes budgétisés (PSE)                                                                   |                             |      | 1    | DAP              | Financement à rechercher     |                       | -                     | 35 000 000            | 35 000 000                 |
| S2. Renforcement du respect des normes et des directives de prise en charge médicamenteuses et intrants stratégiques à tous les niveaux de la pyramide sanitaire | AS2.1 - Renforcer le respect des procédures de gestion des produits de santé et intrants stratégiques à tous les niveaux de la pyramide sanitaire | A2.1.1 Organiser des sessions d'orientation des acteurs sur les procédures de gestion de produits de santé et intrants stratégiques (PRES)           |                             | 3    | 3    | DAP              | FM                           |                       | 15 000 000            | 15 000 000            | 30 000 000                 |
| S2. Renforcement du respect des normes et des directives de prise en charge médicamenteuses et intrants stratégiques à tous les niveaux de la pyramide sanitaire | AS2.1 -Renforcer le respect des procédures de gestion des produits de santé et intrants stratégiques à tous les niveaux de la pyramide sanitaire  | A2.1.2 Diffuser les directives et procédures de gestion de produits de santé et intrants stratégiques auprès des acteurs de la CA à tous les niveaux | 1                           | 1    | 1    | DAP              | PM                           |                       | -                     | -                     | -                          |
| S2. Renforcement du respect des normes et des directives de prise en charge médicamenteuses et intrants stratégiques à tous les niveaux de la pyramide sanitaire | AS2.1 -Renforcer le respect des procédures de gestion des produits de santé et intrants stratégiques à tous les niveaux de la pyramide sanitaire  | A2.1.3 Réviser le Manuel SIGL intégré avec l'ensemble des acteurs de la CA à tous les niveaux                                                        |                             |      | 1    | DAP/DIS          | A rechercher                 |                       |                       | 35 000 000            | 35 000 000                 |

| Stratégie                                                                                                                                                                 | Activité Stratégique                                                                                                                                                                       | Activité                                                                                                                                                                                                                                        | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                 | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S3. Renforcement du cadre organisationnel entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement des produits de santé dans le contexte de la Réforme Hospitalière            | AS3.1 Décrire et mettre en place un cadre organisationnel entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement des produits de santé dans le contexte de la réforme hospitalière et des PRES | A3.1.1 Proposer un document de définition des rôles et responsabilité des acteurs intervenant dans la chaîne d'approvisionnement y compris la DDKM au niveau déconcentré dans le cadre de la Réforme hospitalière et des PRES                   |                             |      | 1    | DAP              | A rechercher                 |                       |                       | 35 000 000            | 35 000 000                 |
| S3. Renforcement du cadre organisationnel entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement des produits de santé dans le contexte de la Réforme Hospitalière            | AS3.1 Décrire et mettre en place un cadre organisationnel entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement des produits de santé dans le contexte de la réforme hospitalière et des PRES | A3.1.2 Organiser des sessions d'orientation des acteurs intervenant dans la chaîne d'approvisionnement y compris la DDKM au niveau déconcentré sur les rôles et responsabilité des acteurs dans le cadre de la Réforme hospitalière et des PRES |                             |      | 3    | DAP              | Financement à rechercher     |                       |                       | 15 000 000            | 15 000 000                 |
| <b>TOTAL<br/>PRODUIT 1</b>                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                 |                             |      |      |                  |                              |                       |                       |                       | <b>266 704 481</b>         |
| <b>P2 : La coordination des interventions de la chaîne d'approvisionnement est efficace à tous les niveaux de la pyramide sanitaire y compris le niveau communautaire</b> |                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                 |                             |      |      |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S4. Renforcement de la coordination des interventions de la CA à tous les niveaux de la pyramide sanitaire y compris le niveau communautaire                              | AS4.1 Rendre opérationnel les cadres de coordination des interventions de la CA à tous les niveaux de la pyramide sanitaire y compris le niveau communautaire                              | A4.1.1 Organiser 1 réunion annuelle de la Task force de coordination des activités de la CA au central                                                                                                                                          |                             |      | 1    | DAP              | Financement à rechercher     | -                     | -                     | 1 244 320             | 1 244 320                  |

| Stratégie                                                                                                                                    | Activité Stratégique                                                                                                                                          | Activité                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                                                              |                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S4. Renforcement de la coordination des interventions de la CA à tous les niveaux de la pyramide sanitaire y compris le niveau communautaire | AS4.1 Rendre opérationnel les cadres de coordination des interventions de la CA à tous les niveaux de la pyramide sanitaire y compris le niveau communautaire | A4.1.2 Organiser trois (03) réunions par an du comité technique de suivi du PNSCA 2023-2025                                                                                                                                                                                                 |                             | 3    | 3    | DAP              | UNFPA                        | -                     | 6 892 240             | 6 892 240             | 13 784 480                 |
| S4. Renforcement de la coordination des interventions de la CA à tous les niveaux de la pyramide sanitaire y compris le niveau communautaire | AS4.1 Rendre opérationnel les cadres de coordination des interventions de la CA à tous les niveaux de la pyramide sanitaire y compris le niveau communautaire | A4.1.3 Organiser les réunions mensuelles des 5 comités techniques de la CNCAM ( <i>situation des stocks au niveau central et périphérique / Investigations sur incohérences / Ajustements des plans d'appro</i> )                                                                           | 60                          | 60   | 60   | DAP              | PM                           | -                     | -                     | -                     | -                          |
| S4. Renforcement de la coordination des interventions de la CA à tous les niveaux de la pyramide sanitaire y compris le niveau communautaire | AS4.1 Rendre opérationnel les cadres de coordination des interventions de la CA à tous les niveaux de la pyramide sanitaire y compris le niveau communautaire | A4.1.4 Organiser les réunions trimestrielles des 5 comités techniques de la CNCAM ( <i>Bilan des activités et des pb identifiés aux réunions mensuelles / Point des alertes signalées et gérées / Passage en revue des indicateurs de disponibilité au niveau central et périphérique</i> ) | 20                          | 20   | 20   | DAP              | PNS                          | -                     | -                     | -                     | -                          |
| S4. Renforcement de la coordination des interventions de la CA à tous les niveaux de la pyramide sanitaire y compris le niveau communautaire | AS4.1 Rendre opérationnel les cadres de coordination des interventions de la CA à tous les niveaux de la pyramide sanitaire y compris le niveau communautaire | A4.1.5 Organiser la réunion bilan semestrielle de la CNCAM ( <i>Quantification, Niveaux des stocks, Plan d'approvisionnement, Gestion des alertes, Disponibilité des produits de santé</i> )                                                                                                | 1                           | 1    | 1    | DAP              | FM                           | 2 045 915             | 2 045 915             | 2 045 915             | 6 137 745                  |

| Stratégie                                                                                                                                    | Activité Stratégique                                                                                                                                          | Activité                                                                                                                                                                                    | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables      | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|-----------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                                                              |                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                             | 2023                        | 2024 | 2025 |                       |                              |                       |                       |                       |                            |
| S4. Renforcement de la coordination des interventions de la CA à tous les niveaux de la pyramide sanitaire y compris le niveau communautaire | AS4.1 Rendre opérationnel les cadres de coordination des interventions de la CA à tous les niveaux de la pyramide sanitaire y compris le niveau communautaire | A4.1.6 Organiser 132 réunions régionales d'analyse de mise à niveau des stocks avec les acteurs de la CA des régions sanitaires (mission terrain)                                           | 132                         | 132  | 132  | NPSP /LHSPLA TA (DAP) | USAID                        | 26 263 840            | 26 263 840            | 26 263 840            | 78 791 520                 |
| S4. Renforcement de la coordination des interventions de la CA à tous les niveaux de la pyramide sanitaire y compris le niveau communautaire | AS4.1 Rendre opérationnel les cadres de coordination des interventions de la CA à tous les niveaux de la pyramide sanitaire y compris le niveau communautaire | A4.1.7 Organiser 452 réunions d'orientation logistiques avec les acteurs de la CA des districts sanitaires et des ONG communautaires de la santé                                            | 452                         | 452  | 452  | NPSP /LHSPLA TA (DAP) | USAID                        | 56 608 480            | 56 608 480            | 56 608 480            | 169 825 440                |
| <b>TOTAL<br/>PRODUIT 2</b>                                                                                                                   |                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                             |                             |      |      |                       |                              |                       |                       |                       | <b>269<br/>783 505</b>     |
| <b>P3 : Les structures de la Chaîne d'approvisionnement sont couvertes en ressources humaines suffisantes et qualifiées</b>                  |                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                             |                             |      |      |                       |                              |                       |                       |                       |                            |
| S5. Renforcement de la couverture de ressources humaines intervenantes dans la Chaîne d'approvisionnement des produits de santé              | AS5.1 Doter les structures intervenant dans la CA des produits de santé des Ressources humaines selon les besoins                                             | A5.1.1 Réaliser une étude sur les Ressources humaines pharmaceutiques y compris la Chaîne d'Approvisionnement des produits de santé                                                         |                             | 1    |      | DAP                   | AFD                          |                       | 70 340 760            | -                     | 70 340 760                 |
| S5. Renforcement de la couverture de ressources humaines intervenantes dans la Chaîne d'approvisionnement des produits de santé              | AS5.1 Doter les structures intervenant dans la CA des produits de santé des Ressources humaines selon les besoins                                             | A5.1.2 Faire un plaidoyer auprès de la DRH santé pour le déploiement des RH de la CA selon les besoins (médicaments essentiels, laboratoire...) à tous les niveaux de la pyramide sanitaire |                             |      | 2    | DAP                   | PM                           |                       | -                     | -                     | -                          |

| Stratégie                                                                                                                       | Activité Stratégique                                                                                              | Activité                                                                                                                                                                                                                    | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                                                 |                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                             | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S5. Renforcement de la couverture de ressources humaines intervenantes dans la Chaîne d'approvisionnement des produits de santé | AS5.1 Doter les structures intervenant dans la CA des produits de santé des Ressources humaines selon les besoins | A5.1.3 Faire un plaidoyer auprès de la DRH du ministère en charge de la santé pour le recrutement des logisticiens et maintenanciers de froid                                                                               | 1                           | 1    | 1    | PEV              | PM                           | -                     | -                     | -                     | -                          |
| S5. Renforcement de la couverture de ressources humaines intervenantes dans la Chaîne d'approvisionnement des produits de santé | AS5.1 Doter les structures intervenant dans la CA des produits de santé des Ressources humaines selon les besoins | A5.1.4 Faire un plaidoyer auprès de la DRH du ministère en charge de la santé pour le recrutement des logisticiens et maintenanciers de froid                                                                               |                             | 1    | 1    | INHP             | PM                           | -                     | -                     | -                     | -                          |
| S6. Renforcement des capacités des RH intervenant dans la Chaîne d'approvisionnement                                            | AS6.1 Renforcer les capacités de ressources humaines intervenantes dans la Chaîne d'approvisionnement             | A6.1.1 Renforcer les capacités des ressources humaines sur la gestion logistique vaccinale y compris le niveau communautaire :                                                                                              |                             |      | 1    | INHP             | Financement à rechercher     | -                     |                       | 20 382 105            | 20 382 105                 |
| S6. Renforcement des capacités des RH intervenant dans la Chaîne d'approvisionnement                                            | AS6.1 Renforcer les capacités de ressources humaines intervenantes dans la Chaîne d'approvisionnement             | A6.1.2 Renforcer les capacités des ressources humaines en hémovigilance (produits de transfusion sanguine) y compris le niveau communautaire CNTS : (60 PERS formé en hémovigilance)                                        |                             | 1    |      | CNTS             | BGE + A rechercher           | 13 231 000            |                       | -                     | 13 231 000                 |
| S6. Renforcement des capacités des RH intervenant dans la Chaîne d'approvisionnement                                            | AS6.1 Renforcer les capacités de ressources humaines intervenantes dans la Chaîne d'approvisionnement             | A6.1.3 Renforcer les capacités des ressources humaines en communication institutionnelle (produits de transfusion sanguine) y compris le niveau communautaire CNTS : (60 Personnes formé en communication institutionnelle) |                             | 1    |      | CNTS             | BGE/UCP-BM                   | 13 090 105            |                       | -                     | 13 090 105                 |

| Stratégie                                                                            | Activité Stratégique                                                                                  | Activité                                                                                                                                                                                                                       | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                      |                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S6. Renforcement des capacités des RH intervenant dans la Chaîne d'approvisionnement | AS6.1 Renforcer les capacités de ressources humaines intervenantes dans la Chaîne d'approvisionnement | A6.1.4 Renforcer les capacités des ressources humaines sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement (produits de transfusion sanguine) y compris le niveau communautaire                                                    |                             | 1    |      | CNTS             | Financement à rechercher     |                       | 13 231 000            | -                     | 13 231 000                 |
| S6. Renforcement des capacités des RH intervenant dans la Chaîne d'approvisionnement | AS6.1 Renforcer les capacités de ressources humaines intervenantes dans la Chaîne d'approvisionnement | A6.1.5 Renforcer les capacités des ressources humaines sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement (logistique vaccinale) y compris le niveau communautaire :                                                              |                             | 1    |      | PEV              | PBF                          |                       | 502 818 675           | -                     | 502 818 675                |
| S6. Renforcement des capacités des RH intervenant dans la Chaîne d'approvisionnement | AS6.1 Renforcer les capacités de ressources humaines intervenantes dans la Chaîne d'approvisionnement | A6.1.6 Assurer la formation des prescripteurs à la prescription en Dénomination Commune Internationale (DCI)                                                                                                                   |                             |      | 1    | DAP              | C2D/AFD                      |                       |                       | 26 019 375            | 26 019 375                 |
| S6. Renforcement des capacités des RH intervenant dans la Chaîne d'approvisionnement | AS6.1 Renforcer les capacités de ressources humaines intervenantes dans la Chaîne d'approvisionnement | A6.1.7 Organiser 69 (23 /an) session de formation des agents de santé superviseur des ASC (2833 ASS des ASS+ 272 formateurs) formation en cascade                                                                              | 23                          | 23   | 23   | DSCPS            | Financement à rechercher     | 13 800 000            | 13 800 000            | 13 800 000            | 41 400 000                 |
| S6. Renforcement des capacités des RH intervenant dans la Chaîne d'approvisionnement | AS6.1 Renforcer les capacités de ressources humaines intervenantes dans la Chaîne d'approvisionnement | A6.1.8 Organiser annuellement des sessions de formation d'habilitation en présentiel de 230 gestionnaires nouvellement affectés par la fonction publique en gestion logistique des produits de santé pendant 5 jours à Abidjan | 230                         | 230  | 230  | DAP              | FM                           | 39 000 000            | 39 000 000            | 39 000 000            | 117 000 000                |

| Stratégie                                                                                                                     | Activité Stratégique                                                                                              | Activité                                                                                                                                                                                                                                                      | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement        | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|-------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                                               |                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                               | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                                     |                       |                       |                       |                            |
| S6. Renforcement des capacités des RH intervenant dans la Chaîne d'approvisionnement                                          | AS6.1 Renforcer les capacités de ressources humaines intervenantes dans la Chaîne d'approvisionnement             | A6.1.9 Réaliser l'évaluation de la formation en ligne et en présentiel sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement des produits de santé                                                                                                                  |                             | 1    |      | DAP              | FM                                  |                       | 4 555 000             | -                     | 4 555 000                  |
| S6. Renforcement des capacités des RH intervenant dans la Chaîne d'approvisionnement                                          | AS6.1 Renforcer les capacités de ressources humaines intervenantes dans la Chaîne d'approvisionnement             | A6.1.10 Organiser une session de formation de 26 formateurs/facilitateurs dédiés à la chaîne d'approvisionnement en management et en leadership (STEP 2.0) 2023                                                                                               | 26                          |      |      | DAP              | USAID                               | 15 000 000            | -                     | -                     | 15 000 000                 |
| S6. Renforcement des capacités des RH intervenant dans la Chaîne d'approvisionnement                                          | AS6.1 Renforcer les capacités de ressources humaines intervenantes dans la Chaîne d'approvisionnement             | A6.1.11 Renforcer les capacités de 30 ressources humaines dédiées à la chaîne d'approvisionnement en management et en leadership (STEP 2.0)                                                                                                                   |                             | 30   | 30   | DAP              | USAID                               |                       | 61 792 111            | 61 792 111            | 123 584 222                |
| S6. Renforcement des capacités des RH intervenant dans la Chaîne d'approvisionnement                                          | AS6.1 Renforcer les capacités de ressources humaines intervenantes dans la Chaîne d'approvisionnement             | A6.1.12 Former et coacher les gestionnaires des produits en leadership transformationnel pour la résolution des défis identifiés (difficultés dans la gestion des produits de santé) sur la chaîne d'approvisionnement dans les 02 PRES (Korhogo, Abengourou) |                             |      | 206  | DAP              | AFD/USAID/U NFPA/ Village Reach/ARC |                       |                       | 59 036 130            | 59 036 130                 |
| <b>TOTAL<br/>PRODUIT 3</b>                                                                                                    |                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                               |                             |      |      |                  |                                     |                       |                       |                       | <b>1 019 688<br/>372</b>   |
| <b>P4 : Les financements sont suffisants et utilisés de façon efficiente pour la mise en œuvre des interventions de la CA</b> |                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                               |                             |      |      |                  |                                     |                       |                       |                       |                            |
| S7. Renforcement et appropriation du cadre de mobilisation des ressources pour le financement pérenne de la CA                | AS7.1 Mobiliser et fédérer les ressources pour le financement des interventions sur la chaîne d'approvisionnement | A7.1.1 Faire un plaidoyer auprès du Gouvernement pour l'augmentation de la ligne budgétaire allouée à la communication du CNTS                                                                                                                                | 1                           | 1    | 1    | CNTS             |                                     |                       | -                     | -                     | -                          |



| Stratégie                                                                                                      | Activité Stratégique                                                                                              | Activité                                                                                                                                                                                                                            | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                                |                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                     | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S7. Renforcement et appropriation du cadre de mobilisation des ressources pour le financement pérenne de la CA | AS7.1 Mobiliser et fédérer les ressources pour le financement des interventions sur la chaîne d'approvisionnement | A7.1.2 Faire un plaidoyer auprès du Gouvernement pour l'allègement des procédures d'exonérations des consommables du PEV                                                                                                            | 1                           |      |      | PEV              |                              |                       | -                     | -                     | -                          |
| S7. Renforcement et appropriation du cadre de mobilisation des ressources pour le financement pérenne de la CA | AS7.1 Mobiliser et fédérer les ressources pour le financement des interventions sur la chaîne d'approvisionnement | A7.1.3 Faire des plaidoyers pour l'augmentation de la ligne d'achat des vaccins de l'INHP auprès du gouvernement (Ministère de l'Economie et des finances et du Ministère du budget)                                                |                             | 1    | 1    | INHP             |                              |                       | -                     | -                     | -                          |
| S7. Renforcement et appropriation du cadre de mobilisation des ressources pour le financement pérenne de la CA | AS7.1 Mobiliser et fédérer les ressources pour le financement des interventions sur la chaîne d'approvisionnement | A7.1.4 Faire un plaidoyer auprès du gouvernement (Ministère de l'Economie et des finances et du Ministère du budget) pour la mise à disposition de la totalité des fonds relatifs à l'achat des vaccins PEV et INHP dans les délais | 1                           | 1    | 1    | PEV              |                              |                       | -                     | -                     | -                          |
| S7. Renforcement et appropriation du cadre de mobilisation des ressources pour le financement pérenne de la CA | AS7.1 Mobiliser et fédérer les ressources pour le financement des interventions sur la chaîne d'approvisionnement | A7.1.5 Faire un plaidoyer auprès du gouvernement (Ministère de l'Economie et des finances et du Ministère du budget) pour la mise à disposition de la totalité des fonds relatifs à l'achat des vaccins INHP dans les délais        |                             | 1    | 1    | INHP             |                              |                       | -                     | -                     | -                          |
| S7. Renforcement et appropriation du cadre de mobilisation des ressources pour le financement pérenne de la CA | AS7.1 Mobiliser et fédérer les ressources pour le financement des interventions sur la chaîne d'approvisionnement | A7.1.6 Faire le plaidoyer pour le renforcement du budget alloué à la destruction des déchets médicaux issus des produits sanguins                                                                                                   |                             | 1    | 1    | CNTS             | BGE                          |                       | -                     | -                     | -                          |

| Stratégie                                                                                                                                                                  | Activité Stratégique                                                                                                                                                              | Activité                                                                                                                                                                                                             | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                      | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S7. Renforcement et appropriation du cadre de mobilisation des ressources pour le financement pérenne de la CA                                                             | AS7.2 Proposer une stratégie de transition et de viabilité des financements de la CA                                                                                              | A7.2.1 Réaliser une étude de définition d'un mécanisme de financement innovant pour l'approvisionnement des produits de santé (vaccins, intrants de transfusion sanguine et médicaments essentiels)                  |                             |      | 1    | DAP              | BM                           | -                     | -                     | 39 920 000            | 39 920 000                 |
| S7. Renforcement et appropriation du cadre de mobilisation des ressources pour le financement pérenne de la CA                                                             | AS7.2 Proposer une stratégie de transition et de viabilité des financements de la CA                                                                                              | A7.2.2 Elaborer un plan de transition et de viabilité des interventions de la chaîne d'approvisionnement notamment en matière d'acquisition des produits de santé et intrants stratégiques                           |                             |      | 1    | DAP              | Financement à rechercher     |                       | -                     | 30 000 000            | 30 000 000                 |
| S8. Evaluation de la couverture et de l'efficacité des financements pour la mise en œuvre des interventions de la CA                                                       | AS8.1 Réaliser périodiquement la Cartographie des appuis et des financements pour les interventions de la CA                                                                      | A8.1.1 Réaliser annuellement la cartographie du financement de la Chaîne d'approvisionnement (Recrutement un consultant + des ateliers de restitution)                                                               | 1                           | 1    | 1    | DAP              | FM/BM/ARC                    | 15 247 681            | 15 247 681            | 15 247 681            | 45 743 043                 |
| S9. Renforcement du financement issu de la vente des médicaments dans le contexte de la CMU                                                                                | AS9.1 Mettre en place un mécanisme financier (fonds de garantie) permettant de sécuriser le recouvrement des ventes publiques de produits pharmaceutiques dans le cadre de la CMU | A9.1.1 Elaborer un document de business plan de fonds de garantie et les mécanismes d'activation du fonds afin de sécuriser le recouvrement des ventes publiques de produits pharmaceutiques dans le cadre de la CMU |                             |      | 1    | DGCMU            | CNAM, NPSP, DAP              | -                     | -                     | 55 000 000            | 55 000 000                 |
| <b>TOTAL<br/>PRODUIT 4</b>                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                      |                             |      |      |                  |                              |                       |                       |                       | 170 663 043                |
| <b>TOTAL EFFET 1</b>                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                      |                             |      |      |                  |                              |                       |                       |                       | 1 670 134<br>920           |
| <b>Effet 2 : Les acteurs de la chaîne d'approvisionnement assurent une bonne couverture des vaccins et intrants de qualité à tous les niveaux de la pyramide sanitaire</b> |                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                      |                             |      |      |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| <b>P5 : Les capacités de gestion des vaccins et intrants stratégiques sont renforcés à tous les niveaux de la pyramide sanitaire</b>                                       |                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                      |                             |      |      |                  |                              |                       |                       |                       |                            |

| Stratégie                                                                                                                                 | Activité Stratégique                                                                 | Activité                                                                                                                                                                     | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                                                           |                                                                                      |                                                                                                                                                                              | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S10. Renforcement du système d'information et de gestion des produits (procédure de commande, de réception, de gestion d 'entrepôt .....) | AS10.1 Disposer d'un guide pour les procédures sur la gestion logistique des vaccins | A10.1.1 Elaborer (reprographier et diffuser) les PON pour la logistique vaccinale (2023)                                                                                     | 1                           |      |      | PEV              | GAVI/CDC                     | 40 500 788            | -                     | -                     | 40 500 788                 |
| S10. Renforcement du système d'information et de gestion des produits (procédure de commande, de réception, de gestion d 'entrepôt .....) | AS10.2 Renforcer les capacités en équipement et système de gestion de la logistique  | A10.2.1 Intégrer la chaine des vaccins à l'application mSupply                                                                                                               |                             | 1    | 1    | PEV              | CDC/GAVI                     |                       |                       | 293 593 600           | 293 593 600                |
| S10. Renforcement du système d'information et de gestion des produits (procédure de commande, de réception, de gestion d 'entrepôt .....) | AS10.2 Renforcer les capacités en équipement et système de gestion de la logistique  | A10.2.2 Rendre opérationnel le logiciel de gestion des vaccins INHP 30 antennes INHP et le dépôt central (hébergement du logiciel = 1000000 F, formations des RH= 6500000 F) |                             | 1    |      | INHP             | Financement à rechercher     |                       | 7 500 000             | -                     | 7 500 000                  |
| S10. Renforcement du système d'information et de gestion des produits (procédure de commande, de réception, de gestion d 'entrepôt .....) | AS10.2 Renforcer les capacités en équipement et système de gestion de la logistique  | A10.2.3 Equiper les dépôts de vaccins des antennes de l'INHP en kit informatique et internet (ordinateur portable, imprimante, disque dur externe, box internet et forfait), |                             | 20   | 10   | INHP             | Financement à rechercher     |                       | 596 100 000           | 298 050 000           | 894 150 000                |
| S10. Renforcement du système d'information et de gestion des produits (procédure de commande, de réception, de gestion d 'entrepôt .....) | AS10.2 Renforcer les capacités en équipement et système de gestion de la logistique  | A10.2.4 Equiper les dépôts de vaccins des antennes de l'INHP en équipement chaine de Froid et camions frigorifiques                                                          |                             | 20   | 10   | INHP             | Financement à rechercher     |                       | 596 100 000           | 298 050 000           | 894 150 000                |

| Stratégie                                                                                       | Activité Stratégique                                             | Activité                                                                                                                                                    | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                 |                                                                  |                                                                                                                                                             | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S11. Renforcement des capacités et des conditions de stockage des antennes régionales INHP/ PEV | AS11.1 Réaliser l'état des lieux sur la chaîne de froid          | A11.1.1 Organiser les missions pour les inventaires trimestriels des vaccins et consommables, équipements et Chambre De Froide (CDF) dans les antennes INHP |                             | 4    | 4    | INHP             | Financement à rechercher     |                       | 16 468 050            | 16 468 050            | 32 936 100                 |
| S11. Renforcement des capacités et des conditions de stockage des antennes régionales INHP/ PEV | AS11.1 Réaliser l'état des lieux sur la chaîne de froid          | A11.1.2 Organiser un inventaire physique triennal des équipements CDF du PEV sur toute l'étendue du territoire                                              |                             | 1    |      | PEV              | CDC/GAVI                     |                       | 107 278 725           | -                     | 107 278 725                |
| S11. Renforcement des capacités et des conditions de stockage des antennes régionales INHP/ PEV | AS11.2 Rendre opérationnel la chaîne de froid à tous les niveaux | A11.2.1 Assurer la maintenance des Equipements de la Chaîne de Froid (ECF) à tous les niveaux de la chaîne du vaccin                                        | 1                           | 1    | 1    | INHP             | Financement à rechercher     | 18 000 000            | 18 000 000            | 18 000 000            | 54 000 000                 |
| S11. Renforcement des capacités et des conditions de stockage des antennes régionales INHP/ PEV | AS11.2 Rendre opérationnel la chaîne de froid à tous les niveaux | A11.2.2 Réhabiliter et équiper 04 locaux au niveau régional abritant les chambres froides                                                                   |                             | 1    |      | PEV              | BM/BGE                       |                       | 663 586 800           | -                     | 663 586 800                |
| S11. Renforcement des capacités et des conditions de stockage des antennes régionales INHP/ PEV | AS11.2 Rendre opérationnel la chaîne de froid à tous les niveaux | A11.2.3 Réhabiliter et équiper 16 dépôts abritant les chambres froides,                                                                                     | 8                           | 8    |      | INHP             | Financement à rechercher     | 355 148 000           | 355 148 000           | -                     | 710 296 000                |
| S11. Renforcement des capacités et des conditions de stockage des antennes régionales INHP/ PEV | AS11.2 Rendre opérationnel la chaîne de froid à tous les niveaux | A11.2.4 Organiser 6 missions de suivi des travaux de réhabilitation des locaux des chambres froides régionales                                              | 2                           | 2    | 2    | PEV              | Financement à rechercher     | 50 000 000            | 50 000 000            | 50 000 000            | 150 000 000                |
| S11. Renforcement des capacités et des conditions de stockage des antennes régionales INHP/ PEV | AS11.2 Rendre opérationnel la chaîne de froid à tous les niveaux | A11.2.5 Organiser 6 missions de suivi des travaux de réhabilitation des locaux des chambres froides régionales                                              | 2                           | 2    | 2    | INHP             | Financement à rechercher     | 2 195 740             | 2 195 740             | 2 195 740             | 6 587 220                  |

| Stratégie                                                                                           | Activité Stratégique                                                    | Activité                                                                                                                                                                                                           | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                     |                                                                         |                                                                                                                                                                                                                    | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S11. Renforcement des capacités et des conditions de stockage des antennes régionales INHP/ PEV     | AS11.3 Renforcer les capacités de gestion des déchets                   | A11.3.1 Faire un plaidoyer auprès de la DIEM pour la mise à niveau de l'incinérateur logé à l'INHP (émission de fumées nocives)                                                                                    |                             | 1    |      | INHP             | Financement à rechercher     |                       | -                     | -                     | -                          |
| S11. Renforcement des capacités et des conditions de stockage des antennes régionales INHP/ PEV     | AS11.3 Renforcer les capacités de gestion des déchets                   | A11.3.2 Assurer la mise à niveau de l'incinérateur MSHPCMU logé à l'antenne INHP d'Abobo                                                                                                                           |                             | 1    |      | INHP             | Financement à rechercher     |                       | 2 500 000             | -                     | 2 500 000                  |
| S11. Renforcement des capacités et des conditions de stockage des antennes régionales INHP/ PEV     | AS11.3 Renforcer les capacités de gestion des déchets                   | A11.3.3 Accroître les capacités et les conditions de stockage des magasins sec au niveau central et des antennes de l'INHP (- 1 nouveau magasin sec au niveau central - 10 sur 30 magasins secs dans les antennes) |                             | 10   |      | INHP/DIEMP       | Financement à rechercher     |                       | 635 500 000           | -                     | 635 500 000                |
| <b>TOTAL<br/>PRODUIT 5</b>                                                                          |                                                                         |                                                                                                                                                                                                                    |                             |      |      |                  |                              |                       |                       |                       | <b>4 492 579<br/>233</b>   |
| <b>P6 : Les besoins des structures sanitaires en vaccins et consommables sont couverts</b>          |                                                                         |                                                                                                                                                                                                                    |                             |      |      |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S12. Renforcement de la distribution des vaccins et consommables dans les établissements sanitaires | AS12.1 Renforcer les capacités de distribution de la DCPEV et de l'INHP | A12.1.1 Organiser les missions trimestrielles de distribution des vaccins et consommables au niveau intermédiaire selon le plan de distribution (DC-PEV)                                                           |                             | 4    | 4    | PEV              | BGE                          |                       | 72 000 000            | 72 000 000            | 144 000 000                |
| S12. Renforcement de la distribution des vaccins et consommables dans les établissements sanitaires | AS12.1 Renforcer les capacités de distribution de la DCPEV et de l'INHP | A12.1.2 Acquérir 10 véhicules 4x4 pour les PRES                                                                                                                                                                    |                             | 10   |      | PEV              | Fonds Canadien               |                       | 400 000 000           | -                     | 400 000 000                |
| S12. Renforcement de la distribution des vaccins et consommables dans les établissements sanitaires | AS12.1 Renforcer les capacités de distribution de la DCPEV et de l'INHP | A12.1.3 Acquérir 400 motos pour les districts et centres de santé                                                                                                                                                  | 400                         |      |      | PEV              | CDC/GAVI                     | 1 781 250 000         | -                     | -                     | 1 781 250 000              |

| Stratégie                                                                                                                 | Activité Stratégique                                                                          | Activité                                                                                                                                                                                                                 | Calendrier de mise en Œuvre |           |           | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------|-----------|------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                                           |                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                          | 2023                        | 2024      | 2025      |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S13. Accroissement de la disponibilité des vaccins et des intrants stratégiques dans les établissements sanitaires        | AS13.1 Améliorer le processus d'achat des vaccins et intrants stratégiques au niveau national | A13.1.1 Organiser des séances de travail pour élaborer le plaidoyer pour la révision des critères de sélection des fournisseurs auprès de la Direction des Marchés Publics afin de s'assurer de leur capacité financière |                             | 2         | 2         | INHP             | PM                           |                       | -                     | -                     | -                          |
| S13. Accroissement de la disponibilité des vaccins et des intrants stratégiques dans les établissements sanitaires        | AS13.1 Améliorer le processus d'achat des vaccins et intrants stratégiques au niveau national | A13.1.2 Evaluer annuellement le processus des achats des vaccins et consommables de l'INHP                                                                                                                               |                             | 1         | 1         | INHP             | Financement à rechercher     |                       | 9 000 000             | 9 000 000             | 18 000 000                 |
| <b>TOTAL PRODUIT 6</b>                                                                                                    |                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                          |                             |           |           |                  |                              |                       |                       |                       | <b>2 343 250 000</b>       |
| <b>TOTAL EFFET 2</b>                                                                                                      |                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                          |                             |           |           |                  |                              |                       |                       |                       | <b>6 835 829 233</b>       |
| <b>Effet 3 : Les acteurs de la chaîne d'approvisionnement assurent une bonne couverture des produits sanguins labiles</b> |                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                          |                             |           |           |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| <b>P7 : Les besoins en produits de transfusion sanguine sont couverts</b>                                                 |                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                          |                             |           |           |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S14. Renforcement de la promotion du don de sang (sensibilisation, recrutement, fidélisation)                             | AS14.1 Renforcer les capacités de promotion du CNTS                                           | A14.1.1 Concevoir et diffuser les spots de promotion du don de sang les sur chaînes TV et RADIO en français et langues locales                                                                                           | 4                           | 60        | 60        | CNTS             | FM                           | 3 500 000             | 5 000 000             | 7 000 000             | 15 500 000                 |
| S14. Renforcement de la promotion du don de sang (sensibilisation, recrutement, fidélisation)                             | AS14.1 Renforcer les capacités de promotion du CNTS                                           | A14.1.2 Réaliser 25 journées de solidarités en vue du don de sang                                                                                                                                                        | 1                           | 12        | 12        | CNTS             | BGE/CARRE D'OR               | 15 000 000            | 54 000 000            | 60 000 000            | 129 000 000                |
| S15. Accroissement de la fidélisation des donneurs (Accroissement du nombre de donneurs réguliers)                        | AS15.1 Accroître le nombre de donneurs réguliers de sang                                      | A15.1.1 Accroître le nombre de rappel automatique des donneurs de sang par SMS par an                                                                                                                                    | 500 000                     | 1 020 000 | 1 080 000 | CNTS             | BGE/A rechercher             | 5 000 000             | 7 000 000             | 12 960 000            | 24 960 000                 |

| Stratégie                                                                                                             | Activité Stratégique                                                                                  | Activité                                                                                                                                            | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement        | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|-------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                                       |                                                                                                       |                                                                                                                                                     | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                                     |                       |                       |                       |                            |
| S16. Renforcement de la collaboration avec les ONG club des donneurs et d'autres partenaires                          | AS16.1 Renforcer le partenariat avec la société civile sur le don de sang                             | A16.1.1 Organiser une réunion trimestrielle avec les clubs des donneurs en collaboration avec UNADCI                                                |                             | 4    | 4    | CNTS             | A rechercher                        |                       | 8 400 000             | 8 400 000             | 16 800 000                 |
| S17. Accroissement du réseau de collecte de transfusion sanguine                                                      | AS17.1 Renforcer les infrastructures, équipements, matériels, intrants et consommables pour le CNTSCI | A17.1.1 Poursuivre la réhabilitation de 05 CRTS des PRES de Man, Bouake, Korhogo et San Pedro Bondoukou, Odienné                                    | 2                           | 3    |      | CNTS             | BM                                  | 50 000 000            | 75 000 000            | -                     | 125 000 000                |
| S17. Accroissement du réseau de collecte de transfusion sanguine                                                      | AS17.1 Renforcer les infrastructures, équipements, matériels, intrants et consommables pour le CNTSCI | A17.1.2 Equiper 05 PRES en matériels adaptés aux activités transfusionnelles                                                                        | 2                           | 3    |      | CNTS             | BGE/BM/ A rechercher                | 260 000 000           | 390 000 000           | -                     | 650 000 000                |
| S17. Accroissement du réseau de collecte de transfusion sanguine                                                      | AS17.1 Renforcer les infrastructures, équipements, matériels, intrants et consommables pour le CNTSCI | A17.1.3 Construire deux (02) nouveaux entrepôts pour le stockage des intrants de prélèvement                                                        |                             | 1    | 1    | CNTS             | BGE                                 |                       | 20 000 000            | 20 000 000            | 40 000 000                 |
| S17. Accroissement du réseau de collecte de transfusion sanguine                                                      | AS17.1 Renforcer les infrastructures, équipements, matériels, intrants et consommables pour le CNTSCI | A17.1.4 Doter 10 CRTS des PRES en moyens logistiques pour la collecte et la distribution des produits sanguins (10 motos +5 cars collecte +5 HIACE) | 5                           | 5    |      | CNTS             | BGE                                 | 58 000 000            | 20 000 000            | -                     | 78 000 000                 |
| <b>TOTAL<br/>PRODUIT 7</b>                                                                                            |                                                                                                       |                                                                                                                                                     |                             |      |      |                  |                                     |                       |                       |                       | <b>1 079 260<br/>000</b>   |
| <b>P8 : La gestion des produits de transfusion sanguine est renforcée à tous les niveaux de la pyramide sanitaire</b> |                                                                                                       |                                                                                                                                                     |                             |      |      |                  |                                     |                       |                       |                       |                            |
| S18. Mise en place d'un système pérenne d'assurance qualité en transfusion sanguine                                   | AS18.1 Renforcer les capacités du CNTSCI en assurance qualité des produits sanguins                   | A18.1.1 Mettre en œuvre le système de contrôle qualité interne Post étiquetage des produits sanguins dans les 10 PRES (CRTS)                        | 2                           | 4    | 4    | CNTS             | BGE/financem<br>ent à<br>rechercher | PM                    | PM-                   | -                     | PM-                        |

| Stratégie                                                                                             | Activité Stratégique                                                                                                 | Activité                                                                                                                                                                                          | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                       |                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                   | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S18. Mise en place d'un système pérenne d'assurance qualité en transfusion sanguine                   | AS18.1 Renforcer les capacités du CNTSCI en assurance qualité des produits sanguins                                  | A18.1.2 Former 100 prescripteurs aux bonnes pratiques transfusionnelles et d'hémovigilance par PRES dans les 10 PRES (la médecine, la chirurgie, pédiatrie gynéco un référent dans chaque service |                             | 50   | 50   | CNTS             | A rechercher                 |                       | 7 000 000             | 7 000 000             | 14 000 000                 |
| S19. Renforcement de la gestion des produits de transfusion sanguine et des données transfusionnelles | AS19.1 les capacités des acteurs du CNTSCI sur les directives de gestion des produits de la transfusion sanguine     | A19.1.1 Réviser les documents de directives relatives à la gestion des activités transfusionnelles                                                                                                |                             | 1    |      | CNTS             | Financement à rechercher     |                       | 13 000 000            | -                     | 13 000 000                 |
| S19. Renforcement de la gestion des produits de transfusion sanguine et des données transfusionnelles | AS19.2 Renforcer le système d'information en matière de transfusion sanguine afin d'améliorer la qualité des données | A19.2.1 Créer un cadre formel de l'analyse des données logistiques des produits sanguins                                                                                                          |                             |      | 1    | CNTS             | Financement à rechercher     |                       | -                     | 7 000 000             | 7 000 000                  |
| S19. Renforcement de la gestion des produits de transfusion sanguine et des données transfusionnelles | AS19.2 Renforcer le système d'information en matière de transfusion sanguine afin d'améliorer la qualité des données | A19.2.2 Déployer le logiciel intégré de gestion (GTS) dans 29 sites de transfusion sanguine                                                                                                       | 20                          | 9    |      | CNTS             | BGE/ A rechercher            | 39 136 883            | 4 750 000             | -                     | 43 886 883                 |
| S19. Renforcement de la gestion des produits de transfusion sanguine et des données transfusionnelles | AS19.2 Renforcer le système d'information en matière de transfusion sanguine afin d'améliorer la qualité des données | A19.2.3 Détruire les déchets infectieux issus de la production des produits sanguins labiles                                                                                                      |                             | 100% |      | CNTS             | BGE                          |                       | 100 000 000           |                       | 100 000 000                |
| S19. Renforcement de la gestion des produits de transfusion sanguine et des données transfusionnelles | AS19.2 Renforcer le système d'information en matière de transfusion sanguine afin d'améliorer la qualité des données | A19.2.4 Créer quatre (4) dépôts relais sur les sites de prélèvement d'Abidjan pour la distribution des poches de sang aux patients                                                                |                             | 4    |      | CNTS             | BGE                          | XX                    |                       |                       |                            |
| <b>TOTAL<br/>PRODUIT 8</b>                                                                            |                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                   |                             |      |      |                  |                              |                       |                       |                       | <b>177 886 883</b>         |



| Stratégie                                                                                                                                                                                           | Activité Stratégique                                                                                                                                                                                        | Activité                                                                                        | Calendrier de mise en Œuvre |       |       | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------|-------|------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                 | 2023                        | 2024  | 2025  |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| <b>TOTAL EFFET 3</b>                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                 |                             |       |       |                  |                              |                       |                       |                       | <b>1 257 146<br/>883</b>   |
| <b>Effet 4 : Les prescriptions de produits de santé de qualité sont satisfaites à tous les niveaux de la pyramide sanitaire de l'offre de soins y compris au niveau des services de laboratoire</b> |                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                 |                             |       |       |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| <b>P9 : Les entrepôts centraux et périphériques disposent de médicaments essentiels et produits de santé stratégiques inscrits sur la LNME et la LNTDE-BM et ayant une AMM valide</b>               |                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                 |                             |       |       |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S20. Renforcement du processus d'acquisition et d'homologation des médicaments essentiels et produits de santé stratégiques                                                                         | AS20.1 Renforcer le processus périodique de sélection des médicaments essentiels et produits de santé stratégiques à travers les différentes listes de référence des médicaments essentiels (LNME et LNTDE) | A20.1.1 Réviser tous les trois ans la liste nationale de médicaments essentiels (LNME)          |                             | 1     |       | DAP              | OMS                          |                       | 12 000 000            | -                     | 12 000 000                 |
| S20. Renforcement du processus d'acquisition et d'homologation des médicaments essentiels et produits de santé stratégiques                                                                         | AS20.1 Renforcer le processus périodique de sélection des médicaments essentiels et produits de santé stratégiques à travers les différentes listes de référence des médicaments essentiels (LNME et LNTDE) | A20.1.2 Elaborer la Liste Nationale des Tests de Diagnostic Essentiels (LNTDE)                  | 1                           | 1     | 1     | DAP              | FM                           | 8 780 334             | 8 780 334             | 8 780 334             | 26 341 002                 |
| S20. Renforcement du processus d'acquisition et d'homologation des médicaments essentiels et produits de santé stratégiques                                                                         | AS20.1 Renforcer le processus périodique de sélection des médicaments essentiels et produits de santé stratégiques à travers les différentes listes de référence des médicaments essentiels (LNME et LNTDE) | A20.1.3 Reprographier et diffuser la Liste Nationale des Tests de Diagnostic Essentiels (LNTDE) | 1000                        | 1 000 | 1 000 | DAP              | FM                           | 100 000               | 100 000               | 100 000               | 300 000                    |

| Stratégie                                                                                                                   | Activité Stratégique                                                                                                                    | Activité                                                                                                                                                                                          | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                                             |                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                   | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S20. Renforcement du processus d'acquisition et d'homologation des médicaments essentiels et produits de santé stratégiques | AS20.2 Améliorer le processus d'homologation pour l'ensemble des achats des produits de santé y compris les produits d'urgence sans AMM | A20.2.1 Mettre en place un cadre de collaboration pour l'homologation des produits du circuit public                                                                                              |                             | 1    | 1    | AIRP             | NPSP                         |                       | 500 000               | 500 000               | 1 000 000                  |
| <b>TOTAL<br/>PRODUIT 9</b>                                                                                                  |                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                   |                             |      |      |                  |                              |                       |                       |                       | <b>39 641 002</b>          |
| <b>P10 : La régulation pharmaceutique y compris le contrôle qualité des produits de santé est renforcé</b>                  |                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                   |                             |      |      |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S21. Renforcement de l'inspection pharmaceutique                                                                            | AS21.1 Améliorer les performances des services de l'inspection pharmaceutique                                                           | A21.1.1 Former 18 inspecteurs sur les Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF)                                                                                                                       |                             | 1    |      | AIRP             | Financement à rechercher     |                       | 13 090 105            | -                     | 13 090 105                 |
| S21. Renforcement de l'inspection pharmaceutique                                                                            | AS21.1 Améliorer les performances des services de l'inspection pharmaceutique                                                           | A21.1.2 Réaliser des missions d'inspections des établissements pharmaceutiques                                                                                                                    | 4                           | 4    | 4    | AIRP             | Financement à rechercher     | 2 371 480             | 2 371 480             | 2 371 480             | 7 114 440                  |
| S22. Renforcement du contrôle de la qualité des produits de santé pré et post commercialisation                             | AS22.1 Renforcer le LNSP en équipement, matériels, intrants et consommables pour le contrôle qualité pré et post commercialisation      | A22.1.1Acquérir le matériel (Equipements, Petits Matériels, Réactifs, Consommables) indispensables à la préqualification OMS du Laboratoire (LNSP) pour le contrôle de la qualité des médicaments |                             | 1    | 1    | LNSP             | C2D/BGE                      |                       | 50 000 000            | 150 000 000           | 200 000 000                |
| S22. Renforcement du contrôle de la qualité des produits de santé pré et post commercialisation                             | AS22.2 Renforcer les capacités techniques des ressources humaines en contrôle qualité des produits de santé                             | A22.2.1Organiser des formations en CQ des produits de santé et aux B bonnes pratiques de laboratoire (BPL)                                                                                        |                             | 1    | 1    | LNSP             | AFD                          |                       | 5 000 000             | 5 000 000             | 10 000 000                 |
| S22. Renforcement du contrôle de la qualité des produits de santé pré et post commercialisation                             | AS22.3 Renforcer les capacités des infrastructures du LNSP pour le contrôle qualité des produits de santé                               | A22.3.1 Mettre aux normes les locaux du LNSP adaptés à la préqualification OMS Pour le contrôle des médicaments (service de contrôle des médicaments SCM)                                         | 1                           | 1    | 1    | LNSP             | BGE                          | 166 000 000           | 166 000 000           | 166 000 000           | 498 000 000                |

| Stratégie                                                                                                                  | Activité Stratégique                                                                                                                                                                                  | Activité                                                                                                                                  | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables  | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|-------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                           | 2023                        | 2024 | 2025 |                   |                              |                       |                       |                       |                            |
| S23. Renforcement du système national de pharmacovigilance                                                                 | AS23.1 Renforcer les capacités techniques de la commission nationale de vigilance des produits de santé et ses comités                                                                                | A23.1.1 Organiser deux réunions de la commission nationale de pharmacovigilance                                                           |                             | 2    | 2    | AIRP              | Financement à rechercher     |                       | 11 400 880            | 11 400 880            | 22 801 760                 |
| S23. Renforcement du système national de pharmacovigilance                                                                 | AS23.1 Renforcer les capacités techniques de la commission nationale de vigilance des produits de santé et ses comités                                                                                | A23.1.2 Organiser des réunions du comités d'experts en vigilance                                                                          |                             | 10   | 10   | AIRP              | Financement à rechercher     |                       | 8 780 334             | 8 780 334             | 17 560 668                 |
| S23. Renforcement du système national de pharmacovigilance                                                                 | AS23.2 Renforcer le processus de notification des effets indésirables des produits de santé                                                                                                           | A23.2.1 Organiser des réunions de sensibilisation des communautés et des prestataires à la notification spontanée des effets indésirables |                             | 6    | 6    | AIRP              | Financement à rechercher     |                       | 700 000               | 700 000               | 1 400 000                  |
| <b>TOTAL<br/>PRODUIT 10</b>                                                                                                |                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                           |                             |      |      |                   |                              |                       |                       |                       | <b>769 966 973</b>         |
| <b>P11 Les établissements de santé y compris le niveau communautaire disposent de façon continue des produits de santé</b> |                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                           |                             |      |      |                   |                              |                       |                       |                       |                            |
| S24. Développement de la production locale pharmaceutique des médicaments                                                  | AS24.1 Mettre en place un cadre pour accompagner la création et le développement de l'industrie pharmaceutique locale répondant aux besoins des systèmes de santé au niveau national et sous régional | A24.1.1 Elaborer et mettre en œuvre un protocole d'accord entre l'industrie pharmaceutique locale et la Nouvelle PSP Côte d'Ivoire        | 1                           | 1    | 1    | NPSP-<br>CI/APPCI | PM                           |                       | -                     | -                     | -                          |

| Stratégie                                                                 | Activité Stratégique                                                                                                                                                                                  | Activité                                                                                                                                                                                                                                                     | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables     | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|----------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                           |                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                              | 2023                        | 2024 | 2025 |                      |                              |                       |                       |                       |                            |
| S24. Développement de la production locale pharmaceutique des médicaments | AS24.1 Mettre en place un cadre pour accompagner la création et le développement de l'industrie pharmaceutique locale répondant aux besoins des systèmes de santé au niveau national et sous régional | A24.1.2 Organiser des réunions d'échanges impliquant toutes les parties prenantes clés intervenant dans l'IPL (les Ministères en charge de l'Energie, sécurité, environnement, industrie, finances) sur le développement de l'industrie pharmaceutique local |                             | 5    | 5    | DAP (TASK FORCE IPL) | Financement à rechercher     |                       | 5 000 000             | 5 000 000             | 10 000 000                 |
| S24. Développement de la production locale pharmaceutique des médicaments | AS24.1 Mettre en place un cadre pour accompagner la création et le développement de l'industrie pharmaceutique locale répondant aux besoins des systèmes de santé au niveau national et sous régional | A24.1.3 Organiser un atelier interministériel de réflexion stratégique des projets d'investissement pharmaceutiques en Côte d'Ivoire                                                                                                                         |                             | 1    |      | DAP (TASK FORCE IPL) | ENABEL                       |                       | 30 000 000            | -                     | 30 000 000                 |
| S24. Développement de la production locale pharmaceutique des médicaments | AS24.1 Mettre en place un cadre pour accompagner la création et le développement de l'industrie pharmaceutique locale répondant aux besoins des systèmes de santé au niveau national et sous régional | A24.1.4 Elaborer une politique sectorielle de développement d'un tissu industriel pharmaceutique viable et s'intégrant aux stratégies communautaires (CEDEAO, UEMOA) (recrutement consultant, 2 ateliers et 4 GTT)                                           |                             |      | 1    | DAP                  | Financement à rechercher     |                       | -                     | 50 000 000            | 50 000 000                 |
| S25. Renforcement du mécanisme d'achat des produits de santé              | AS25.1 Renforcer la performance du pays en matière d'achat et d'approvisionnement en produits de santé                                                                                                | A25.1.1 Participer à l'évaluation de la performance opérationnelle de la NPSP-CI                                                                                                                                                                             |                             |      | 1    | DAP                  | NPSP                         |                       | -                     | 50 000 000            | 50 000 000                 |

| Stratégie                                                                                                                                                 | Activité Stratégique                                                                              | Activité                                                                                                                                                                          | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                                                                           |                                                                                                   |                                                                                                                                                                                   | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S26. Amélioration des performances de la distribution de la centrale d'achat jusqu'aux dernier Kilomètre                                                  | AS26.1 Mettre en place un système efficace et efficient de la distribution de la Centrale d'achat | A26.1.1 Organiser des réunions périodiques de réflexions en vue de l'amélioration de la distribution des produits de santé par la Centrale d'achat vers ses sites clients directs |                             | 3    | 6    | DAP              | PM                           | -                     | -                     | -                     | -                          |
| S26. Amélioration des performances de la distribution de la centrale d'achat jusqu'aux dernier Kilomètre                                                  | AS26.2 Mettre en place un système efficace et efficient de distribution au dernier kilomètre      | A26.2.1 Elaborer une stratégie de renforcement de la DDKM des produits de santé dans le contexte des PRES et de la CMU                                                            |                             |      | 1    | DAP              | NPSP                         |                       | -                     | 35 000 000            | 35 000 000                 |
| S26. Amélioration des performances de la distribution de la centrale d'achat jusqu'aux dernier Kilomètre                                                  | AS26.2 Mettre en place un système efficace et efficient de distribution au dernier kilomètre      | A26.2.2 Réviser les outils de gestion des produits de santé et des procédures de mise en œuvre de la distribution au dernier kilomètre (2023)                                     | 1                           |      |      | DAP              | PAM/BM-SWEDD                 | 1 782 000             | -                     | -                     | 1 782 000                  |
| S26. Amélioration des performances de la distribution de la centrale d'achat jusqu'aux dernier Kilomètre                                                  | AS26.2 Mettre en place un système efficace et efficient de distribution au dernier kilomètre      | A26.2.3 Reprographier les outils révisés de gestion de distribution au dernier kilomètre                                                                                          |                             | 1    |      | DAP              | FM / BM                      |                       | 76 471 000            | -                     | 76 471 000                 |
| S26. Amélioration des performances de la distribution de la centrale d'achat jusqu'aux dernier Kilomètre                                                  | AS26.2 Mettre en place un système efficace et efficient de distribution au dernier kilomètre      | A26.2.4 Organiser une mission annuelle de coaching dans les zones du projet SWEDD                                                                                                 |                             | 1    |      | DAP              | BM-SWEDD                     |                       | 6 856 251             | -                     | 6 856 251                  |
| S27. Renforcement de la gestion des produits de santé au niveau des pharmacies des établissements sanitaires publics et privés dans le contexte de la CMU | AS27.1 Renforcer le déploiement du mSupply                                                        | A27.1.1 Poursuivre le déploiement de mSupply dans les pharmacies des ESPC                                                                                                         | 19                          | 56   |      | DAP              | FM                           | 633 932 366           | 1 092 791 027         | -                     | 1 726 723 393              |

| Stratégie                                                                                                                                                 | Activité Stratégique                                                                                                                       | Activité                                                                                                                                                                          | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement     | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                                                                           |                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                   | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                                  |                       |                       |                       |                            |
| S27. Renforcement de la gestion des produits de santé au niveau des pharmacies des établissements sanitaires publics et privés dans le contexte de la CMU | AS27.2 Evaluer la disponibilité et l'utilisation des produits de santé dans les structures publiques et privées dans le contexte de la CMU | A27.2.1 Organiser des réunions périodiques de suivi des niveaux de stock des produits de santé dans le contexte de la CMU                                                         |                             | 10   | 10   | DAP              | DGCMU                            |                       | 500 000               | 500 000               | 1 000 000                  |
| S27. Renforcement de la gestion des produits de santé au niveau des pharmacies des établissements sanitaires publics et privés dans le contexte de la CMU | AS27.2 Evaluer la disponibilité et l'utilisation des produits de santé dans les structures publiques et privées dans le contexte de la CMU | A27.2.2 Organiser une mission annuelle de collecte d'informations pour la performance de la chaîne d'approvisionnement dans le contexte de la CMU                                 |                             |      | 1    | DAP              | Financement à rechercher (DGCMU) |                       | -                     | 25 000 000            | 25 000 000                 |
| S27. Renforcement de la gestion des produits de santé au niveau des pharmacies des établissements sanitaires publics et privés dans le contexte de la CMU | AS27.2 Evaluer la disponibilité et l'utilisation des produits de santé dans les structures publiques et privées dans le contexte de la CMU | A27.2.3 Organiser des missions de sensibilisation et de suivi des acteurs de la mise en œuvre de la CMU dans les 10 PRES                                                          |                             | 10   |      | DGCMU            | BM                               |                       | 56 704 481            |                       | 56 704 481                 |
| S27. Renforcement de la gestion des produits de santé au niveau des pharmacies des établissements sanitaires publics et privés dans le contexte de la CMU | AS27.2 Evaluer la disponibilité et l'utilisation des produits de santé dans les structures publiques et privées dans le contexte de la CMU | A27.2.4 Organiser des ateliers de formation des prestataires (médecins, pharmaciens, sage-femmes, PGP, IDE) en cascade des acteurs de la mise en œuvre de la CMU dans les 10 PRES |                             | 10   | 10   | DGCMU            | BM                               |                       | 250 346 049           | 250 346 049           | 500 692 098                |

| Stratégie                                                                                                                                                 | Activité Stratégique                                                                                                                       | Activité                                                                                                                                                                                                                                  | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                                                                           |                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                           | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S27. Renforcement de la gestion des produits de santé au niveau des pharmacies des établissements sanitaires publics et privés dans le contexte de la CMU | AS27.2 Evaluer la disponibilité et l'utilisation des produits de santé dans les structures publiques et privées dans le contexte de la CMU | A27.2.5 Organiser une tournée de sensibilisation, de signature et de branding des pharmacies privées dans le cadre de la CMU                                                                                                              |                             |      | 1    | DGCMU            | BM                           |                       |                       | XX                    |                            |
| S27. Renforcement de la gestion des produits de santé au niveau des pharmacies des établissements sanitaires publics et privés dans le contexte de la CMU | AS27.2 Evaluer la disponibilité et l'utilisation des produits de santé dans les structures publiques et privées dans le contexte de la CMU | A27.2.6 Faire un plaidoyer en vue de l'élaboration des textes d'application (décrets, arrêtés, décisions) pour la prescription des produits de santé (loi n°2019-677 du 23/07/2019 portant orientation de la politique de santé publique) |                             |      | 1    | DGCMU            | BM                           |                       |                       |                       |                            |
| S27. Renforcement de la gestion des produits de santé au niveau des pharmacies des établissements sanitaires publics et privés dans le contexte de la CMU | AS27.2 Evaluer la disponibilité et l'utilisation des produits de santé dans les structures publiques et privées dans le contexte de la CMU | A27.2.7 Renforcer la communication sur les modalités de service des bons CMU dans les pharmacies publiques et privées (Reconduire le même budget)                                                                                         |                             |      | 1    | DGCMU            | BM                           |                       |                       |                       |                            |
| S27. Renforcement de la gestion des produits de santé au niveau des pharmacies des établissements sanitaires publics et privés dans le contexte de la CMU | AS27.2 Evaluer la disponibilité et l'utilisation des produits de santé dans les structures publiques et privées dans le contexte de la CMU | A27.2.8 Organiser des ateliers de formation des prestataires (médecin, pharmaciens, sage-femme, PGP, IDE) en cascade des acteurs de la mise en œuvre de la CMU                                                                            |                             |      | 1    | DGCMU            | BM                           |                       |                       |                       |                            |

| Stratégie                                                                                                                                                 | Activité Stratégique                                                                                                                        | Activité                                                                                       | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                                                                           |                                                                                                                                             |                                                                                                | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S27. Renforcement de la gestion des produits de santé au niveau des pharmacies des établissements sanitaires publics et privés dans le contexte de la CMU | AS27.2 Evaluer la disponibilité et l'utilisation des produits de santé dans les structures publiques et privées dans le contexte de la CMU  | A27.2.9 Recensement des officines et des dépôts privés de pharmacie dans le contexte de la CMU |                             |      | 1    | DGCMU            | BM                           |                       |                       |                       |                            |
| S27. Renforcement de la gestion des produits de santé au niveau des pharmacies des établissements sanitaires publics et privés dans le contexte de la CMU | AS27.2 Evaluer la disponibilité et l'utilisation des produits de santé dans les structures publiques et privées dans le contexte de la CMU  | A27.2.10 Organiser la collecte, le transport et l'élimination des PPI                          |                             | 100% | 100% | DHPSE            | BM/ A<br>rechercher          |                       | 1 000 000 000         |                       | 1 000 000 000              |
| S28. Renforcement des capacités de la CNCAM sur le suivi des approvisionnements en médicaments essentiels et produits de santé                            | AS28.1 Renforcer les capacités de la CNCAM en quantification et suivi des approvisionnements en médicaments essentiels et produits de santé | A28.1.1 Coordonner les exercices de quantifications des produits de santé                      | 9                           | 9    | 9    | DAP              | Bailleurs PNS                | -                     | -                     | -                     | -                          |
| S28. Renforcement des capacités de la CNCAM sur le suivi des approvisionnements en médicaments essentiels et produits de santé                            | AS28.1 Renforcer les capacités de la CNCAM en quantification et suivi des approvisionnements en médicaments essentiels et produits de santé | A28.1.2 Former en planification un pool de 25 acteurs à l'utilisation du nouveau logiciel QAT  |                             | 25   | 25   | DAP              | USAID                        |                       | 11 000 000            | 11 000 000            | 22 000 000                 |
| S28. Renforcement des capacités de la CNCAM sur le suivi des approvisionnements en médicaments essentiels et produits de santé                            | AS28.1 Renforcer les capacités de la CNCAM en quantification et suivi des approvisionnements en médicaments essentiels et produits de santé | A28.1.3 Former en quantification un pool de 25 acteurs à l'utilisation du nouveau logiciel QAT |                             | 25   | 25   | DAP              | USAID                        |                       | 11 000 000            | 11 000 000            | 22 000 000                 |



| Stratégie                                                                                                                      | Activité Stratégique                                                                                                                                             | Activité                                                                                                                                                 | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                                                |                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                          | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S28. Renforcement des capacités de la CNCAM sur le suivi des approvisionnements en médicaments essentiels et produits de santé | AS28.2 Renforcer les capacités de la CNCAM en gestion des alertes sur les approvisionnements des produits de santé                                               | A28.2.1 Réviser le manuel de procédures SAP et organiser une mission de benchmarking sur le SAP (Ethiopie, 05 personnes dans un pays)                    |                             |      | 1    | DAP              | Financement à rechercher     |                       | -                     | 40 000 000            | 40 000 000                 |
| S28. Renforcement des capacités de la CNCAM sur le suivi des approvisionnements en médicaments essentiels et produits de santé | AS28.3 Renforcer les capacités des pharmaciens de régions au niveau des PRES pour la gestion des alertes et le suivi des performances                            | A28.3.1 Apporter un appui aux pharmaciens de région des PRES pour la gestion des alertes et le suivi des performances                                    |                             | 1    | 1    | DAP              | FM, AFD, A rechercher        | 9 700 000             |                       | 150 000 000           | 159 700 000                |
| S28. Renforcement des capacités de la CNCAM sur le suivi des approvisionnements en médicaments essentiels et produits de santé | AS28.3 Renforcer les capacités des pharmaciens de régions au niveau des PRES pour la gestion des alertes et le suivi des performances                            | A28.3.2 Organiser une session de formation des pharmaciens de régions des PRES en outil de visualisation et performance de la chaîne d'approvisionnement |                             | 1    | 1    | DAP              | FM/ A rechercher             | 6 000 000             |                       | 25 000 000            | 31 000 000                 |
| S28. Renforcement des capacités de la CNCAM sur le suivi des approvisionnements en médicaments essentiels et produits de santé | AS28.3 Renforcer les capacités des pharmaciens de régions au niveau des PRES pour la gestion des alertes et le suivi des performances                            | A28.3.3 Appui aux régions sur les sites à faible performance et Evaluation                                                                               |                             | 1    | 1    | DAP              | AFD                          |                       |                       | 50 000 000            | 50 000 000                 |
| S29. Amélioration de la formation des acteurs de la santé communautaire en gestion des produits de santé                       | AS29.1 Renforcer les capacités techniques en gestion logistique (formation, équipement, médicament et intrant stratégique) des acteurs pour la mise en œuvre des | A29.1.1 Organiser des sessions de formations des acteurs au niveau communautaire en gestion logistique des PS                                            | 1                           | 8    | 8    | DSCPS            | Financement à rechercher     | 13 100 205            | 104 801 640           | 104 801 640           | 222 703 485                |

| Stratégie                                                                                                                | Activité Stratégique                                                                                                                                                                          | Activité                                                                                                                                           | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                    | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
|                                                                                                                          | interventions communautaires                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                    |                             |      |      |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S29. Renforcement des capacités des acteurs de la santé communautaire en gestion des produits de santé                   | AS29.1 Renforcer les capacités techniques en gestion logistique (formation, équipement, médicament et intrant stratégique) des acteurs pour la mise en œuvre des interventions communautaires | A29.1.2 Renforcer les capacités des RH de la santé communautaire sur les outils référentiels de gestion logistique des produits de santé existants | 2                           | 4    | 4    | DSCPS            | Financement à rechercher     | 26 200 410            | 52 400 820            | 52 400 820            | 131 002 050                |
| S30. Amélioration de la chaîne d'approvisionnement d'urgence (CAU) dans les cas d'urgences et de catastrophes sanitaires | AS30.1 Rendre opérationnel les régions et districts sanitaires dans la prise en charge des urgences et catastrophes                                                                           | A30.1.1 Organiser des missions d'évaluation dans 06 CROUSP intégrant le volet logistique                                                           | 6                           |      |      | INHP             | CDC                          | 9 351 000             |                       | -                     | 9 351 000                  |
| S30. Amélioration de la chaîne d'approvisionnement d'urgence (CAU) dans les cas d'urgences et de catastrophes sanitaires | AS30.1 Rendre opérationnel les régions et districts sanitaires dans la prise en charge des urgences et catastrophes                                                                           | A30.1.2 Organiser un atelier d'élaboration et de validation du plan opérationnel du COUSP avec la participation des acteurs CROUSP                 | 1                           |      |      | INHP             | PAM                          | 4 000 000             | -                     | -                     | 4 000 000                  |

| Stratégie                                                                                                                | Activité Stratégique                                                                                                | Activité                                                                                                       | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                                          |                                                                                                                     |                                                                                                                | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S30. Amélioration de la chaîne d'approvisionnement d'urgence (CAU) dans les cas d'urgences et de catastrophes sanitaires | AS30.1 Rendre opérationnel les régions et districts sanitaires dans la prise en charge des urgences et catastrophes | A30.1.3 Organiser les sessions de formation des COUSP à la gestion des urgences et sur l'outil playBook révisé |                             | 1    |      | INHP             | PAM                          |                       | 5 605 000             | -                     | 5 605 000                  |
| S30. Amélioration de la chaîne d'approvisionnement d'urgence (CAU) dans les cas d'urgences et de catastrophes sanitaires | AS30.1 Rendre opérationnel les régions et districts sanitaires dans la prise en charge des urgences et catastrophes | A30.1.4 Réaliser les SIMEX avec le COUSP central de façon semestriel (sur table)                               |                             | 1    |      | INHP             | PAM                          |                       | 5 450 000             | -                     | 5 450 000                  |
| S30. Amélioration de la chaîne d'approvisionnement d'urgence (CAU) dans les cas d'urgences et de catastrophes sanitaires | AS30.1 Rendre opérationnel les régions et districts sanitaires dans la prise en charge des urgences et catastrophes | A30.1.5 Réaliser les SIMEX avec les COU régionaux dans 2 pôles d'excellence                                    |                             | 1    |      | INHP             | PAM                          |                       | 7 597 900             | -                     | 7 597 900                  |
| S30. Amélioration de la chaîne d'approvisionnement d'urgence (CAU) dans les cas d'urgences et de catastrophes sanitaires | AS30.2 Améliorer des procédures et outils Playbook pour la chaîne d'approvisionnement d'urgence                     | A30.2.1 Organiser un atelier de validation des procédures opérationnelles (SO)P pour la logistique CAU         |                             | 1    |      | INHP             | PAM                          |                       | 4 060 000             | -                     | 4 060 000                  |
| S30. Amélioration de la chaîne d'approvisionnement d'urgence (CAU) dans les cas d'urgences et de catastrophes sanitaires | AS30.2 Améliorer des procédures et outils Playbook pour la chaîne d'approvisionnement d'urgence                     | A30.2.2 Améliorer l'outil PlayBook et spécifier son utilisation (frais consultance)                            |                             | 1    |      | INHP             | PAM                          |                       | 19 024 258            | -                     | 19 024 258                 |

| Stratégie                                                                                                                                                                                                            | Activité Stratégique                                                                                                                         | Activité                                                                                                     | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement                | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|---------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                              |                                                                                                              | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                                             |                       |                       |                       |                            |
| S30. Amélioration de la chaîne d'approvisionnement d'urgence (CAU) dans les cas d'urgences et de catastrophes sanitaires                                                                                             | AS30.3 Renforcer la coordination de la chaîne d'approvisionnement d'urgence                                                                  | A30.3.1 Organiser la réunion annuelle avec les CROUSP et le niveau central                                   |                             | 1    |      | INHP             | PAM                                         |                       | 5 165 000             | -                     | 5 165 000                  |
| S30. Amélioration de la chaîne d'approvisionnement d'urgence (CAU) dans les cas d'urgences et de catastrophes sanitaires                                                                                             | AS30.3 Renforcer la coordination de la chaîne d'approvisionnement d'urgence                                                                  | A30.3.2 Réaliser la cartographie la chaîne d'approvisionnement d'urgence                                     |                             | 1    |      | INHP             | PAM                                         |                       | 3 000 000             | -                     | 3 000 000                  |
| <b>TOTAL<br/>PRODUIT 11</b>                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                              |                                                                                                              |                             |      |      |                  |                                             |                       |                       |                       | <b>4 311 887<br/>916</b>   |
| <b>P12 : Les produits acquis et reçus pour couvrir les besoins nationaux en médicaments essentiels et produits de santé stratégiques sont stockés selon les bonnes pratiques de stockage au niveau des entrepôts</b> |                                                                                                                                              |                                                                                                              |                             |      |      |                  |                                             |                       |                       |                       |                            |
| S31. Poursuite du processus de déconcentration de la Nouvelle PSP CI                                                                                                                                                 | AS31.1 Renforcement des capacités de stockage et de distribution des entrepôts de la Nouvelle PSP CI au niveau central et au niveau régional | A31.1.1 Réaliser la déconcentration des activités de la Nouvelle PSP-CI dans les 10 PRES (dépôts et agences) | 3                           | 5    | 4    | NPSP-CI          | NPSP, AFD/ +<br>Financement à<br>rechercher | 900 000 000           | 175 000 000           | 75 000 000            | 1 150 000 000              |
| S31. Poursuite du processus de déconcentration de la Nouvelle PSP CI                                                                                                                                                 | AS31.1 Renforcement des capacités de stockage et de distribution des entrepôts de la Nouvelle PSP CI au niveau central et au niveau régional | A31.1.2 Réaliser un audit de conformité en vue de la mise aux normes entrepôts centraux de la Nouvelle PSP   |                             | 1    | 3    | NPSP-CI          | Financement à<br>rechercher                 |                       | 10 000 000            | 30 000 000            | 40 000 000                 |

| Stratégie                                                                                                                  | Activité Stratégique                                                                                                                         | Activité                                                                                                                                         | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                                            |                                                                                                                                              |                                                                                                                                                  | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S31. Poursuite du processus de déconcentration de la Nouvelle PSP CI                                                       | AS31.1 Renforcement des capacités de stockage et de distribution des entrepôts de la Nouvelle PSP CI au niveau central et au niveau régional | A31.1.3 Mettre en place ERP (Enterprise Resource Planning)                                                                                       |                             | 1    | 1    | NPSP-CI          | AFD                          |                       | 5 000 000             | 70 000 000            | 75 000 000                 |
| S31. Poursuite du processus de déconcentration de la Nouvelle PSP CI                                                       | AS31.1 Renforcement des capacités de stockage et de distribution des entrepôts de la Nouvelle PSP CI au niveau central et au niveau régional | A31.1.4 Acquérir des équipements complémentaires pour optimiser la réalisation des inventaires à la Centrale d'achat                             | 1                           | 1    | 1    | NPSP-CI          | NPSP-CI/AFD                  | 20 000 000            | 20 000 000            | 20 000 000            | 60 000 000                 |
| S32. Mise aux normes des services de pharmacies des Etablissements sanitaires Publics (ESP)                                | AS32.1 Renforcement des capacités de stockage des entrepôts au niveau des Régions, Districts et PPS                                          | A32.1.1 Organiser la révision des standards d'organisation et de fonctionnement des pharmacies des Etablissements sanitaires Publics (ESP)       |                             | 1    |      | DAP              | FM                           |                       | 10 820 831            | -                     | 10 820 831                 |
| S32. Mise aux normes des services de pharmacies des Etablissements sanitaires Publics (ESP)                                | AS32.1 Renforcement des capacités de stockage des entrepôts au niveau des Régions, Districts et PPS                                          | A32.1.2 Reproduire le manuel révisé des standards d'organisation et de fonctionnement des pharmacies des Etablissements sanitaires Publics (ESP) |                             |      | 500  | DAP              | FM                           |                       | -                     | 3 000 000             | 3 000 000                  |
| S32. Mise aux normes des services de pharmacies des Etablissements sanitaires Publics (ESP)                                | AS32.1 Renforcement des capacités de stockage des entrepôts au niveau des Régions, Districts et PPS                                          | A32.1.3 Réhabiliter 07 services de pharmacies de Districts Sanitaires                                                                            |                             |      | 7    | DAP              | FM                           | 20 760 000            | 23 715 348            | 409 713 179           | 454 188 527                |
| <b>TOTAL<br/>PRODUIT 12</b>                                                                                                |                                                                                                                                              |                                                                                                                                                  |                             |      |      |                  |                              |                       |                       |                       | <b>1 793 009<br/>358</b>   |
| <b>P13 : Les besoins des laboratoires de biologies médicales en réactifs et autres intrants stratégiques sont couverts</b> |                                                                                                                                              |                                                                                                                                                  |                             |      |      |                  |                              |                       |                       |                       |                            |

| Stratégie                                                                                                                                                       | Activité Stratégique                                                               | Activité                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                                                                                 |                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S33. Développement du système de gestion logistique des réactifs et autres intrants stratégiques de laboratoire au niveau des établissements sanitaires publics | AS33.1 Mettre en place un système de gestion globale électronique des laboratoires | A33.1.1 Opérationnalisation du SIL Openelis: Organiser des ateliers de validation du SIL OpenELIS                                                                                                                                                                                                            |                             |      | 1    | DAP              | FM                           |                       | -                     | 18 528 080            | 18 528 080                 |
| S33. Développement du système de gestion logistique des réactifs et autres intrants stratégiques de laboratoire au niveau des établissements sanitaires publics | AS33.1 Mettre en place un système de gestion globale électronique des laboratoires | A33.1.2 Opérationnalisation du SIL Openelis : Organiser un atelier de formation des formateurs nationaux sur le SIL OpenELIS (41 personnes (33 nationaux et 8 PMO) pendant 5 jours hors Abidjan, non résidentiel)                                                                                            |                             |      | 1    | DAP              | FM                           |                       | -                     | 12 631 080            | 12 631 080                 |
| S33. Développement du système de gestion logistique des réactifs et autres intrants stratégiques de laboratoire au niveau des établissements sanitaires publics | AS33.1 Mettre en place un système de gestion globale électronique des laboratoires | A33.1.3 Opérationnalisation du SIL OpenELIS: Organiser une phase pilote de la nouvelle version SIL OpenELIS dans 10 laboratoires (1 atelier de formation de 20 pers de 5 jours hors Abidjan non résident avec 2 formateurs) Nouveau                                                                          |                             |      | 1    | DAP              | FM                           |                       | -                     | 8 295 816             | 8 295 816                  |
| S33. Développement du système de gestion logistique des réactifs et autres intrants stratégiques de laboratoire au niveau des établissements sanitaires publics | AS33.1 Mettre en place un système de gestion globale électronique des laboratoires | A33.1.4 Opérationnalisation du SIL OpenElis: Organiser une phase pilote de la nouvelle version SIL OpenELIS dans 10 laboratoires: 1 mission d'un jour de supervision dans les 10 laboratoires avec une équipe de 3 pers (1 informaticien + 1 lab + 1 chauffeur) (1 jour par site + 1 jour de Voyage) Nouveau |                             |      | 1    | DAP              | FM                           |                       | -                     | 2 475 000             | 2 475 000                  |

| Stratégie                                                                                                                                                       | Activité Stratégique                                                               | Activité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                                                                                 |                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S33. Développement du système de gestion logistique des réactifs et autres intrants stratégiques de laboratoire au niveau des établissements sanitaires publics | AS33.1 Mettre en place un système de gestion globale électronique des laboratoires | A33.1.5 Opérationnalisation du SIL OpenELIS: Organiser une analyse situationnelle de 20 laboratoires pour l'installation du SIL (mission 1 jour par laboratoire + jour de voyage pour 2 personnes ( 1 informaticien + 1 chauffeur) Nouveau                                                                                                                                                                                                                        |                             |      | 1    | DAP              | FM                           |                       | -                     | 1 625 000             | 1 625 000                  |
| S33. Développement du système de gestion logistique des réactifs et autres intrants stratégiques de laboratoire au niveau des établissements sanitaires publics | AS33.1 Mettre en place un système de gestion globale électronique des laboratoires | A33.1.6 Opérationnalisation du SIL OpenELIS: Achat de matériel informatique de 20 laboratoires (20 ordinateurs serveur + 40 ordinateurs clients + 60 onduleurs + 60 clés Wifi + 40 licences office + 40 licences antivirus + 20 routeurs + 20 multiprise + 20 Imprimante et 20 cartouches d'encre + 3 rouleaux de câble FTP catégorie 6 + 20 disques durs externes + 5 paquets d'attaches + 300 Connecteur RJ 45 8P8C Cat6 blindée + connexion internet 36 mois.) |                             |      | 1    | DAP              | FM                           |                       | -                     | 62 782 500            | 62 782 500                 |
| S33. Développement du système de gestion logistique des réactifs et autres intrants stratégiques de laboratoire au niveau des établissements sanitaires publics | AS33.1 Mettre en place un système de gestion globale électronique des laboratoires | A33.1.7 Opérationnalisation du SIL OpenELIS: Deployer la nouvelle version dans 20 laboratoires (1 Mission de 05 jours pour une équipe de 03 personnes (1 informaticien + 1 Lab + 1 chauffeur) dans 20 laboratoires (5 jour par site + 1 jour de Voyage) Nouveau                                                                                                                                                                                                   |                             |      | 1    | DAP              | FM                           |                       | -                     | 14 550 000            | 14 550 000                 |

| Stratégie                                                                                                                                                       | Activité Stratégique                                                                                                                                  | Activité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S33. Développement du système de gestion logistique des réactifs et autres intrants stratégiques de laboratoire au niveau des établissements sanitaires publics | AS33.1 Mettre en place un système de gestion globale électronique des laboratoires                                                                    | A33.1.8 Opérationnalisation du SIL OpenELIS: Mettre à jour Openelis (nouvelle version) dans 45 laboratoires déjà connectés NFM3 (1 Mission de 03 jours pour une équipe composée de 03 personnes (1 informaticien + 1 biologiste + 1 chauffeur) dans 45 laboratoires (2 jours par laboratoire + 1 jour de Voyage) Nouveau |                             |      | 1    | DAP              | FM                           |                       | -                     | 16 380 000            | 16 380 000                 |
| S33. Développement du système de gestion logistique des réactifs et autres intrants stratégiques de laboratoire au niveau des établissements sanitaires publics | AS33.1 Mettre en place un système de gestion globale électronique des laboratoires                                                                    | A33.1.9 Opérationnalisation du SIL OpenELIS: Organiser une mission annuelle de supervision et maintenance préventive/curative des équipements du SIL dans 18 laboratoires: 1 Mission de 2 jours pour une équipe de 2 personnes (1 informaticien + 1 chauffeur) (2 jour par site + 1 jour de Voyage) Nouveau              |                             |      | 1    | DAP              | FM                           |                       | -                     | 4 500 000             | 4 500 000                  |
| S34. Renforcement des capacités opérationnelles des laboratoires de biologie médicale des établissements sanitaires publics                                     | AS34.1Renforcer les capacités opérationnelles des laboratoires publics de biologie médicale (pôles de compétence, mise à niveau certains labo et POS) | A34.1.1Acquérir des équipements pour le renforcement des capacités opérationnelle des laboratoires de biologie médicale des établissements sanitaires publics                                                                                                                                                            | 1                           |      |      | DAP              | FM                           | 000 27 000            | -                     | -                     | 27 000 000                 |
| S34. Renforcement des capacités opérationnelles des laboratoires de biologie médicale des établissements sanitaires publics                                     | AS34.1Renforcer les capacités opérationnelles des laboratoires publics de biologie médicale (pôles de compétence, mise à niveau certains labo et POS) | A34.1.2 Renouveler les contrats de maintenance des équipements                                                                                                                                                                                                                                                           |                             | 1    | 1    | DAP              | FM                           |                       | 127 993 531           | 127 993 531           | 255 987 062                |



| Stratégie                                                                                                                      | Activité Stratégique                                                                                                                                   | Activité                                                                                                                                                                                                | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                                                |                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                         | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S34. Renforcement des capacités opérationnelles des laboratoires de biologie médicale des établissements sanitaires publics    | AS34.1 Renforcer les capacités opérationnelles des laboratoires publics de biologie médicale (pôles de compétence, mise à niveau certains labo et POS) | A34.1.3 Renforcement des capacités en biosécurité : former le personnel de 100 laboratoires des CHR et HG                                                                                               |                             | 1    |      | DAP              | FM                           | 16 272 800            | -                     |                       | 16 272 800                 |
| S34. Renforcement des capacités opérationnelles des laboratoires de biologie médicale des établissements sanitaires publics    | AS34.1 Renforcer les capacités opérationnelles des laboratoires publics de biologie médicale (pôles de compétence, mise à niveau certains labo et POS) | A34.1.4 Améliorer le management de la qualité des laboratoires : organiser des missions de management de la qualité des laboratoires                                                                    |                             | 1    |      | DAP              | FM                           | 12 698 750            | -                     |                       | 12 698 750                 |
| S34. Renforcement des capacités opérationnelles des laboratoires de biologie médicale des établissements sanitaires publics    | AS34.1 Renforcer les capacités opérationnelles des laboratoires publics de biologie médicale (pôles de compétence, mise à niveau certains labo et POS) | A34.1.5 Assurance qualité : Organiser 1 mission semestrielle de coaching pour la mise en place de la démarche qualité dans 10 laboratoires (mission 3 jours par labo, Coach + chauffeur) 1 207 500 *10, |                             | 1    | 1    | DAP              | FM                           | 10 207 500            |                       | 10 207 500            | 20 415 000                 |
| S35. Mettre en place un Système intégré de transport sécurisé des échantillons TB, VIH, virus lié au cancer du col de l'utérus | AS35.1 Organiser le transport intégré et sécurisé des matières à risques infectieux dans 34 districts                                                  | A35.1.1 Recruter un prestataire pour le transport intégré et sécurisé des matières à risques infectieux pour 500 sites                                                                                  |                             | 1    | 1    | DAP              | FM                           | 250 000 000           |                       | 250 000 000           | 500 000 000                |
| S35. Mettre en place un Système intégré de transport sécurisé des échantillons TB, VIH, virus lié au cancer du col de l'utérus | AS35.1 Organiser le transport intégré et sécurisé des matières à risques infectieux dans 34 districts                                                  | A35.1.2 Recruter un consultant pour le suivi opérationnel de la mise en œuvre du transport sécurisé des matières à risques infectieux                                                                   | 1                           | 1    | 1    | DAP              | FM                           | 9 000 000             | 9 000 000             | 9 000 000             | 27 000 000                 |

| Stratégie                                                                                                                                        | Activité Stratégique                                                                                  | Activité                                                                                                                                                                         | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                                                                  |                                                                                                       |                                                                                                                                                                                  | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S35. Mettre en place un Système intégré de transport sécurisé des échantillons TB, VIH, virus lié au cancer du col de l'utérus                   | AS35.1 Organiser le transport intégré et sécurisé des matières à risques infectieux dans 34 districts | A35.1.3 Acquérir un outil électronique de suivi du transport sécurisé des matières à risques infectieux                                                                          |                             | 1    |      | DAP              | FM                           |                       | 10 000 000            | -                     | 10 000 000                 |
| <b>TOTAL<br/>PRODUIT 13</b>                                                                                                                      |                                                                                                       |                                                                                                                                                                                  |                             |      |      |                  |                              |                       |                       |                       | <b>1 011 141<br/>088</b>   |
| <b>P14 : La gestion rationnelle des produits de santé y compris des antimicrobiens est optimisée à tous les niveaux de la pyramide sanitaire</b> |                                                                                                       |                                                                                                                                                                                  |                             |      |      |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S36. Renforcement des capacités des comités médicaments à la gestion rationnelle des antimicrobiens dans les centres hospitaliers                | AS36.1 Opérationnaliser les comités médicaments                                                       | A36.1.1 Former les comités médicament à l'usage rationnel des antimicrobiens                                                                                                     |                             | 10   | 10   | GTT-RAM (IPCI)   | USAID (MSH)/LHSPL A          |                       | 131 002 050           | 131 002 050           | 262 004 100                |
| S36. Renforcement des capacités des comités médicaments à la gestion rationnelle des antimicrobiens dans les centres hospitaliers                | AS36.1 Opérationnaliser les comités médicaments                                                       | A36.1.2 Organiser les supervisions annuelles des comités médicament dans les 33 régions sanitaires (05 équipes deux personnes pour 04 sites par équipes pendant deux 2 semaines) | 1                           | 1    | 1    | GTT-RAM (IPCI)   | USAID (MSH)/LHSPL A          | 18 711 000            | 18 711 000            | 18 711 000            | 56 133 000                 |
| S36. Renforcement des capacités des comités médicaments à la gestion rationnelle des antimicrobiens dans les centres hospitaliers                | AS36.1 Opérationnaliser les comités médicaments                                                       | A36.1.3 Organiser des missions d'évaluation des comités médicament dans les 33 régions sanitaires                                                                                |                             | 10   | 10   | GTT-RAM (IPCI)   | USAID (MSH)/LHSPL A          |                       | 39 129 420            | 39 129 420            | 78 258 840                 |

| Stratégie                                                                                                                                                 | Activité Stratégique                                                                                                           | Activité                                                                                                                                              | Calendrier de mise en Œuvre |       |       | Res<br>ponsables   | Sources<br>de<br>Financement      | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------|-------|--------------------|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                                                                           |                                                                                                                                |                                                                                                                                                       | 2023                        | 2024  | 2025  |                    |                                   |                       |                       |                       |                            |
| S37. Renforcement des capacités des prestataires à la surveillance de la consommation et à l'utilisation des antimicrobiens dans les centres hospitaliers | AS37.1 Renforcer les capacités des pharmaciens des régions sanitaires sur la surveillance de la consommation des antibiotiques | A37.1.1 Former les pharmaciens des 33 régions sanitaires à la surveillance de la consommation des antibiotiques (atelier de 45 personnes de 05 jours) |                             | 1     |       | AIRP/GTT-RAM(IPCI) | USAID (MSH)OMS                    |                       | 26 180 210            | -                     | 26 180 210                 |
| S37. Renforcement des capacités des prestataires à la surveillance de la consommation et à l'utilisation des antimicrobiens dans les centres hospitaliers | AS37.2 Réaliser des enquêtes de de prévalence sur l'utilisation des ATB                                                        | A37.2.1 Organiser une enquête de prévalence ponctuelle de l'utilisation des antibiotiques dans les régions sanitaires                                 |                             | 1     |       | AIRP/GTT-RAM(IPCI) | USAID (MSH)OMS                    |                       | 70 000 000            | -                     | 70 000 000                 |
| S37. Renforcement des capacités des prestataires à la surveillance de la consommation et à l'utilisation des antimicrobiens dans les centres hospitaliers | AS37.3 Sensibiliser les prescripteurs et la population sur l'utilisation des antimicrobiens                                    | A37.3.1 Confectionner et distribuer des affiches pour la sensibilisation sur la RAM dans les 33 régions                                               | 300                         | 2 000 | 2 000 | GTT-RAM (IPCI)     | USAIDBreakt hrough Action OH, OMS | 525 000               | 3 500 000             | 3 500 000             | 7 525 000                  |
| S37. Renforcement des capacités des prestataires à la surveillance de la consommation et à l'utilisation des antimicrobiens dans les centres hospitaliers | AS37.3 Sensibiliser les prescripteurs et la population sur l'utilisation des antimicrobiens                                    | A37.3.2 Organiser des activités de sensibilisation de la population lors de la semaine mondiale du bon usage des antimicrobiens                       | 1                           | 1     | 1     | GTT-RAM (IPCI)     | USAIDBreakt hrough Action OH, OMS | 31 975 375            | 31 975 375            | 31 975 375            | 95 926 125                 |
| <b>TOTAL PRODUIT 14</b>                                                                                                                                   |                                                                                                                                |                                                                                                                                                       |                             |       |       |                    |                                   |                       |                       |                       | 596 027 275                |
| <b>TOTAL EFFET 4</b>                                                                                                                                      |                                                                                                                                |                                                                                                                                                       |                             |       |       |                    |                                   |                       |                       |                       | 8 521 673 612              |

| Stratégie                                                                                                                                                           | Activité Stratégique                                                          | Activité                                                                                                                                                                                                               | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|------------|
|                                                                                                                                                                     |                                                                               |                                                                                                                                                                                                                        | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                              |                       |                       |                       |                            |            |
| Effet 5 : Les acteurs de la chaine d’approvisionnement utilisent les informations de qualités pour la prise de décision à tous les niveaux de la pyramide sanitaire |                                                                               |                                                                                                                                                                                                                        |                             |      |      |                  |                              |                       |                       |                       |                            |            |
| P15: La performance de la chaine d’approvisionnement est régulièrement mesurée et partagée à l’ensemble des acteurs                                                 |                                                                               |                                                                                                                                                                                                                        |                             |      |      |                  |                              |                       |                       |                       |                            |            |
| S38. Renforcement du système de suivi-évaluation des interventions de la CA                                                                                         | AS38.1 Elaborer les documents pour le suivi du PNSCA                          | A38.1.1 Elaborer et Diffuser le PSE du PNSCA en vigueur                                                                                                                                                                |                             | 1    |      | DAP              | PM                           |                       | -                     | -                     | -                          |            |
| S38. Renforcement du système de suivi-évaluation des interventions de la CA                                                                                         | AS38.2 Organiser les réunions de suivi-évaluation des interventions de la CA  | A38.2.1 Produire le Bilan annuel des résultats de la performance de la CA des produits de santé (Rapport national de performance de la CA)                                                                             |                             |      | 1    | 1                | DAP                          | FM, UNFPA             |                       | 22 160 910            | 22 160 910                 | 44 321 820 |
| S38. Renforcement du système de suivi-évaluation des interventions de la CA                                                                                         | AS38.2 Organiser les réunions de suivi-évaluation des interventions de la CA  | A38.2.2 Organiser les réunions trimestrielles de suivi des performances CA avec les régions en ligne abordant notamment les questions relatives aux indicateurs, à l’état des stocks, à la distribution/redistribution |                             |      | 4    | 4                | DAP                          | PM                    |                       | -                     | -                          | -          |
| S38. Renforcement du système de suivi-évaluation des interventions de la CA                                                                                         | AS38.2 Organiser les réunions de suivi-évaluation des interventions de la CA  | A38.2.3 Organiser un Bilan annuel de performances et des interventions des régions sur la chaine d'approvisionnement                                                                                                   | 1                           |      | 1    | 1                | DAP                          | UNFPA, BM SWEDD       | 9 814 360             | 9 814 360             | 9 814 360                  | 29 443 080 |
| S38. Renforcement du système de suivi-évaluation des interventions de la CA                                                                                         | AS38.2 Organiser les réunions de suivi-évaluation des interventions de la CA  | A38.2.4 Organiser des ateliers semestriels du rapport de performance de la CA (projet LHSPLA)                                                                                                                          |                             |      | 2    | 2                | NPSP-CI                      | LHSPLA                |                       | 12 537 780            | 12 537 780                 | 25 075 560 |
| S38. Renforcement du système de suivi-évaluation des interventions de la CA                                                                                         | AS38.3 Evaluer la capacité et la performance de la chaine d’approvisionnement | A38.3.1 Réviser le Plan de gestion de la performance de la chaine d’approvisionnement des produits de santé                                                                                                            |                             |      | 1    | DAP              | A rechercher                 |                       | -                     | 15 000 000            | 15 000 000                 |            |

| Stratégie                                                                   | Activité Stratégique                                                          | Activité                                                                                                                                        | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                             |                                                                               |                                                                                                                                                 | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S38. Renforcement du système de suivi-évaluation des interventions de la CA | AS38.3 Evaluer la capacité et la performance de la chaîne d'approvisionnement | A38.3.2 Organiser une mission annuelle de collecte d'informations pour l'évaluation annuelle de la performance de la chaîne d'approvisionnement | 1                           | 1    | 1    | DAP              | FM                           | 11 850 000            | 11 850 000            | 11 850 000            | 35 550 000                 |
| S38. Renforcement du système de suivi-évaluation des interventions de la CA | AS38.3 Evaluer la capacité et la performance de la chaîne d'approvisionnement | A38.3.3 Produire annuellement la Rapport national de performance de la chaîne d'approvisionnement des produits de santé                         |                             | 1    | 1    | DAP              | FM, UNFPA                    |                       | -                     | -                     | -                          |
| S38 Renforcement du système de suivi-évaluation des interventions de la CA  | AS38.3 Evaluer la capacité et la performance de la chaîne d'approvisionnement | A38.3.4 Organiser des ateliers trimestriels de retro-information des données logistiques au niveau central                                      | 4                           | 4    | 8    | NPSP-CI          | LHSPLA                       | 68 000 000            | 68 000 000            | 136 000 000           | 272 000 000                |
| S38. Renforcement du système de suivi-évaluation des interventions de la CA | AS38.3 Evaluer la capacité et la performance de la chaîne d'approvisionnement | A38.3.5 Elaborer la Cartographie des approvisionnements et distribution des produits de santé tenant compte de la déconcentration de la NPSP    |                             |      | 1    | DAP              | Financement à rechercher     |                       |                       | 50 000 000            | 50 000 000                 |
| S38. Renforcement du système de suivi-évaluation des interventions de la CA | AS38.4 Réaliser les missions de supervision des acteurs de la CA              | A38.4.1 Réaliser une mission de supervision logistique vaccinale des dépôts régionaux DS et centre de santé                                     | 1                           | 1    | 1    | PEV              | CDC/GAVI/M SH                | 12 000 000            | 12 000 000            | 12 000 000            | 36 000 000                 |
| S38. Renforcement du système de suivi-évaluation des interventions de la CA | AS38.4 Réaliser les missions de supervision des acteurs de la CA              | A38.4.2 Faire le suivi mensuel des indicateurs de performance des vaccins                                                                       | 12                          | 12   | 12   | PEV              | PM                           |                       | -                     | -                     | -                          |
| S38. Renforcement du système de suivi-évaluation des interventions de la CA | AS38.4 Réaliser les missions de supervision des acteurs de la CA              | A38.4.3 Mener 04 missions de supervision formative dans les structures de transfusion sanguine et les dépôts                                    |                             | 2    | 2    | CNTS             | BM                           |                       | 12 000 000            | 15 000 000            | 27 000 000                 |

| Stratégie                                                                                                                                                                           | Activité Stratégique                                                                                                                 | Activité                                                                                                                                                       | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S38. Renforcement du système de suivi-évaluation des interventions de la CA                                                                                                         | AS38.5 Renforcer les capacités des acteurs en suivi-évaluation, planification et gestion des projets sur la CA                       | A38.5.1 Organiser la formation d'un pool de 25 formateurs nationaux en suivi-évaluation, planification et gestion des projets sur la CA                        |                             |      | 1    | DAP              | Financement à rechercher     |                       | -                     | 50 000 000            | 50 000 000                 |
| S38. Renforcement du système de suivi-évaluation des interventions de la CA                                                                                                         | AS38.5 Renforcer les capacités des acteurs en suivi-évaluation, planification et gestion des projets sur la CA                       | A38.5.2 Organiser des sessions de formation de 100 acteurs des PRES de Man, Korhogo, Daloa                                                                     |                             |      | 3    | DAP              | Financement à rechercher     |                       | -                     | 97 178 059            | 97 178 059                 |
| <b>TOTAL<br/>PRODUIT 15</b>                                                                                                                                                         |                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                |                             |      |      |                  |                              |                       |                       |                       | <b>694 568 519</b>         |
| <b>P16 : Les données de qualité de la chaîne d'approvisionnement sont disponibles et exploitables à temps pour la prise de décision à tous les niveaux de la pyramide sanitaire</b> |                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                |                             |      |      |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S39. Amélioration de la qualité de l'analyse des données de la chaîne d'approvisionnement pour une prise de décision à tous les niveaux de la pyramide sanitaire                    | AS39.1 Renforcer la disponibilité des outils pour la collecte des données de gestion physiques et électroniques des données de la CA | A39.1.1 Réaliser des missions d'évaluation de la qualité des données des 5 programmes de santé (RDQA)                                                          |                             | 1    | 1    | DAP/DIS          | USAID                        | 17 000 000            |                       | 17 000 000            | 34 000 000                 |
| S39. Amélioration de la qualité de l'analyse des données de la chaîne d'approvisionnement pour une prise de décision à tous les niveaux de la pyramide sanitaire                    | AS39.1 Renforcer la disponibilité des outils pour la collecte des données de gestion physiques et électroniques des données de la CA | A39.1.2 Mettre à disposition les outils reprographiés de gestion des produits de santé                                                                         |                             | 1    |      | DRSHP-CMU        | BGE                          | 2 000 000             |                       | -                     | 2 000 000                  |
| S39. Amélioration de la qualité de l'analyse des données de la chaîne d'approvisionnement pour une prise de décision à tous les                                                     | AS39.1 Renforcer la disponibilité des outils pour la collecte des données de gestion physiques et électroniques des données de la CA | A39.1.3 Mettre en place des outils d'aide à la décision dans le cadre du système d'alerte précoce des risques sur les approvisionnements des produits de santé |                             | 1    | 1    | DIS/DAP          | NPSP                         |                       |                       |                       |                            |

| Stratégie                                                                                                                                                                                | Activité Stratégique                                                                                                                                   | Activité                                                                                                                                                                                               | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                        | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| niveaux de la<br>pyramide sanitaire                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                        |                             |      |      |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S39. Amélioration de<br>la qualité de<br>l'analyse des<br>données de la chaîne<br>d'approvisionnement<br>pour une prise de<br>décision à tous les<br>niveaux de la<br>pyramide sanitaire | AS39.1 Renforcer la<br>disponibilité des outils<br>pour la collecte des<br>données de gestion<br>physiques et<br>électroniques des<br>données de la CA | A39.1.4 Organiser des missions<br>de coaching sur les produits de la<br>gratuité des PF                                                                                                                |                             | 1    |      | DIS              | USAID                        |                       | 17 000 000            |                       | 17 000 000                 |
| S39. Amélioration de<br>la qualité de<br>l'analyse des<br>données de la chaîne<br>d'approvisionnement<br>pour une prise de<br>décision à tous les<br>niveaux de la<br>pyramide sanitaire | AS39.2 Renforcer les<br>capacités des acteurs<br>sur l'analyse,<br>l'exploitation et la<br>qualité des données de<br>la CA                             | A39.2.1 Organiser une mission<br>annuelle de supervision des<br>activités de la CA par PRES du<br>niveau central (PRES de Man,<br>Yamoussoukro, Daloa)                                                 |                             | 1    | 3    | DAP              | FM                           | 935 000               |                       | 2 805 000             | 3 740 000                  |
| S39. Amélioration de<br>la qualité de<br>l'analyse des<br>données de la chaîne<br>d'approvisionnement<br>pour une prise de<br>décision à tous les<br>niveaux de la<br>pyramide sanitaire | AS39.2 Renforcer les<br>capacités des acteurs<br>sur l'analyse,<br>l'exploitation et la<br>qualité des données de<br>la CA                             | A39.2.2 Organiser deux missions<br>annuelles de supervision des<br>activités de la CA des PRES vers<br>les régions, les districts, les<br>hôpitaux de références (PRES de<br>Man, Yamoussoukro, Daloa) |                             | 3    | 3    | DAP              | FM                           | 1 242 113             |                       | 1 242 113             | 2 484 226                  |
| S39. Amélioration de<br>la qualité de<br>l'analyse des<br>données de la chaîne<br>d'approvisionnement<br>pour une prise de<br>décision à tous les                                        | AS39.2 Renforcer les<br>capacités des acteurs<br>sur l'analyse,<br>l'exploitation et la<br>qualité des données de<br>la CA                             | A39.2.3 Organiser deux missions<br>annuelles de supervision des<br>activités de la CA des districts<br>vers les ESPC (PRES de Man,<br>Yamoussoukro, Daloa)                                             |                             | 3    | 3    | DAP              | FM                           | 1 242 113             |                       | 1 242 113             | 2 484 226                  |

| Stratégie                                                                                                 | Activité Stratégique                                                                                                                                                                                   | Activité                                                                                                                                                  | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                           | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| niveaux de la<br>pyramide sanitaire                                                                       |                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                           |                             |      |      |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S40. Renforcement<br>du pilotage et le suivi<br>de la chaîne<br>d'approvisionnement<br>pour les décideurs | AS40.1 Réaliser<br>l'automatisation<br>intégrée des outils<br>logistiques pour le<br>pilotage de la chaîne<br>d'approvisionnement<br>de bout en bout à tous<br>les niveaux de la<br>pyramide sanitaire | A40.1.1 Concevoir le tableau de<br>bord pour le pilotage des<br>données logistiques basées sur<br>le VAN de la chaîne de bout-en-<br>bout                 |                             | 1    | 1    | DAP              | Bluesquare                   |                       | 45 187 500            | 45 187 500            | 90 375 000                 |
| S40. Renforcement<br>du pilotage et le suivi<br>de la chaîne<br>d'approvisionnement<br>pour les décideurs | AS40.1 Réaliser<br>l'automatisation<br>intégrée des outils<br>logistiques pour le<br>pilotage de la chaîne<br>d'approvisionnement<br>de bout en bout à tous<br>les niveaux de la<br>pyramide sanitaire | A40.1.2 Proposer une analyse<br>des outils et des circuits de<br>données à automatiser                                                                    |                             | 1    |      | DAP              | Bluesquare,<br>ARC, BM       |                       | 25 000 000            | -                     | 25 000 000                 |
| S40. Renforcement<br>du pilotage et le suivi<br>de la chaîne<br>d'approvisionnement<br>pour les décideurs | AS40.1 Réaliser<br>l'automatisation<br>intégrée des outils<br>logistiques pour le<br>pilotage de la chaîne<br>d'approvisionnement<br>de bout en bout à tous<br>les niveaux de la<br>pyramide sanitaire | A40.1.3 Organiser un (01) atelier<br>de cadrage du projet<br>d'automatisation intégrée des<br>outils pour le pilotage de la<br>chaîne d'approvisionnement |                             | 1    |      | DAP              | Bluesquare,<br>ARC, BM       |                       | 16 000 000            | -                     | 16 000 000                 |



| Stratégie                                                                                     | Activité Stratégique                                                                                                                                                           | Activité                                                                                                                                       | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                               |                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S40. Renforcement du pilotage et le suivi de la chaîne d'approvisionnement pour les décideurs | AS40.1 Réaliser l'automatisation intégrée des outils logistiques pour le pilotage de la chaîne d'approvisionnement de bout en bout à tous les niveaux de la pyramide sanitaire | A40.1.4 Organiser des séances de GTT pour le suivi de l'élaboration du tableau de bord de l'outil de visualisation des données logistiques     |                             | 24   | 24   | DAP              | Bluesquare, BM, ARC          |                       | 9 792 000             | 9 792 000             | 19 584 000                 |
| S40. Renforcement du pilotage et le suivi de la chaîne d'approvisionnement pour les décideurs | AS40.1 Réaliser l'automatisation intégrée des outils logistiques pour le pilotage de la chaîne d'approvisionnement de bout en bout à tous les niveaux de la pyramide sanitaire | A40.1.5 Organiser le transfert de capacité en matière d'utilisation du tableau de bord et d'administration de la plateforme (SOP et formation) |                             | 1    | 1    | DAP              | A rechercher                 |                       | 15 000 000            | 15 000 000            | 30 000 000                 |
| S40. Renforcement du pilotage et le suivi de la chaîne d'approvisionnement pour les décideurs | AS40.1 Réaliser l'automatisation intégrée des outils logistiques pour le pilotage de la chaîne d'approvisionnement de bout en bout à tous les niveaux de la pyramide sanitaire | A40.1.6 Soutenir la maintenance et l'hébergement de la plateforme d'automatisation des données logistiques                                     |                             |      | 1    | DAP              | A rechercher                 |                       | -                     | 7 500 000             | 7 500 000                  |
| S40. Renforcement du pilotage et le suivi de la chaîne d'approvisionnement pour les décideurs | AS40.1 Réaliser l'automatisation intégrée des outils logistiques pour le pilotage de la chaîne d'approvisionnement de bout en bout à tous les niveaux de la pyramide sanitaire | A40.1.7 Etendre le Tableau de Bord logistique aux autres programmes (Médicaments essentiels, autres PNS)                                       |                             |      | 1    | DAP              | A rechercher                 |                       | -                     | 80 000 000            | 80 000 000                 |

| Stratégie                                                                                     | Activité Stratégique                                                                                                                                                           | Activité                                                                                                                                     | Calendrier de mise en Œuvre |      |      | Res<br>ponsables | Sources<br>de<br>Financement | Montant total<br>2023 | Montant<br>total 2024 | Montant<br>total 2025 | Total pour les<br>3 années |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                                               |                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                              | 2023                        | 2024 | 2025 |                  |                              |                       |                       |                       |                            |
| S40. Renforcement du pilotage et le suivi de la chaîne d'approvisionnement pour les décideurs | AS40.1 Réaliser l'automatisation intégrée des outils logistiques pour le pilotage de la chaîne d'approvisionnement de bout en bout à tous les niveaux de la pyramide sanitaire | A40.1.8 Déployer le tableau de bord de pilotage des données logistiques pour les PRES médicaments (Régions, Districts) par le niveau central |                             |      | 1    | DAP              | Financement à rechercher     |                       | -                     | 30 000 000            | 30 000 000                 |
| S40. Renforcement du pilotage et le suivi de la chaîne d'approvisionnement pour les décideurs | AS40.1 Réaliser l'automatisation intégrée des outils logistiques pour le pilotage de la chaîne d'approvisionnement de bout en bout à tous les niveaux de la pyramide sanitaire | A40.1.9 Renforcer les capacités de 150 acteurs de la CA sur le tableau de bord de pilotage des données                                       |                             |      | 150  | DAP              | A rechercher                 |                       | -                     | 62 000 000            | 62 000 000                 |
| S40. Renforcement du pilotage et le suivi de la chaîne d'approvisionnement pour les décideurs | AS40.1 Réaliser l'automatisation intégrée des outils logistiques pour le pilotage de la chaîne d'approvisionnement de bout en bout à tous les niveaux de la pyramide sanitaire | A40.1.10 Doter la DAP d'équipements informatiques pour le pilotage du tableau de bord des données                                            |                             | 5    |      | DAP              | FM                           |                       | 44 855 000            | -                     | 44 855 000                 |
| <b>TOTAL<br/>PRODUIT 16</b>                                                                   |                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                              |                             |      |      |                  |                              |                       |                       |                       | <b>467 022 452</b>         |
| <b>TOTAL EFFET 5</b>                                                                          |                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                              |                             |      |      |                  |                              |                       |                       |                       | <b>1 148 590<br/>971</b>   |
| <b>TOTAL PNSCA 2023-2025</b>                                                                  |                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                              |                             |      |      |                  |                              |                       |                       |                       | <b>19 433 375 619</b>      |



## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Politique Pharmaceutique Nationale (PPN) 2023, DAP, Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la CMU
2. Décision N° 12636 /MSHPCMU/CAB du 13 Septembre 2023 portant validation de la Politique Pharmaceutique Nationale (PPN) et mise en place de ses organes de pilotage et de suivi
3. Arrêté N°0512 du MSHPCMU/CAB du 13 Septembre 2023 portant composition et fonctionnement des organes de pilotage et de suivi de la Politique Pharmaceutique Nationale (PPN)
4. Guide d'approvisionnement et de distribution des produits de santé au niveau Communautaire (GADPSC), DSC, juin 2022
5. Evaluation de la distribution au dernier kilomètre, LSC sept 2021 (DAP)
6. <https://www.tourisme.gouv.ci/accueil/cotedivoirebref/105>
7. Loi n° 2014-453 du 05 août 2014 portant statut du District Autonome d'Abidjan et Loi n° 2014-454 du 05 août 2014 portant statut du District Autonome de Yamoussoukro
8. Décret N° 2011-263 du 28 septembre 2011 portant organisation du territoire nationale en district et en région
9. <https://twitter.com/Gouvci/status/1613802139091963904>
10. Extrait du discours du Président de la République de Côte d'Ivoire le 07 août 2023
11. Extrait du discours de Monsieur ADAMA COULIBALY, Ministre ivoirien de l'Economie et des Finances lors de la conférence du 22eme programme de formation en Gestion des Politiques Economiques GPE
12. Extrait rapport national sur le développement humain 2021-2022
13. Extrait rapport Banque Mondiale  
<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.DYN.LE00.MA.IN?locations=CI>
14. Extrait des données Institut de statistique de l'UNESCO/  
<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SE.PRM.DURS>
15. Arrêté N°1057 /MSHP/CAB/ du 06 Décembre 2019 modifiant l'Arrêté N°872 /MSHP/CAB/ du 08 Mai 2019 portant organisation et composition des régions sanitaires
16. Réforme hospitalière (décret N° 2021-756 du 1er décembre 2021 portant attribution, organisation et fonctionnement)
17. Arrêté N° 0023 MSHPCMU/CAB du 02/05/2023 portant création, attribution et fonctionnement des PRES
18. Loi N°2019-678 du 23 juillet 2019 portant réforme hospitalière
19. PSNSC 2022-2025
20. Analyse situationnelle de la politique pharmaceutique nationale de CI, Rapport final, DAP 2021
21. [www.donneesbanquemondiale](http://www.donneesbanquemondiale)
22. EDS 2021
23. Estimation banque mondiale taux de mortalité néonatale (pour 1000) en Afrique subsaharienne
24. Plan Stratégique Mère-Nouveau-Né-Enfants 2021-2025
25. Estimation banque mondiale taux de mortalité néonatale (pour 1000) en Afrique subsaharienne
26. Estimation banque mondiale taux de mortalité générale en Afrique subsaharienne
27. PSN lutte contre le VIH 2021-2025
28. PSN lutte contre la tuberculose 2021-2025
29. RASS 2020
30. Site officiel Ministère de la Santé, COVID19TRACKING CNTIG mise à jour du 10/10/2021
31. Direction de l'Informatique et de l'Information Sanitaire. Rapport Annuel sur la Situation Sanitaire (RASS) 2021. Abidjan, Côte d'Ivoire : Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ; 2021 juill.
32. <https://www.douanes.ci/>
33. Feuille de Route Bonnes Pratiques de Fabrication de Côte d'Ivoire [Internet]. [Cité 19 sept 2021]. Disponible sur : <https://www.wahooas.org>
34. Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire. L'industrialisation de la Côte d'Ivoire- Livre Blanc [Internet]. Abidjan, Côte d'Ivoire ; 2019 [cité 3 nov 2021]. Disponible sur: <https://amcham-ci.org>
35. Nouvelle PSP, service communication
36. Evaluation de la Gestion Efficace des Vaccins de la Côte d'Ivoire, OMS, Mars 2021

37. Rapport d'activités du CNTSCI, Année 2022
38. Rapport d'activités du CNTSCI, Année 2023
39. Rapport général de consultance sur la révision du manuel de procédure de la chaîne d'approvisionnement d'urgence sanitaire, Abidjan 2021

# ANNEXES

---

**Annexe 1** : Maturity Model

**Annexe 2** : Liste des participants de l'atelier de validation du PNSCA 2023-2025

**Annexe 3** : Liste des membres du Comité de rédaction et de relecture du PNSCA 2023-2025

## **Annexe 1 : Maturity Model**

L'évaluation du modèle de maturité est disponible sous la forme d'un questionnaire en ligne qui est rempli selon les étapes suivantes :

- Remplir les informations de profil contenant les informations suivantes : pays et région, district, date d'exécution, le nom des membres de l'équipe d'évaluation, le type d'organisation, le type de produit et une adresse mail.
- Répondre aux questions dans les 20 catégories de la chaîne d'approvisionnement.

La plupart des questions mesurent le niveau de maturité de la chaîne d'approvisionnement selon les paliers suivants : toile ; bronze, argent, or, accrédité.

Les 20 catégories sont les suivantes :

|                                                                                            |                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| 1. Visibilité du point de prestation de services/de l'établissement de santé               | 9. Gestion des dates de péremption          |
| 2. Gestion des stocks dans les points de prestation de services/établissements de santé    | 10. Approvisionnement                       |
| 3. Gestion des commandes dans les points de prestation de services/établissements de santé | 11. Infrastructure et équipement            |
| 4. Visibilité de l'entrepôt/du magasin                                                     | 12. Gestion de la performance               |
| 5. Gestion des stocks dans les entrepôts/magasins                                          | 13. Analyse et évaluation                   |
| 6. Gestion des commandes dans les entrepôts/magasins                                       | 14. Planification/gestion de la demande     |
| 7. Opérations des entrepôts/magasins                                                       | 15. Planification/gestion de l'offre        |
| 8. Transport                                                                               | 16. Gestion des financements                |
|                                                                                            | 17. Gestion financière et calcul des coûts  |
|                                                                                            | 18. Gouvernance                             |
|                                                                                            | 19. Formation/perfectionnement du personnel |
|                                                                                            | 20. Performance centrée sur les patients    |

Pour chaque catégorie de modèle de maturité, les équipes identifient également les contraintes qui empêchent l'amélioration de la catégorie de la chaîne d'approvisionnement ; les équipes peuvent sélectionner plus d'une contrainte qui influence une catégorie. Les contraintes proposées sont les suivantes :

- Ressources humaines
- Connaissance sur le processus d'amélioration
- Technologies habilitantes
- Leadership / orientation
- Lignes directrices nationales
- Financement
- Infrastructure
- Soutien gouvernemental
- Aucune collaboration public-privé
- Autre (veuillez préciser)

La chaîne d'approvisionnement globale et chaque catégorie sont notées en fonction du pourcentage de maturité du processus, sur la base d'une moyenne de réponses aux questions :

- 20 à 39% = toile
- 40 à 59% = bronze
- 60 à 79% = argent
- 80 à 99% = or
- 100% = accrédité

Si toutes les questions d'une catégorie reçoivent la réponse « Sans objet » ou « Je ne sais pas », aucune note n'est attribuée à la catégorie.

Une note d'évaluation globale est identifiée sous les notes des catégories

Chaque catégorie a également un visuel qui identifie la maturité par question

**NB :**

- Investir là où une composante est déjà forte est peu susceptible d'améliorer le rendement. Il est possible d'accroître le rendement en investissant dans les secteurs les plus faibles de chaque chaîne d'approvisionnement.
- Lorsqu'il existe des contraintes, investir pour les éliminer peut améliorer l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.



**Annexe 2 : Liste des participants de l'atelier de validation du PNSCA 2023-2025**

| N° | Nom et Prénoms                              | Fonction                        | Structure             |
|----|---------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------|
| 1  | ACHIE APO EDWIGE                            | Pharmacienne                    | DAP/VS                |
| 2  | ACHOUKOU GUY ROGER                          | Statisticien                    | DAP/PS                |
| 3  | AGOUSSI OUROHON BIE CHRISTINE               | Pharmacienne                    | DS Cocody-Bingerville |
| 4  | AHIMON FLAURIA                              | Pharmacienne                    | DIS                   |
| 5  | AHIMON HERODIAS                             | Conseiller technique senior     | MEPS/MSH              |
| 6  | ANE MISSA CLAUDE FABRICE                    | Economiste de la Santé          | DAP                   |
| 7  | BOLATY MARIE-LAURE                          | Pharmacienne                    | DAP                   |
| 8  | BONY FRANCOIS NICAISE                       | Chef de service                 | LNSP                  |
| 9  | BROU CHRISTIAN-MICHEL                       | Directeur des prestations       | CNAM                  |
| 10 | DAZAN LEONTINE                              | Pharmacienne                    | CNTS                  |
| 11 | DEMBELE FERIMA                              | Pharmacienne CE                 | DGS                   |
| 12 | DIOMANDE SOULEYMANE                         | Chauffeur                       | DAP                   |
| 13 | DJAMA VICTOR                                | Pharmacien                      | CHR Bouaflé           |
| 14 | DJE SIEHE ENGUERRAN                         | Sous-Directeur                  | DPPS                  |
| 15 | DJEDOU AKOUBA DELPHINE                      | Chargée logistique              | DCPEV                 |
| 16 | DROGON EMMANUEL                             | Pharmacien                      | PNPMT                 |
| 17 | ETTE AGNIZAN MARIE OLGA                     | Sage-femme                      | PNSME                 |
| 18 | HODJO DANIELLE                              | Sous-Directeur PPN Pharmacienne | DAP                   |
| 19 | KEHI RAYMOND BASILE BIENVENU                | Charge de programme             | ROLPCI                |
| 20 | KOFFI N'GUESSAN LAURELLE-MARINA             | Pharmacienne                    | DR Bélier             |
| 21 | KOUANHON TOMAHA MICHEL AUDREY               | Pharmacienne                    | PNLT                  |
| 22 | KOUASSI AHOU JOELLE                         | Médecin                         | DHPSE                 |
| 23 | KOUASSI AYA ALEXANDRA MARINA                | Pharmacienne                    | DAP                   |
| 24 | KOUASSI MARIE ANGE BROU FELICITE Epse KIPRE | Pharmacienne                    | DRSHPCMU Bélier       |
| 25 | KOUAT OUEGNIN ERNEST                        | ITS PGP                         | INFAS                 |
| 26 | KOUDOUNGON JOËL CYRILLE                     | Consultant                      | Cabinet GCC           |
| 27 | LAVRI LOGON ROLAND                          | Pharmacien                      | DDS Béoumi            |
| 28 | LOUATY ANDERSON                             | PGP                             | CHU Bouake            |
| 29 | MAMBO KOMAN ETIENNE SATURNIN                | Chargée d'études                | DRH                   |
| 30 | M'BAHIA CRYTEL ANDREE HANTALE               | DCA                             | PNN                   |
| 31 | M'BRA VINCENT DE PAUL                       | Pharmacien                      | OMS                   |
| 32 | MOKET KADJA-BADOU DANIELE                   | Pharmacienne                    | UNAPHAF-CI            |
| 33 | N'CHO AKICHI LESIN                          | Pharmacien                      | DAP                   |
| 34 | N'GNISSAN MASSAILY AUDE MURIELE             | Pharmacienne                    | DAP                   |
| 35 | N'GUESSAN EBA MACAIRE                       | Pharmacien                      | DAP                   |
| 36 | N'ZUE AMANI COLETTE Epse N'GUESSAN          | Pharmacien                      | PNLP                  |
| 37 | SEKOUA ROGER MARTIAL                        | Informaticien                   | DAP                   |
| 38 | TEBELE JOELLE DOMINIQUE ESTHER              | Médecin                         | INHP                  |
| 39 | YAO AMLAN SANDRINE-AIMEE                    | Sous Directrice CAHM            | DSCPS                 |
| 40 | YEBoue JEAN JACQUES                         | Sous-Directeur                  | DEPPS                 |
| 41 | YOBOUA NANGO BILE PAUL                      | Conseiller technique            | NPSP-CI               |

### **Annexe 3 : Liste des membres du Comité de rédaction et de relecture du PNSCA 2023-2025**

#### **Membres du Comité de relecture finale**

| <b>N°</b> | <b>Nom et Prénoms</b>        | <b>Fonction</b>                        | <b>Structure</b> |
|-----------|------------------------------|----------------------------------------|------------------|
| <b>1</b>  | HODJO DANIELLE               | Sous directrice PPN                    | DAP              |
| <b>2</b>  | KOUASSI AYA ALEXANDRA MARINA | Chef service Planification Stratégique | DAP              |

#### **Membres du Comité de rédaction**

| <b>N°</b> | <b>Nom et Prénoms</b>           | <b>Fonction</b>                                 | <b>Structure</b> |
|-----------|---------------------------------|-------------------------------------------------|------------------|
| <b>1</b>  | HODJO DANIELLE                  | Sous directrice PPN, Pharmacienne               | DAP              |
| <b>2</b>  | KOUASSI AYA ALEXANDRA MARINA    | Chef service Planification Stratégique          | DAP              |
| <b>3</b>  | N'GNISSAN MASSAILY AUDE MURIELE | Pharmacienne, service Planification Stratégique | DAP              |
| <b>4</b>  | ANE MISSA CLAUDE FABRICE        | Economiste Santé                                | DAP              |
| <b>5</b>  | KONAN CLAUDE                    | Consultant                                      | Cabinet GCC      |
| <b>6</b>  | KONE MAMADOU                    | Consultant                                      | Cabinet GCC      |
| <b>7</b>  | KOUDOUGNON NOËL CYRILLE         | Consultant                                      | Cabinet GCC      |
| <b>8</b>  | M'BRA VINCENT DE PAUL           | Pharmacien                                      | OMS              |
| <b>9</b>  | OGA EULALIE B                   | Représentante Pays                              | ARC              |